OTTAWA--- 366, RUE DALHOUSIE
Téléphone: Rideau 514
HULL--- 4, RUE LANGEVIN
Téléphone: Sher. 3925

LE DROIT

SEUL QUOTIDIEN FRANÇAIS D'OTTAWA ET DE HULL

DEMAIN
BEAU ET DOUX
MAXIMUM HIER 34
MINIMUM (NUIT) 32
A 8 H. CE MATIN 34

14e Année No 6
OTTAWA MARDI 10 JANVIER 1928
Le numéro 2 sous

ENCYCLIQUE DU PAPE SUR L'UNION DES EGLISES

UNE DECISION ECRITE DU JUGE CONSTANTINEAU - LA FRANCE ET LE CANADA NOMMENT DES AMBASSADEURS

LE PANCHRISTIANISME EST UNE FAUSSE CONCEPTION DE L'UNITE RELIGIEUSE PARMI LES CHRETIENS

Dans une remarquable encyclique qu'il vient de publier, le Souverain Pontife met en garde contre les panchrétiens, qui tendent à déraciner les fondations mêmes de la foi catholique.

FALLACIEUSE UNITE

ROME, 10 (S.P.A.). — Dans une importante encyclique publiée aujourd'hui, le Souverain Pontife Pie XI traite longuement de la question d'une union possible des chrétiens, quelle que soit la forme particulière de leur religion. Après avoir parlé de la tendance générale contemporaine vers une meilleure union internationale entre les peuples, le Pape déplore le fait que certains semblent désirer un transfert du domaine politique au domaine religieux, en mêlant ainsi la vraie religion avec la fausse et en regardant toutes les religions comme également bonnes et dignes de louange. En paraissant accomplir du bien, ces gens encouragent une fallacieuse unité religieuse parmi les chrétiens.

Cela est vrai spécialement de ceux qui s'appellent eux-mêmes panchrétiens. Ils tendent à déraciner fes fondations mêmes de la foi catholique.

Contre un erreur aussi pernicieuse, le Saint-Père attire l'attention de tous les évêques, afin qu'ils avertissent leurs ouailles et rendent clairs les principes des réelles unions religieuses.

Le Pape dit entre autres choses que le Dieu Créateur révèle aussi à l'homme le moyen dont il veut être honoré et servi. C'est la religion réelle pour laquelle il a fondé son Eglise sur terre. Le devoir de l'être humain est donc de croire les révélations de Dieu et conséquemment d'adhérer à l'Eglise, non pas à celle qui s'appuie sur l'erreur, mais au contraire à cette Eglise, qui est la vérité, cette Eglise voulue et fondée par le Christ et qui, par la promesse de la propre assistance du Christ, se maintient une et identique à travers les siècles, à savoir l'Eglise Catholique, Apostolique, Romaine.

Le Pape dit ensuite que ceux qui se sont séparés nient cette unité de foi et de gouvernement de l'Eglise réelle du Christ et préféreraient par conséquent une union au moyen d'un accord sur quelques points seulement qu'ils regardent comme les points fondamentaux; quant au reste, chacun s'en tiendrait à ses propres opinions à cause desquelles en d'autres temps il y eut séparation d'avec l'Eglise.

Le Pape voit en cela la vérité entrainée dans l'erreur, dans des tran-

(suite à la 4ième)

Sa Sainteté le pape **PIE XI**, glorieusement régnant, publie une Encyclique sur le panchristianisme.

LE CH. DE FER DE L'ABITIBI À LA MÉTROPOLE

Il raccourcirait de 130 milles la distance entre Winnipeg et Montréal. — Les travaux préliminaires commenceraient dans un avenir rapproché. — Source de revenus considérables.

NEGOCIATIONS

(Spécial au "Droit")

FERME-NEUVE, P.Q., 10. — L'ex-préfet du comté Labelle, M. Joseph Lafontaine, maire du village de Ferme-Neuve, déclarait tout décemment lors d'une réunion intime que "The Abittibi Southern Ry Co." avati obtenu en 1925 au cours de la session de la Législature Provinciale une charte la constituant en corporation et lui permettant de tracer, construire, outiller et exploiter une voie ferrée, à partir de "The Canadian National Rys Co.", d'un endroit à ou près de la ville d'Amos, (centre de l'Abitibi) pour se diriger vers la ville de Mont-Laurier, par voie des cantons Figuery, La Motte, La Corne, Bourlamarque, etc., ceux de Major et Front-Brûn, les paroisses de Ste-Anne du Lac, de Mont St-Michel, de Ferme-Neuve, (cantons Décarie, Gravel, Pope, Wurtele et Campbell) jusqu'à un point de raccordement avec les lignes actuelles de "La Cie de Chemin de Fer du Pacifique Canadien". En outre la dite Cie a également le privilège, en vertu de la même autorité, de construire un embranchement, depuis Maniwaki jusqu'à la voie principale à ou près de la traverse de la rivière Gatineau; avec en plus, un prolongement de sa voie principale, telle que dessus décrite, à partir d'un point à ou près de la ville de Mont-Laurier jusqu'à un point de raccordement avec "The Canadian National Rys Co." à ou près du vilalge de St-Rémi d'Amherst.

"Je désire aussi faire observer", et c'est, disait-il, à mon point de vue d'une importance majeure que, ce serait la première voie ferrée qui traverserait notre Province du Nord au Sud, de même que la plus courte et la plus directe pour relier les villes de Montréal et d'Ottawa avec le centre de l'Abitibi et les Provinces de l'Ouest. Par ce nouveau chemin de fer, la distance entre Montréal et Winnipeg se trouverait abrégée de 130 milles. Puis, il faut bien savoir que, sur la distance qui sépare Montréal de l'Abitibi, il y a déjà, viâ Mont-Laurier et par voie de la "Cie du anadien Pacifique", 160 milles de voie ferrée en opération; et, par voie de "The Canadian National Rys Co", viâ St-Rémi d'Amherst, 82 milles.

Ensuite, il ne faut pas oublier non plus, que toute la zône comprise entre Mont-Laurier, Ferme-Neuve, Mont-St-Michel, Ste-Anne du Lac, Maniwaki et Amos forme à elle-même presque toute une province et est l'un des endroits les plus riches en ressources naturelles diverses.

L'ouverture de cette région à la colonisation et le développement rapide, qui en résulterait, constituerait à coup sûr une source de revenus considérable pour notre province. Et d'ailleurs, n'a-t-on pas un exemple frappant de ce qu'à pu faire "The Temiskaming & Northern Ontario Ry Co", pour le nouvel Ontario? La construction immédiate de ce tronçon de "The Abitibi Southern Ry Co.", est un problème qui s'impose à tous les gens sérieux, et auquel notre Gouvernement Provincial tout spécialement se doit d'accorder non seulement toute son attention, mais encore une solution en intervenant immédiatement par des subsides généreux ou d'autres activités, comme il l'a fait tout récemment pour la région du Lac St-Jean par exemple. Ai-je besoin de rappeler que les districts de Montréal, d'Ottawa, de Terrebonne, de Labelle, de la Gatineau, du Témiscamingue et de l'Abitibi réclament ce chemin de fer depuis longtemps et avec instances. A tout événement, les meilleures raisons militant en faveur de ce projet qui dans le moment prime ses concurrents.

Les adversaires du projet de voie ferrée de "The Abitibi oSuthern Ry Co." prétendent que, si ce projet se réalise, cette voie ferrée sera désavantageuse aux meilleurs intérêts des régions traversées et du pays, étant donné que le trafic des Provinces de l'Ouest, comme celui de l'Abitibi et des régions adjacentes devra faire le trajet par trois voies ferrées indépendantes l'une de l'autre: ce qui, prétendent-ils, triplerait le coût et les frais de transport, s'il était dirigé, disons, sur Montréal ou Ottawa. Inutile d'avoir cette crainte, la Commission des Chemins de Fer du Canada, n'étant-elle pas toujours là pour protéger les intérêts du peuple, quand ils sont menacés? Ensuite, il ne faut pas encore perdre de vue que "La Cie du Canadien Pacifique", il y a à

Suite à la 6e col. 6

Wm. COSGRAVE VISITERA OTTAWA

DUBLIN 10.—Le président Cosgrave a reçu du gouvernement canadien une invitation de visiter Ottawa au cours de son voyage transatlantique. L'invitation est acceptée. Il est probable qu'après sa visite à Washington M. Cosgrave modifiera son itinéraire, afin de pouvoir passer par Ottawa.

Le président Cosgrave d'Irlande a accepté de visiter le Canada, mais la date de sa visite n'est pas fixée. C'est ce qu'on déclarait hier soir au bureau du premier ministre. Il est probable que sous peu on fera connaitre les détails de cette visite.

Thomas AHEARN, president général de l'Ottawa Electric, serait nommé sous peu conseiller privé.

L'ANGLETERRE ENVERRAIT UN COMMISSAIRE

Le lieutenant-colonel Amery discutera avec le premier ministre King l'opportunité d'envoyer au Canada un haut commissaire, dont les fonctions seraient semblables à celles de l'hon. P. C. Larkin.

PROJET D'EMIGRATION

VANCOUVER, 10.—(S.P.C.) — La nomination d'un haut commissaire au Canada dont les fonctions seraient semblables à celles de l'hon. P. C. Larkin, haut commissaire du Canada en Grande-Bretagne; tel est le résultat possible de la visite au pays du lieutenant-colonel Amery, secrétaire d'Etat pour les Dominions. Dans une entrevue ici hier, il déclara que c'était là une des questions les plus importantes qui seraient discutées avec le premier ministre King.

Au sujet d'une nouvelle d'Ottawa publiée à Londres, à savoir qu'on nommerait peut-être un ministre anglais au Canada, le lieutenant-colonel Amery dit: "Point n'est besoin de ministres entre membres d'une même famille."

La nomination d'un ministre du Canada en France est alissée entièrement au soin du gouvernement canadien, dit M. Amery. "L'attitude du gouvernement anglais et de l'Empire, dit-il, sur la question des ministres étrangers a été clairement définie à la conférence impériale."

Le colonel Amery a lu avec intérêt une dépêêche de Londres au sujet d'un projet d'émigration en vue d'envoyer les soldats licenciés dans l'Ouest canadien, après entrainement agricole.

ON RETROUVE LES CADAVRES DES VICTIMES

M. ET MME A. RACICOT, LEURS TROIS ENFANTS ET UN ONCLE, SONT RETROUVES A QUATRE CENTS PIEDS SOUS L'EAU DANS LE LAC TEMISCAMINGUE.

NORTH BAY, Ont., 10 (S. P. C.) —On a retrouvé hier soir les corps de M. et Mme Aldéric Racicot, de leurs trois enfants et de leur oncle, M. Antoine Racicot, noyés la veille du jour de l'an dans le lac Témiscamingue, alors que leur automobile passa au travers de la glace. L'oncle réussit à ouvrir la porte de l'auto de son côté, mais les stores de la voiture l'empêchèrent apparemment de sauter. Un verdict de mort accidentelle fut rendu. Les victimes seront inhumés demain à Fabre, Qué.

On retrouva l'auto à une profondeur de quatre cents pieds. L'oeuvre de sauvetage fut opérée par MM. O. Provencher, H. Goulet, P. O. Goulet, P. Patrice, A. Berhelst, A. Patrice, E. Gaudet et A. Desrochers.

THOS. AHEARN SERAIT NOMMÉ CONSEILLER PRIVÉ SOUS PEU

On croit, dans plusieurs milieux, que M. Thomas Ahearn a été nommé Conseiller Privé, et que cette nomination deviendra officielle sous peu. Ce serait la première nomination de ce genre depuis que le prince de Galles et l'hon. Stanley Baldwin, premier ministre de la Grande-Bretagne, ont reçu ce titre, aux Fêtes de la Confédération.

Le titre de Conseiller privé permet au porteur de prendre l'appellation d'honorable pour toute sa vie, et le cabinet peut admettre le conseiller privé à n'importe quelle de ses séances, même s'il n'est ni député ni sénateur.

Le cabinet n'a pas fait encore de nominations sénatoriales. Elles ne sauraient tarder cependant. De plus en plus on croit qu'un des sièges du nord de l'Ontario ira à un Canadien français.

LES FUREURS DE LA TAMISE SONT APAISÉES

Les eaux se retirent et on s'attaque à la réparation des dommages. — Maximum de la marée à 3 h. 46 ce matin. — Le reflux se produit sans accident. — Les trésors de la Galerie Tate.

LES REFUGIES

LONDRES, 10 (S. P. A.)—Les fureurs de la Tamise se sont maintenant apaisées, et les citoyens de Londres s'efforcent de réparer les dommages causés samedi par l'inondation. La marée a atteint son maximum aujourd'hui à 3 h. 46 a. m., et le reflux s'est produit sans accident. Les experts croient que le danger est passé. On n'en continue pas moins à prendre des précautions.

Les trésors de la galerie nationale Tate sont moins endommagés qu'on ne le croyait. Les peintures à l'eau et les dessins de la collection de 19,000 de J. M. W. Turner ont été mouillés sans perdre toutefois de leur lustre. On espère que les milliers de dessins au crayon ne seront pas affectés matériellement. On ne peut dire encore si les peintures à l'huile seront beaucoup affectées.

Lord Desborough, président de la commission de conservation de la Tamise, prétend que la mer du Nord plus que les inondations de la Tamise est cause du désastre.

Les réfugiés, la plupart des pauvres gens, qui durent abandonner leurs foyers y sont retournés hier. On est à organiser un fonds de secours. Des contributions pour des miliers de livres sterling ont déjà été faites.

AVOUE SON MEURTRE.

ODESSA, Ukraine, 10.—Un des membres d'un groupe, arrêtés par la garde russe, Vladimir Dobrovolsky, vingt-trois ans, a admis avoir tué le 28 décembre le vice-consul d'Italie Cozzio. Il vola ses habits et d'autres objets de valeur.

21 MINEURS ONT ÉTÉ TUÉS DANS L'EXPLOSION

Le coup de grsou a éclaté à une profondeur de 600 pieds dans la mine 18 de l'Industrial Coal Co. — Enquête d'Etat. — Troisième catastrophe depuis 1920.

LES MORTS

WEST FRANKFORT, Ills., 10. — (S.P.A.) — Vingt et un mineurs se sont fait tuer hier dans une terrible explosion de gaz, à la mine No 18 de l'Industrial Coal Company. L'accident est survenu à une profondeur de six cents pieds. A. D. Lewis, directeur des mines de l'Etat, fait une enquête d'Etat, et le coroner J. Hill, du comté

(Suite à la 6e, col. 6.)

William COSGRAVE, président du libre Etat d'Irlande, a accepté l'invitation de venir au Canada.

LEGATIONS CANADIENNE ET FRANCAISE ETABLIES EN FRANCE ET AU CANADA

On annonce aux Affaires Etrangères en France la décision des gouvernements français et canadien de modifier leurs systèmes de représentation diplomatique. Le cabinet français approuve le projet. La nouvelle confirmée à Ottawa.

LES NOMINATIONS NE SONT PAS FAITES

PARIS, 10 — La France et le Canada ont décidé de modifier leurs systèmes de représentation diplomatique. Des ministres des deux pays seront nommés dans les deux capitales.

Le cabinet français a approuvé aujourd'hui le projet de la nomination d'un ministre à Ottawa. Il est tout probable que le baron de Vitrolles, actuellement consul général à Montréal, sera le premier ministre français dans la capitale canadienne. Le baron de Vitrolles, était consul à Montréal. Aucune nomination n'a encore été annoncée. Paris s'attend à ce que l'honorable Philippe Roy, haut commissaire canadien en France depuis plusieurs années, soit appelé au poste de premier ministre du Canada en France.

Le bureau des Affaires Etrangères a publié ce matin la déclaration suivante au sujet de la nomination d'un ministre canadien à Paris, et de la nomination d'un ministre français au Canada: "A la suite de pourparlers entretenus de façon diplomatique, et d'une entrevue en décembre dernier, de l'honorable sénateur Raoul Dandurand, ministre sans portefeuille, avec M. Aristide Briand, ministre des Affaires Etrangères, les gouvernements canadien et français ont décidé d'établir une légation canadienne en France et une légation française au Canada. Le ministre de France résidera à Ottawa.

La légation canadienne sera située au rez-de-chaussée du No 1 rue François-Premier, en face des cours Albert Premier, sur le Grand Boulevard, qui domine la Seine. Les quartiers de la légation seront aménagés dans une aile du Grand Palais situé tout près de la légation anglaise et du bureau des Affaires Etrangères français. Elle sera disponible dès le premier avril.

Il est entendu que le bureau du commissaire canadien du commerce et celui des archives canadiennes seront transportés à la légation. On pourvoira également, à la légation, à toute l'accommodation nécessaire à l'enregistrement des visiteurs, à la réception de leur courrier, etc., etc. La légation canadienne sera la 46ème légation à Paris.

Le premier ministre King a confirmé ce matin l'heureux aboutissement des négociations entamées avec le gouvernement français au sujet de cette modification des systèmes de représentation diplomatique des deux pays.

LE JUGE ALBERT CONSTANTINEAU DONNE UNE FORMULE DEVANT DETERMINER LE DEGRE DE CULPABILITE D'UN CHAUFFEUR INTOXIQUE

REND SA DECISION

Le juge Albert CONSTANTINEAU, a donné aujourd'hui, par écrit, les motifs de cassation de deux sentences prononcées en cour de police.

Son honneur explique, dans un long jugement les raisons qui ont motivé la cassation de deux sentences, prononcées par les magistrats de police. — Jurisprudence médicale. — Autorités judiciaires en la matière. — Ivresse et intoxication. — La loi canadienne.

LA FORMULE

Son honneur le juge Albert Constantineau a rendu aujourd'hui un jugement écrit d'une extrême importance concernant les causes de conduite d'autos en état d'ivresse.

Le Canada tout entier et la province d'Ontario en particulier ont attendu ce jugement avec une grande impatience. Le juge a reçu de tous les coins du pays une multitude de lettres et de demandes à ce sujet.

On se rappelle que le jeudi, 15 décembre, le juge Constantineau a renversé deux sentences de sept jours de prison imposées par le magistrat Hopewell en cour de police. Les inculpés étaient Edgar Fortington et Hugh C. Friel. Ces derniers en avaient appelé de la décision du magistrat. Me Gordon Henderson occupait pour Fortington et Me Hal Burns pour Friel. Ayant entendu la preuve, Son Honneur déclara qu'elle n'était pas suffisante pour justifier l'accusation d'intoxication déposée contre les chauffeurs.

Le juge renversa donc la décision du magistrat et il promit sur la question un jugement écrit.

Suit le texte du jugement.

LE JUGEMENT

On en a appelé devant moi, de trois condamnations pour conduite d'autos par des personnes en état d'ivresse, prononcées par deux magistrats du district. Comme mes décisions à cette époque ont semblé susciter un vif intérêt, non seulement à Ottawa, mais dans nombre d'autres villes, j'ai promis d'en donner, par écrit, les motifs. Ce travail a cependant été un peu retardé à cause des vacances de Noël.

J'ai maintenu une des condamnations et j'en ai renversé deux. Mes décisions dans les deux derniers cas ne signifient pas que les savants magistrats, dont je respecte sincèrement la droiture, l'intégrité et la valeur, n'étaient pas justifiables en prononçant leurs sentences. Je ne prétends pas non plus, par mes remarques, déprécier la conduite de la police d'Ottawa, qui n'a pas son égale au Canada en honorabilité et en efficacité.

J'avoue que dans ces deux cas, la preuve était très forte contre les accusés. Mais, en raison de certains incidents révélés au cours des procès que j'ai été appelé à présider, j'ai décidé de leur donner généreusement le bénéfice du doute.

Ma décision m'a été surtout inspirée par les principes généraux qui devraient toujours prévaloir dans des causes de ce genre et que j'ai l'intention d'expliquer, in extenso, dans mes remarques. Comme d'habitude, les témoignages dans ces deux causes étaient plus ou moins contradictoires: et, comme les faits établis n'offrent aucun intérêt particulier, je me dispenserai de les exposer en détail.

J'ai renversé une des condamnations, parce que d'abord, on a refusé au défendeur, au poste de police, un examen médical qui aurait pu établir d'une façon certaine, sa condition.

Je suis d'avis qu'on aurait dû lui donner tous les moyens possibles de se disculper.

J'ai renversé la deuxième condamnation, parce quinze minutes après que le défendeur eut été arrêté et conduit au poste de police, il se présenta au bureau du sergent, apparemment sobre et pouvant parler et marcher normalement. Je crois que l'accusé devrait bénéficier du doute.

Mais dans ces deux causes, si la preuve de la Couronne avait été corroborée par le témoignage d'un médecin, je ne serais certainement pas intervenu.

C'est un fait reconnu dans la profession judiciaire qu'un appel d'une condamnation par un magistrat, devant un juge de comté est bien différent d'un appel, en Cour Supérieure d'Ontario d'une décision d'un juge de cette Cour Supérieure, ou de la cour de comté. Dans le dernier cas, la division d'appel de la Cour Supérieure, n'ayant à se prononcer que sur la preuve écrite, recueillie

(Suite à la 6e, col. 2.)

CONSERVATION INTELLIGENTE DE NOS FORÊTS

Le ministre des terres et forêts de l'Ontario, dans un discours à North Bal, fait un pressant appel en faveur de la conservation des ressources forestières de la province.

MESURES SEVERES

NORTH BAY, 10.— L'importance capitale de la conservation intelligente des ressources forestières du Canada a été mise en évidence, hier, au diner du club Rotary, par l'hon. W. Finlayson, ministre des terres et forêts de l'Ontario. A son avis, si les conditions actuelles se continuent, les ressources forestières seront épuisées d'ici à cinquante ans. Son but est de conserver ces ressources pour les générations futures. Le gouvernement fait un pressant appel à toutes les classes de la province.

Le ministre déclara que des modifications en politique et en législation sont en voie de préparation. Si ces mesures sont adoptées. Elles pourront paraitre dures à quelques-uns; mais, le gouvernement estime que des mesures sévères sont nécessaires. Il faut protéger l'industrie dont l'importance ne le cède qu'à l'agriculture. Au cours des dix dernières années, le revenu de l'industrie forestière s'est élevé à $125.000.000,000, et la somme de $5.000.000 et plus est payée chaque année en salaires, et une somme semblable va à la province.

Le ministre parla ensuite des travaux déjà accomplis pour conserver les forêts. Une politique de reboisement a été inaugurée, et la province a été divisée à cette fin en trois sections: sud, centrale et nord. Dans la partie sud, 8.000.000 d'arbres ont été plantés l'an dernier.

Pour ce qui est de la conservation du bois debout, le gouvernement a en vue des projets encore plus vastes de protection contre les incendies. L'orateur donne ici des chiffres sur le travail accompli au cours des quatre dernières années, pour conserver les forêts de la province. Par exemple, en 1923, plus de 2.000.000 d'acres de terres boisés ont été brûlées, et la destruction fut même plus considérable en 1922. Ces pertes furent réduites à près de 106.000.000 d'acres, en 1924: à 80.000.000, en 1926 et à 60,000,000 en 1927.

BOISSON ALCOOLIQUE

Le Canada a produit l'an dernier pour environ 40 millions de boissons alcooliques et en a importées pour 40 millions. Nos exportations ont été de 26 millions, de sorte que notre consommation a été de 54 millins, soit plus d'un million par semaine.

LA LIBRAIRIE DU "DROIT"

NECESSITE.

Il n'y a pas que les étudiants qui doivent se servirent quotidiennement du dictionnaire. C'est presque une banalite que d'écrire que quiconque se pique de connaitre sa langue est obligé d'y recourir fréquemment et de s'en faire un compagnon fidèle.

D'ailleurs, nous en avons, les journalistes, une terrible experience. Obliges, par notre profession, à écrire rapidement et sous un continuel effort intellectuel, la mémoire fait parfois défaut et il arrive que ce sont les mots les plus usuels qui nous donnent le plus de difficultés.

Ajoutez que les règles du féminin et du pluriel pour les adjectifs nous sont de bien vilains sujets d'ennuis. Mais, les journalistes, font allègrement leur tâche, grâce au dictionnaire. Il est toujours là, à la portée de la main et il nous vient en aide à chaque moment d'embarras.

Le dictionnaire, est donc un livre strictement nécessaire. Quiconque prétendrait écrire sans y référer de temps à autre, risque de ne plus savoir comment écrire le mot: orthographe...

Nous en avons publié une liste hier: nous y revenons aujourd'hui pour la complèter. Nos prix, tous nos lecteurs le remarqueront, sont très bas, conformément à toutes les bourses.

* * *

DICTIONNAIRE DES SYNONYMES par **ELVIRE D. BAR**; relié toile souple avec coins ronds; au comptoir 60 sous et par poste 65 sous.

PETIT DICTIONNAIRE DE LA LANGUE FRANCAISE, par **Th. SOUBEE**; cartonné, dos toile; au comptoir 90 sous et par poste 95 sous.

PETIT DICTIONNAIRE RAISONNE DES DIFFICULTES ET EXCEPTIONS DE LA LANGUE FRANCAISE par **TH. SOUBEE** et **A.-L. SARDOU**; cartonné, dos toile; au comptoir 75 sous et par poste 80 sous.

FRENCH-ENGLISH AND ENGLISH-FRENCH DICTIONARY par **J. E. WESSELY**, revu et augmenté par Edward Latham et M. Curle; relié toile; au comptoir $1.35 et par poste $1.40.

DICTIONNAIRE DE POCHE ANGLAIS-FRANCAIS ET FRANCAIS-ANGLAIS par **HILL**; relié toile; au comptoir 40 sous et par poste 45 sous.

NOUVEAU DICTIONNAIRE DE POCHE FRANCAIS-ANGLAIS ET ANGLAIS-FRANCAIS, par **A. MENDEL**; relié en cuir véritable, coins ronds; format très commode et belle apparence; au comptoir $1.35 et par poste $1.40.

NOUVEAU DICTIONNAIRE GREC MODERNE ET FRANCAIS, contenant les termes de la langue parlé et de la langue écrite, par Emile Legrand; relié toile; au comptoir 95 sous et par poste $1.00.

NOUVEAU DICTIONNAIRE ANGLAIS-FRANCAIS et FRANCAIS-ANGLAIS par E. Clifton; nouvelle édition complètement refondue et augmentée par A. McLaughlin; au comptoir 95 sous et par poste $1.00.

NOUVEAU DICTIONNAIRE LATIN-FRANCAIS, par **E. De Suckau,** relié toile; au comptoir 90 sous et par poste 95 sous.

* * *

Nous avons aussi les dictionnaires du **BON LANGAGE** de l'**Abbé Blanchard**, qui nous sont en Canada Français d'un si précieux concours pour notre langue parlé et écrite.

* * *

ADRESSE POSTALE: La Librairie du "Droit", case postale 554, Ottawa, Ont.

ADRESSE LOCALE: No 370, rue Dalhousie, Ottawa. Téléphone: Rideau 516.

LA RECEPTION DE RADIO

Rapport officiel du département de la Marine et des Pêcheries:—Pauvre.

Pronostics

TORONTO, 10.—La pression est élevée dans la majeure partie des Etats-Unis et relativement basse dans le Canada. Il fait doux partout au pays, à l'exception de l'extrême nord.

PRONOSTICS

Vallée de l'Outaouais et Haut-Saint-Laurent: vents frais de l'ouest; beau et doux aujourd'hui et demain.

TEMPERATURE

Maximum hier 34
Minimum durant la nuit 32

A 8 heures ce matin: **Prince Rupert**, 42; **Victoria**, 46; **Kamloops**, 34; **Calgary**, 42; **Edmonton**, 40; **Prince Albert**, 38; **Winnipeg**, 32; **Sault Ste-Marie**, 32; **Toronto**, 36; **Kingston**, 34; **Ottawa**, 34; **Montréal**, 34; **Québec**, 30; **St-Jean, N. B.**, 32; **Halifax**, 38 **Moncton**, 32; **Détroit**, 34; **New-York**, 34; **Jasper**, 42; **Charlottetown**, 32.

LES SENATEURS D'OTTAWA ENVAHISSENT LA FOSSE AUX LIONS

BEAU SUCCES DU FRONTENAC --- LE LA SALLE DECLASSE LE RIDEAU

OTTAWA TRAVAILLE CONTRE CANADIEN DANS LA NATIONALE

Merritt G. PUTNAM, skieur brillant qui fera partie du contingent canadien à Saint-Moritz. Il est habile à la course et au saut.

Les Sénateurs reprennent la lutte avec les Habitants. — Les amateurs de Montréal favorisent le Tricolore.

LE RESULTAT EST INCERTAIN

Ottawa monte à la conquête de nouveaux lauriers et le Canadien, qui le reçoit ce soir, au Forum, l'attend de pied ferme, au milieu de 12,500 partisans.

Car la foule qui envahit ce soir le palais de glace de la Métropole n'a guère d'entrousiasme pour les Sénateurs. Ottawa peut donc s'attendre à une réception hostile.

"Nous ne nous inquiétons pas outre mesure, dit un directeur de l'équipe, ce matin, car chaque fois que nous envahissons Montréal, c'est la même chose qui se répète. Rares sont les spectateurs qui nous accueillent favorablement, mais personne ne nous malmène et c'est là le principal".

AFFAIRE DE TAILLE

Le combat de ce soir fera époque dans les annales du circuit Calder. Après la randonnée sensationnelle du 27 décembre, à l'Auditorium, il y a lieu de croire que les deux troupes continueront leur lutte effrenée pour briser l'égalité et faire savoir à l'univers où règne la suprématie.

Quand le Canadien et l'Ottawa sont aux prises, il y a toujours du plaisir. Ça se comprend, d'ailleurs puisque ces deux organisations disposent des plus brillants joueurs au pays. Nous ne croyons pas, en effet, qu'il soit possible de rencontrer des gars supérieurs à Connell, Boucher, Clancy, Nighbor, Kilrea, Finnegan, Broadbent, Chouinard, Alex. Smith, Grosvenor, d'une part, et Hainsworth, Leduc, Mantha, Gardiner, Langlois, Morenz, Joliat Gagné, Lépine, d'autre part.

NOTRE INVASION

Un grand nombre de sportsmen locaux accompagnent l'Ottawa dans la Métropole, mais le nombre en est passablement restreint, car la direction du Forum ne peut mettre plus de cinquante billets à la disposition des amateurs de la Capitale.

Si les Sénateurs reviennent avec une victoire, nous entendrons d'ici les pleurs et les grincements de dents de la foule montréalaise.

DES NOMS DOUX

Voici quelques qualificatifs que donnent sans rougir à Howie Morenz, certains journaux de Montréal:

L'express des joueurs; le boulet de canon du puck; le roi du patin; le travaillant de la partie; l'éclair de la glace; le plus rapide de la ligue!

C'est à rire!!!

LES ATHLÈTES D'EST-OTTAWA À LA BESOGNE

LE CLUB SE PROPOSE D'ORGANISER DES TOURNOIS IMPORTANTS. — MERCIER A LA PRESIDENCE.

Le club Athlétique d'Est-Ottawa s'est réorganisé pour la saison à une assemblée enthousiaste tenue lundi soir. Les magnats se proposent d'organiser plusieurs tournois de patin tant locaux qu'interprovinciaux et, afin de préparer nos aspirants, ils ont retenu M. Emory Stephenson, instructeur bien connu.

Tous les candidats aux courses locales sont priés de s'inscrire, avant samedi, soit au Bingham, soit au Plouffe. M. Stephenson donnera aussi des cours à ces patinoires, de 5 à 7; il sera au Bingham, les lundis, mercredis et vendredis, et au Plouffe, les mardis et jeudis.

LES DIRECTEURS

Voici le résultat des élections à l'assemblée d'organisation:

Patrons—MM. Gordon Edwards et Edgar Chevrier, députés; J. A. Pinard, député au provincial; Dr J. L. Chabot.

Vice-patrons. — MM. Frank Lafortune, Frank Plant, Herb. McElroy et C. Tulley.

Président honoraire. — Le maire Ellis.

Vice-prési. honoraires. — MM. A. W. Desjardins, A. Bélanger, J. Landriault, T. Dansereau, J. A. Parisien, T. Brethour, G. Dunbar et Mc-G. Easson.

Président.—Raoul Mercier.

Vice-président—J. M. Kennedy.

Sec. trésorier—J. T. Rowan.

LE COMITE

D. P. Buckley, Roger Ryan, J. P. Conway, James Tighe, Jos. Desbiens, W. H. O'Halloran, Dr R. H. Parent, Dr J. M. Laframboise, P. J. Bryson, Eric Query, J. B. Arial, Gordon Law, Jack Florence, E. E. Laberge, J. H. Wood, F. Hallt, D. A. Esdale, J. Whelan, H. Ménard, W. D. Perkins, Gerald Sims, H. J. McNulty, J. O. Beaudry.

Comité athlétique: E. P. Cardinal, A. Smith, C. Connell, W. Doré, P. Dubois, D. P. Buckley, Roger Ryan, J. Pagé, James Tighe.

Instructeurs Emory Stephenson.

LE MONTEBELLO A ETE DEFAIT

Le Montebello vient d'ouvrir sa saison de gouret en subissant une honteuse défaite aux mains des Collégiens.

Avec la souplesse et l'habileté des Cadieux, des Quesnel et des Major, Gendron a trouvé sa tâche facile, car une seule fois la rondelle lui est parvenue.

2 à 0 n'est pas là une piquante déception pour les joueurs du premier club. L'esprit de parti ou plutôt le manque de connaissance de l'arbitre, ajouté à la rudesse des joueurs du premier club, le Montebello a dû avouer pour une fois de plus, la supériorité des Collégiens sur eux.

Comme ils sont doués d'esprit sportif, les Etudiants offrent au Montebello leurs plus sincères sympathies.

ALIGNEMENTS

1er Club: W. Kemp, B. Kemp et F. Carrière, R. Pesant, M. Racicot, A. Cadieux; subst., H. Carrière, A. Deschamps, L. Daoust.

Collégiens: C. A. Gendron, D. Quesnel, G. Major; Ray. Quesnel, M. Cadieux et Rob. Quesnel; subst., G. Desbarais, R. Major et S. Byers.

Communiqué.

Voir aussi page 9

FINALE ALLAN A OTTAWA

WOODSTOCK, 10 janv.—Dr. Frank Sandercock, président de l'Union amateur du Canada, a annoncé lundi que la série finale de la coupe Allan serait jouée à Ottawa, ce printemps.

CAPABLANCA VA PRENDRE LE HARNAIS

L'EX-CHAMPION SE PREPARE A DE PROCHAINS TOURNOIS D'ECHECS.

Jose Capablanca, ce brillant joueur d'échecs qui vient de perdre son titre de champion du monde à Alexandre Alekhine, Russe de Paris, n'a pas l'intention d'abandonner le sport qui l'a rendu fameux.

Il reviendra prochainement dans l'arène pour y rencontrer les champions de tous pays et tenter de reprendre sa couronne. Sa carrière est d'ailleurs bien remplie.

L'ex-champion est né à la Havane, Cuba, le 19 novembre 1898. Il jouait déjà aux échecs à l'âge de cinq ans. A huit ans, il avait défait les meilleurs joueurs du club de La Havane et, à 12 ans, il gagnait le championnat de Cuba, en triomphant de Juan Corzo, par 4 à 2.

BEL ATHLETE

Capablanca vint aux Etats-Unis en 1904 pour compléter son instruction. Il entra à l'université de Columbia en 1907. Sa réputation de joueur avait déjà traversé les frontières. Il conduisit l'équipe universitaire à la victoire dans un tournoi intercollégial. Capablanca était un excellent compagnon, qui jouait à la balle et au tennis.

En 1908, il décida de faire des échecs sa profession. Il se signala en remportant plusieurs victoires remarquables et en 1909, il disposa de Frank Marshall, champion des Etats-Unis en gagnant huit parties sur neuf. Il fit ensuitte une tournée en Europe.

En 1911, à San Sébastien, il causa une surprise au vieux monde en gagnant le premier prix dans un tournoi qui réunissait 14 joueurs fameux.

PREMIERES DEFAITES

Capablanca se classa premier à Saint-Pétersbourg, en 1914, en avant du Dr Lasker, mais il perdit, par un demi-point, un match personnel contre le champion d'alors.

Capablanca fut ensuite considéré comme le maître incontestable de l'échiquier. Personne, avant 1924, ne songea à lui lancer un défit. Cette année-là, il perdit un match aux mains de Reti dans le tournoi de New-York. Il n'avait pas subi d'échec depuis 1914. Capablanca subit deux autres défaites aux moins de joueurs russes peu connus à Moscou en 1925. Le printemps dernier, il joua 20 rondes contre cinq champions et les gagna toutes.

LIGUE CANADIENNE

Hamilton	4	Niagara	1
Stratford	5	Kitchener	0
Ravina	3	Windsor	0

LE NATIONAL ANNONCE SON PROGRAMME POUR LA PROCHAINE SOIREE

Gene SARAZEN, ex-champion de golf, vient de défendre son titre de champion de Miami. Il est maintenant sixième sur la liste officielle de l'Association de golf.

Malette chantera avant les six combats de boxe de la séance. — Les frères Arial à l'ouvrage.

ON PROMET BEAU SPORT

Le sieur Claff Lecompte, qui organise la grande soirée de boxe du 16 janvier au bénéfice du club de hoquet Notre-Dame, a dressé le programme de la gérance et quand les amateurs auront jeté un oeil sur la liste des guerriers à l'affiche, ils seront assurés de sport véritablement supérieur.

Il y aura six combats de toutes les catégories, en plus de tours acrobatiques et de chant.

C'est M. Edgar Malette, le brillant ténor canadien-français, qui fera les frais du chant. Malette a consenti à réhausser de sa présence l'éclat de la soirée et tous les sportifs lui en sauront gré, car Edgar a toujours été un des premiers à se dévouer pour la cause du sport dans la région.

LE PROGRAMME

1.—Chant—M. Edgar Malette.

2.—Combat à 115 livres—Kid Gagnon, La Salle, vs Kidd Carrière, Laurier.

3.—Combat à 125 livres. — Guilbault, du Hull A. A., vs Kid Richer, du club National.

4.—Classe "midnight"—Kid Dufresne vs Kid Larney. Dufresne mesure 49 pouces de taille et est âgé de 29 ans; Larney mesure 48 pouces et n'a que 21 ans.

5.—Combat à 115 livres.—Corneau, du Hull A. A., vs Kid Fréchette du Laurier.

6.—Combat à 145 livres — Jean Verdon, du Notre-Dame vs Art Gravelle, de l'Armée canadienne.

7.—Combat à 135 livres.—Kid Lavigne, du Notre-Dame vs Kid Carisse, du Régal.

8.—Les Pierrots—Les frères Arial, dans des exercices acrobatiques.

BOUCHARD ARBITRE

Frank Bouchard, sportif en vue d'Ottawa, arbitrera les combats de la soirée; la tâche de juger a été confiée à M. Georges Daly, dont le nom véritable est Georges Morin, et à M. Willie Doré.

Doc Carisse aura soin du chronomètre et Alf. Larocque remplira, selon l'habitude, la fonction de crieur.

JOUTE NULLE DU CIRCUIT DES POSTES

Le service Postal et les Mandats ont fait partie nulle de 1—1, dans la première partie de la ligue des postes jouée lundi soir, au Rideau. Jack Lally compta pour le Service et Harry Holland pour les Mandats.

SOLIDE ATHLÈTE

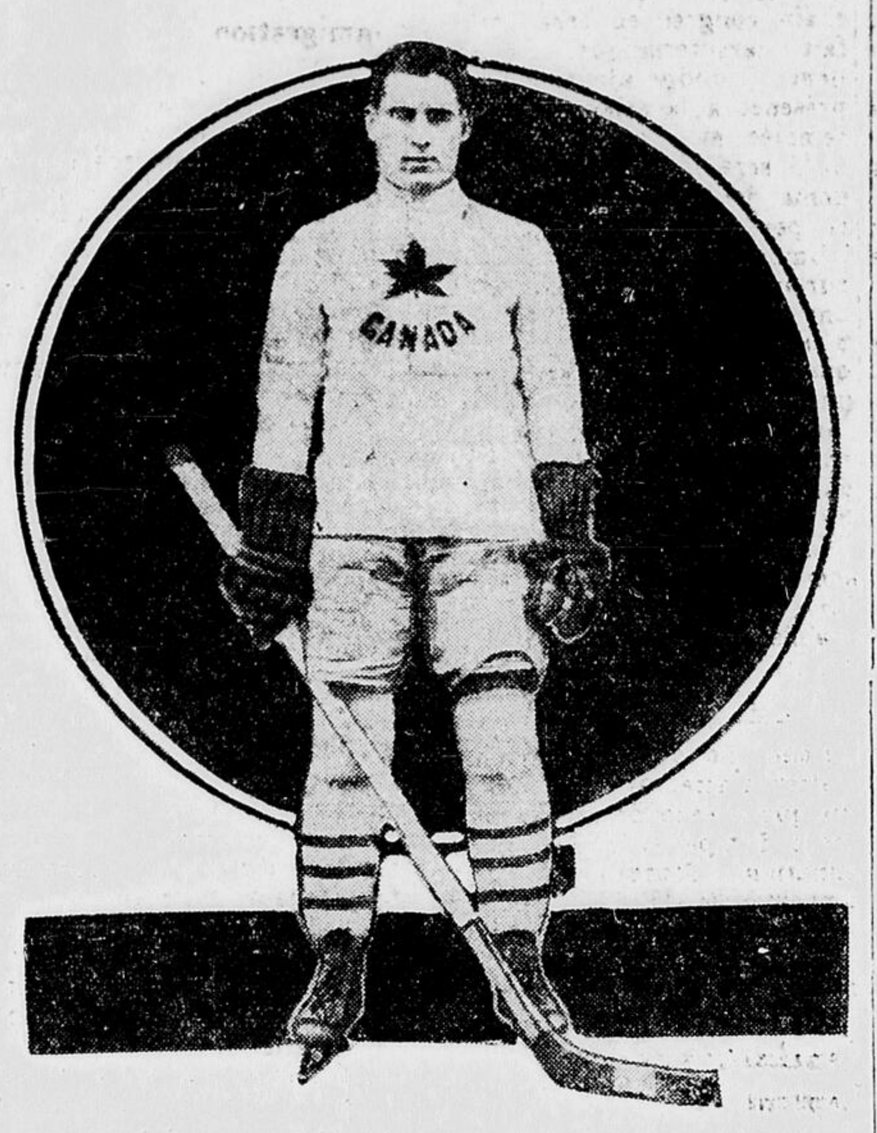

Ross Taylor, solide défense des Gradués de Varsity. Ce copain a joué un grand rôle dans le succès de l'équipe depuis son organisation. Les Grads n'ont perdu que deux parties au cours de leur carrière.

LES SAVANTS REPRENNENT LEURS ALLURES HEUREUSES EN TAPOCHANT LE RIDEAU

La bande du La Salle fait taire ses critiques grâce à sa victoire décisive — Jodouin joue comme un vétéran — Mercier dans le deuil — Les Académiciens redeviennent la terreur du circuit de Plant — Une conclusion mouvementée.

LES MOUSQUETAIRES VOGUENT AU GRE DES VENTS FAVORABLES

Pendant que 3,000 spectateurs riaient, chantaient, criaient, discutaient et applaudissaient, le La Salle montait à la conquête de nouveaux lauriers lundi soir, à l'Auditorium, en déclassant le Rideau, au pointage de 5-1.

Les Rameurs résistèrent quelque peu dans la deuxième période, parce que les ouvriers de Pouliotte, réalisant que la glace épaisse leur nuisait, avaient ralenti l'allure. Dans les autres strophes, les vaincus n'eurent pas l'ombre d'une chance.

Et, pour clôturer glorieusement une soirée heureuse, les vieux chevaux du La Salle, sortant de l'écurie fringants, prirent le mors aux dents et s'en furent s'illustrer.

MERCIER ABSENT

Tous les joueurs savants étaient au poste, sauf Harry Mercier, qui a eu la douleur de perdre sa fillette, dimanche après-midi. Toutes les sympathies des sportsmen vont à Harry dans ce deuil cruel.

Lévesque, Lavigne, Rockburn et Verdon travaillaient avec leur zèle accoutumé sur la défense; Edgar Robertson, Jodouin, Pilon, Pelletier, Leclair et St-Amand se distinguaient à l'attaque.

C'est-à-dire que tout le monde tenait à faire son devoir. Il est à espérer que les mauvais plaisants qui persistent à prôner la déconfiture du La Salle et le désarroi dans ses rangs, auront maintenant la bonne grâce de se taire et de se taire jusqu'à la fin de la campagne.

JODOUIN HEROIQUE

Le jeune Hec Jodouin, qui fit deux points dans la période initiale, fut un des héros de la soirée. Il enfila le premier sur la passe de Verdon, le vieux pilier savant, puis il glissa l'autre, à la suite d'une mêlée durant laquelle il batailla seul contre toute la troupe ennemie.

Il n'y eut pas de point dans la deuxième session.

Au début de la troisième période, le Rideau enregistra son unique point lorsque Bowen saisit le bond du coup de Lafleur à quelques pieds des buts de Lévesque.

LE BON TRIO

Et alors, les vétérans du La Salle se remirent à l'ouvrage. Verdon compta sur la passe de Pilon, en deux minutes. Phil. St-Amand agraffa la passe de ce même Pilon, puis en un clin d'oeil, St-Amand se décida à un autre exploit, sans aide, cette fois, et le plaisir prenait fin au milieu d'un enthousiasme délirant.

ALIGNEMENTS

LA SALLE. — Lévesque, Lavigne et Verdon; Robertson, Pelletier et Pilon; St-Amand, Jodouin, Rockburn et Leclair.

RIDEAU. — Wilson, Bowen et Maloney; Lafleur, McAllister et Kirkpatrick; Dubois, Deevey, Radley, Conn.

Arbitres.—MM. McKinley et Smith.

SOMMAIRE

Première Période

1—La Salle, Jodouin (Verdon) . . 17.15
2—La Salle, Jodouin 2.00

Deuxième Période

Pas de point.

Troisième Période

3—Rideau, Bowen 3.15
4—La Salle, Verdon (Pilon) . . . 2.00
5—La Salle, St-Amand (Pilon). 12.15
6—La Salle, St-Amand 1.00

LE JEU DE L'AMATEUR

Coup d'oeil sur le travail des jeunes circuits de la région.

Le retour des élèves à l'Université d'Ottawa, après les vacances de Noël, nous permet d'espérer que les Savants mettront en scène contre les clubs locaux de bonnes équipes intermédiaires et junior.

* * *

Fred Leclair que le La Salle a enrôlé au début de la saison, fit ses premières armes locales dans la ligue de la Cité de Hull sous les couleurs du Notre-Dame. C'est un homme rapide et sans peur. Il vient d'Espanola.

* * *

Pitou Tessier, brillant cerbère, ne pourra plus jouer cette année. Il souffre beaucoup des yeux et le médecin lui commande un repos complet. Tessier se tailla une réputation enviable avec le vieux Wrightville et, cette année, il s'était enrôlé dans le régiment de la Bourse.

* * *

Ernest Robertson, jadis un pilier du La Salle, joue pour la laiterie Laurentienne dans la ligue des laiteries d'Ottawa. C'était autrefois un ailier de calibre supérieur.

* * *

Jack Dunn, gérant de New-Edinburgh, champion amateur du district d'Ottawa, fut deux années durant secrétaire de l'Association de hoquet amateur du Canada.

Emmett Morris a la main heureuse à la direction d'une équipe de hoquet. Il pilote le Montagnard depuis l'entrée de ce club dans la vieille ligue de la Cité qui jouait à la patinoire Rideau et les records font voir que les Grimpeurs ont décroché de nombreux championnats.

LIGUE DE LA CITE

	G.	P.	N.	Pr	Ctre	Pts
N.-Edinb.	5	1	1	19	15	11
La Salle	5	2	0	18	10	10
Montagnard	4	2	1	17	13	9
Shamrock	3	3	0	13	13	6
Artilleurs	2	4	0	12	10	4
Rideau	0	7	0	10	28	0

Joutes mercredi — LaSalle vs Artilleurs; Shams vs Rideau.

LIGUE DE HULL

	G.	P.	Pr	Ctre	Pts
Frontenac	5	0	24	3	10
La Bourse	3	2	16	13	6
N.-Dame	3	2	7	6	6
Wrightville	1	3	7	14	2
H.-Central	0	5	5	23	0

Parties vendredi — Notre-Dame vs Hull-Central; Frontenac vs Wrightville.

HEILMANN COQ

NEW-YORK, 10 janv.—Les statistiques officielles de la ligue Américaine font voir que Harry Heilmann, de Détroit, est le meilleur frappeur de la saison avec .398, et que Simmons arrive deuxième avec .392.

Les Yankees comptèrent 975 points contre 599 pour leurs adversaires, au cours de la saison.

LES BURGHS SE HISSENT SUR LE TAS

LES RAMEURS PRENNENT LA MESURE DU MONTAGNARD, AU POINTAGE DE 1-0.

New-Edinburgh a pris la tête de la ligue de la Cité en triomphant du Montagnard, au pointage de 1-0, après une lutte terrible à l'Auditorium, lundi soir. Les Rameurs comptèrent l'unique point de l'affaire dans la troisième période, quand Bill Guest passa de bout en bout pour faire le nécessaire.

Ils furent favorisés du sort, cependant, ces champions de Jack Dunn, car le Montagnard eut souvent l'avantage du jeu et ce n'est que le travail de Beveridge dans les buts qui sauva la situation.

Dans la strophe initiale, Reid empêcha un point en jetant son bâton sur la glace pour stopper Moore qui allait compter. Comme les amateurs n'accordent pas de point en pareil cas, l'incident causa un tort incalculable aux Grimpeurs.

ALIGNEMENTS

N.-EDINBURGH: — Beveridge, Guest et Reid; Munroe, Stitt et Burnett; subst.: Shields, T. O'Neil, H. O'Neil, Bourgeault.

MONTAGNARD: — Perreault, Moore et Shields; Manners, Ingram et Goodfellow; subst.: Kilrea, Draper, Henry, White, Ault.

ARBITRES: — Bill Smith et C. McKinley.

SOMMAIRE

1re et 2e PERIODES

Pas de point.

3e PERIODE

1 — Burghs, Guest 11.00

PUNITIONS: — Moore, 2; Munroe, 2; Burnett, White, Guest, Reid.

LA BOURSE EST REMISE AU TOURNOI

Fred Watters et Hill Brillent d'un vif éclat quand les Boursiers déclassent la bande du Central.

DU POLO AQUATIQUE

La Bourse était fâchée quand elle descendit dans l'arène contre le Hull-Central, au parc Royal, lundi soir et, selon la coutume, elle infligea une défaite décisive à ses adversaires.

Albert Bolduc avait remanié quelque peu son équipe, glissant Jodouin dans les buts et Lafrenière à l'attaque; ces deux hommes, bien connus dans les cercles sportifs transpontins, ont renforci de beaucoup la troupe ouvrière qui tenait, à la conclusion des hostilités, une victoire de 8-1.

Tous les membres de l'équipe victorieuse ont fait du travail satisfaisant en dépit de l'état impossible de la glace.

Le Central débuta à vive allure, mais peu à peu il faiblit et, vers la fin, il n'était plus du concours.

WATTERS ET HILL

Les Centraux n'avaient pas Charlie Lynch, sous les couleurs quand ils parurent sur l'étang gelé, mais ceux qui avaient répondu à l'appel firent du travail énergique, surtout dans la période initiale.

Jouant farouchement, la Bourse vit d'abord ses efforts anéantis et ce n'est que vers la fin de la session que le magnifique Fred Watters passa seul à travers les lignes ennemies pour torpiller St-Laurent et donner à ses patrons un avantage de 1-0 à l'intermission.

Hill et Fred Watters se partagèrent les honneurs de la deuxième séance qui fut tout à l'avantage des Boursiers.

FEU NOURRI

Après cinq minutes de jeu, Hill se glissa jusqu'à la défense des Centraux, d'où son coup trouva le fond du panier. Peu après, Fred Watters et Hill se combinèrent efficacement avec le résultat que Fred enfila son deuxième point.

Les Ouvriers continuèrent leurs attaques effrénées, repoussant tout ce qui venait dans leur zone et, quelques minutes avant le son du cor, Hill acceptait la passe de Lafrenière pour monter le pointage à 4-0.

LA DEBACLE

Ce fut cruel dans la strophe finale. Les gars avaient abandonné leurs patins pour des chaloupes et des costumes de bain, afin de se livrer un combat de polo aquatique.

H. Watters ouvrit la fusillade en 1.35 sur la passe de Hill, puis O'Connell secoua la cage sur la passe du même sieur Hill.

Beauparlant sauva son club d'une bête puante, en hissant la prune dans la bouteille, à la suite d'une mêlée devant Jodouin. Fred Watters et Hill conclurent alors les affaires au moyen de coups exceptionnellement rapides.

ALIGNEMENTS

LA BOURSE. — Jodouin, O'Connell et Bolduc; Hill, Gilchrist et F. Watters; subst.: H. Watters et Lafrenière.

HULL-CENTRAL. — St-Laurent, Déry et Crevier; Sauvageau, Raymond et J. Moussette; subst.: P. Moussette, Cholette, Beauparlant, Courville.

Arbitres.—MM. Goderre et Goderre.

SOMMAIRE

Première Période

1—Bourse, F. Watters 15.45
Punition.—Aucune.

Deuxième Période

2—Bourse, Hill 5.30
3—Bourse, F. Watters (Hill) . . 3.50
4—Bourse, Hill (Lafrenière) . . 7.20
Punition.—Déry.

Troisième Période

5—Bourse, H. Watters (Hill) . 1.35
6—Bourse, O'Connell (Hill) . . 2.25
7—Central, Beauparlant 9.40
8—Bourse, F. Watters 0.30
9—Bourse, Hill 0.25
Punitions. — Hill (2); O'Connell, F. Watters, P. Moussette, Cholette.

FRONTENAC EST INVINCIBLE ET NOTRE - DAME S'INCLINE SOUS UNE PRUNE DE 4 A 0

Les Patriotes comptent tous leurs points dans les premières périodes — Godin, le héros du combat — Graham fait un point — Les deux équipes donnent du beau jeu sur une surface épaisse.

LES PATRIOTES PRENNENT UNE AVANCE DANGEREUSE

Le Frontenac n'a pas de maître. Descendant tambours battants et Godin en tête, les Patriotes ont continué leur avance triomphale dans la ligue de la Cité de Hull, en glissant un blanchissage de 4-0 au Notre-Dame, sur la glace gluante du parc Royal, lundi soir.

Cette victoire assure à peu près la première place au Frontenac, car on n'entrevoit pas, à ce moment, d'équipe capable de lui appliquer les freins. Le Notre-Dame était un des derniers espoirs des autres clubs au concours et il a échoué, en dépit de tous ses efforts.

C'est Godin qui fut l'âme du triompre. Godin, le meilleur atout de Saint-Pierre, s'est révélé encore une fois beau talent; il fut l'épine la plus douloureuse dans le flanc des Piétistes et, quand la cloche sonna, il avait compté trois des points de son club. C'est une "performance" peu banale.

Leblanc, Pilon et Graham ont aussi brillé pour les vainqueurs. Lacroix Verdon, Huard et Robert ont bien travaillé pour Notre-Dame.

PREMIERE PERIODE

Pendant neuf minutes, les deux troupes se livrèrent un combat acharné, sans réussir à trouver le point vulnérable qui eût donné l'avantage à l'une ou à l'autre. Finalement, les Patriotes envoyèrent trois hommes à l'attaque. Lacelle se fit bientôt entouré d'ennemis déterminés. Godin tira mais Lacelle arrêta le coup et la rondelle bondit devant le panier, sous le bâton de Jimmie Graham qui couvrait le centre et ce dernier, choisissant son coin, envoya un coup impossible à contrôler et le juge des buts leva la main.

Ce point encouragea le Frontenac, mais abaissa le moral des Piétistes. Une minute venait à peine de fuir que le sieur Godin courait de bout en bout pour glisser un deuxième point.

Les gars de Rod Larocque travaillaient comme des possédés, mais leurs efforts n'aboutirent à rien et les Patriotes menaient, 2-0, au repos.

DEUXIEME PERIODE

Godin fut le prince de la deuxième strophe. Continuant l'allure qu'il maintient depuis l'ouverture de la saison, ce guerrier, étoile de Rockland et du Service Civil, enfila deux points pour donner à son club un avantage de 4-0.

La résistance des Nostradamus était brisée quand les arbitres donnèrent le signal de la reprise des hostilités et en moins de quatre minutes, Godin passa à travers trois ou quatre adversaires, se faufila sur l'aile et ricocha un beau coup qui ne pouvait manquer de trouver le lieu sacré.

Cinq minutes plus tard, en dépit de la surveillance étroite auquel il était soumis, Godin répéta son exploit de tout à l'heure.

La défense de Notre-Dame resserra ses rangs pour le reste de la strophe, mais les avants étaient impuissants dans le territoire des Patriotes.

TROISIEME PERIODE

La période finale fut disputée à chances égales. Sentant que l'ennemi était tenu en respect, les Bouches de Canon ralentirent quelque peu l'allure, tandis que les Piétistes reprenaient leurs attaques de plus belle.

Malheureusement, les courses effrénées des deux strophes précédentes avaient fatigué les joueurs, car la glace était gluante, et le jeu consistait en des poussées plus ou moins rapides tantôt d'un côté, tantôt de l'autre.

Aucun point ne fut enregistré; il était assez difficile de manier efficacement la rondelle, de sorte que la plupart des coups sur buts n'étaient pas des plus dangereux.

ALIGNEMENTS

NOTRE-DAME. — Lacelle, Robert et Lacroix; Verdon, Lavigne et Huard; subst.: Brisson.

FRONTENAC. — Leblanc, Pilon et Rockburn; Reinhart, Godin et Graham; subst.: Mullen et St-Pierre.

Arbitres: MM. Goderre et Goderre.

SOMMAIRE

Première Période

1—Frontenac, Graham 9.30
2—Frontenac, Godin 1.10

Deuxième Période

3—Frontenac, Godin 3.45
4—Frontenac, Godin 5.25

Troisième Période

Pas de point.

Punitions

1ère Période—Rockburn, Lavigne.
2e période—Lacroix.
3e période—Graham.

ASHBURY TAPE LE HAUT-CANADA

Ashbury a pris la mesure du collège du Haut-Canada, par 3—2, dans une joute interscolastique disputée hier à l'Auditorium. J. Irvin fit deux points pour les vainqueurs et il donna la passe à Louie Bates pour l'autre.

Edwards et Dewar comptèrent pour les visiteurs.

ALMONTE CAUSE UNE SURPRISE

CARLETON PLACE, 10 janv.—Almonte a causé une surprise en triomphant de Carleton Place, par 2—0, dans une partie intéressante de l'Upper Ottawa, jouée ici lundi soir. Edmonds et Smith firent les points.

ARNPRIOR GAGNE

ARNPRIOR, 10 janv.—Arnprior a battu Renfrew, par 2—1, après un combat mouvementé de l'Upper Ottawa, lundi soir. Dimmell fit le point décisif dix secondes avant la cloche finale.

AREX COMPOUND

CONTRE LE RHUMATISME

¶ Le rhumatisme sous toutes ses formes peut être soulagé. Infortunés rhumatisants, bonne nouvelle !

¶ L'illustre Dr. Weil a inventé un remède "AREX COMPOUND", qui soulage pour longtemps, dès les premières doses. C'est le remède idéal, l'une des plus utiles découvertes de la science ! ! !

Chez tous les pharmaciens

Prix $1.00

The Arex Company, Lévis, P. Q.

Indes Occidentales

NOUVEAU SERVICE DE PASSAGERS

PAR LA

Marine Marchande du Gouvernement Canadien Limitée
En affiliation avec le National Canadien

Départs réguliers de Halifax pour les fameuses villégiatures d'hiver de l'Inde Occidentale anglaise. Paquebots splendidement aménagés, offrant tout le luxe des voyages sur l'océan, et à des prix modiques.

Départ pour les Groupes de l'Est (mensuellement)	De Halifax aux Bermudes, St. Kitts, Nevis, Antigua, Montserrat, Dominica, St. Lucia, Barbados, St-Vincent, Grenade, Trinidad et Georgetown, Demerara, retournant en suivant la même route jusqu'à St-Jean.
Départ pour les Groupes de l'Ouest (Toutes les trois semaines)	De Halifax jusqu'x Bermudes, Nassau (Iles Bahama), Kingston (Jamaïque), et Belize (Honduras anglaise), retournant en suivant la même route jusqu'à Halifax.

Détails de tout agent du National Canadien et agent de voyages en mer, ou de la Marine Marchande du Gouvernement Canadien Limitée, 230, rue St-Jacques, Montréal.

J'admire que tous ces méchants soient en général si lâches et si bêtes: on ne le remarque pas assez. Ils ne croient pas en Dieu et je les fais crever de peur.

Louis VEUILLOT.

LE DROIT

"L'AVENIR EST A CEUX QUI LUTTENT"

CALENDRIER

MERCREDI, 11 JANVIER 1928 — 11e JOUR DE L'ANNEE
Lever du soleil 7.23 — Lever de la lune 9.27
Coucher du soleil 4.31 — Coucher de la lune 10.30
QUARANTE-HEURES
Chanoinesses des Cinq Plaies, 9, 10 et 11 janvier.
Cyrville, 11, 12 et 13 janvier.
FETE DU JOUR — S. Théodose, abbé.

Journal indépendant en politique et totalement dévoué aux intérêts de l'Eglise et de la patrie.

Fondé le 27 mars 1918

Publié par le Syndicat d'Œuvres Sociales (Ltée)

SIEGE SOCIAL: ANGLE DALHOUSIE ET GEORGES.

Services télégraphiques:
PRESSE ASSOCIEE ET PRESSE CANADIENNE

Correspondants dans les principales villes et les campagnes.

Membre de l'Audit Bureau of Circulations et de l'Association Canadienne des Quotidiens

ABONNEMENTS

Quotidien

Canada . . . . $5.00 — Etats-Unis 7.00
Ottawa par poste . . . . 6.00 — Union Postale 10.00

Hebdomadaire

Canada . . . . 2.00 — Etats-Unis et Union Postale 3.00

OTTAWA, LE 10 JANVIER 1928

Le cinéma et la censure

La Société des Nations s'occupe de la moralité du cinéma. — Un rapport du comité de protection de l'enfance. — Les bolshévistes ne se gênent pas.

La Société des Nations s'occupe de l'industrie du cinéma, des moyens qu'elle emploie, des progrès qu'elle fait.

A ses yeux, le cinéma constitue un "moyen extraordinairement efficace d'action intellectuelle", l'influence qu'il exerce sur les foules ne peut être comparée qu'à celle de la presse quotidienne; et cette action s'exerce dans tous les domaines: "puissant agent de diffusion de certaines idées ou au moins de certaines tendances morales, sociales et, au besoin, politiques... le cinéma a été employé par les propagandes nationales; ...la propagande religieuse l'a adopté en certains pays; l'école s'en sert comme auxiliaire de l'enseignement, et la science l'emploie, non seulement pour la démonstration, mais aussi pour l'expérimentation."

Une autre raison, c'est que le cinéma se trouve sur le plan international. Le langage qui sépare les hommes n'existe pas pour lui. Les exigences du commerce cinématographique font que tout film, pour rémunérer ses éditeurs, doit pouvoir se vendre dans un très grand nombre de pays. Aussi les auteurs sont-ils obligés de donner à leurs oeuvres un caractère tel qu'elles puissent être appréciées par un public appartenant aux races les plus diverses.

La Société des Nations s'intéresse aussi au caractère moral du cinéma. Elle croit que "les bonnes volontés concertées et de hautes interventions peuvent agir pour accroître la part du bien et diminuer celle du mal", et elle cherche à tracer un programme international dans ce sens.

La Commission consultative pour la protection de l'enfance et de la jeunesse, organisme de la Société des Nations, s'est inquiétée des effets du cinématographe sur la mentalité et la moralité des enfants.

Après avoir étudié sérieusement cette question, elle adopta la résolution suivante qui fut, plus tard, officiellement enregistrée par l'Assemblée de la Société des Nations:

> "Le Comité reconnaît, d'une part, l'attrait et l'importance du rôle que peut jouer le film dans des circonstances déterminées pour la saine récréation, l'instruction et l'éducation de l'enfance et de la jeunesse; mais il est convaincu, d'autre part, que l'abus du cinéma a des répercussions certaines et nocives sur la mentalité de l'enfance et de la jeunesse et, d'après certaines autorités médicales, sur son système nerveux et sa santé physique.
>
> "Le Comité émet les voeux suivants:
>
> 1o Que, dans chaque Etat, soient institués des offices de contrôle ou de censure préalables, dont les décisions seraient sanctionnées par des pénalités déterminées, en vue d'empêcher la représentation de films démoralisateurs; dans la mesure du possible, le point de vue des éducateurs et des parents sera représenté dans la composition de ces offices;
>
> 2o Que soient encouragés, par tous les moyens possibles, la présentation et les échanges internationaux de films qui favorisent l'éducation intellectuelle, morale et physique de l'enfance et de la jeunesse;
>
> 3o Qu'une entente internationale s'établisse entre les offices nationaux pour se communiquer les décisions et sanctions prises dans leurs pays respectifs en envisageant l'extension ultérieure de cette entente à des accords internationaux destinés à empêcher la diffusion et l'utilisation des films démoralisateurs."

On peut constater, par les termes mêmes de cette résolution, que les membres de la Société des Nations, la plupart hérétiques ou incroyants, n'ont pas une très haute opinion du cinéma en lui-même ni de son rôle éducateur auprès de la jeunesse.

Moins les enfants fréquenteront le cinéma, mieux ce sera pour leur éducation physique, intellectuelle et morale. Et encore faudra-t-il que le peu qu'ils y voient soit absolument moral.

La censure même en notre pays, même dans la province de Québec, n'est pas assez sévère. Alors que la rigueur la plus inflexible serait de mise, on semble se plaire à faire des compromis avec l'erreur et l'immoralité.

Les ennemis de notre civilisation ne se gênent pas. On lit dans le "Matin" du 11 novembre dernier à propos de la censure soviétique: "Il est naturel que le gouvernement français interdise avec une stricte impartialité des films qui pourraient être la cause d'éléments de discorde, et qui porteraient par tout le pays cette mauvaise semence que les soviets essayent de faire germer à travers le monde. Mais si quelques films russes ne peuvent entrer en France, ce ne sont pas quelques films, mais 90 pour cent des films qui sont offerts en Russie au Minotaure de l'interdiction.

"Toute la production étrangère est passée au crible par des censeurs d'une sévérité inouïe et rares sont les rouleaux de pellicules qui sont admis à être projetés à Moscou ou à Leninegrad. Jamais cabinet noir d'une autocratie impitoyable ne fut plus rigoureux que ces juges d'une étroitesse d'esprit inconcevable."

On se demande, en vérité, pourquoi des censeurs chrétiens n'apporteraient pas à la sauvegarde de l'intelligence et de la morale le même zèle dont font preuve les bolshévistes pour la destruction de la propriété, de la famille et de la religion!

CharlesGAUTIER.

SES RECOMMANDATIONS

Il s'agit de celles que le comité national, qui a étudié le projet de canaliser le Saint-Laurent, est à préparer pour soumettre au gouvernement.

Officiellement, nous ne les connaissons pas encore. Mais il est arrivé que nous avons pu mettre la main sur les principales au moins.

Par exemple, nous savons que le comité national recommande l'exécution de ce projet de canalisation de notre grand fleuve; nous savons encore qu'il voudrait que le traité de construction, qui devra être passé entre le Canada et les Etats-Unis dans cette éventualité de la réalisation du projet à l'étude, n'affecte que ces parties du fleuve qui sont internationales; les autres parties, celles qui sont nationales, devront demeurer exclusivement sous le contrôle du Canada.

C'est déjà beaucoup, car la grande crainte des Canadiens, dans cette affaire, était sans doute de voir passer aux mains des Américains une voie fluviale qui n'est internationale que sur le quart à peine de son parcours!

Les recommandations du comité national devisent donc l'entreprise en trois parties distinctes, et pour fin de canalisation il coupe notre fleuve en trois tronçons, dont deux, ceux des extrémités, sont exclusivement canadiens. Le premier tronçon va de Montréal à Cornwall. Il coule entre deux rives canadiennes, plumême, entre deux rives de la province de Québec. L'autre partie part de Cornwall et monte jusqu'au lac Ontario. Sur ce parcours le chenal du fleuve est international soixante et une fois! L'autre tronçon est ce fameux canal Welland, qui relie le lac Ontario au lac Erié, en évitant les célèbres chutes Niagara.

Cette division de notre fleuve soulève des problèmes internationaux, et des problèmes qui nous sont particuliers.

Le premier groupe affecte autant les intérêts de la navigation que ceux de la production de l'énergie électrique. Il faudra régler les conditions de cette navigation de façon à éviter toute collision d'intérêts entre nos voisins et nous; et puis nous diviser l'électricité — environ 2,000,000 h. p. — à parts à peu près égales. Ce que les Etats-Unis pourraient bien ne pas s'empresser d'admettre, s'il faut en croire ce qui s'imprime dans les journaux de ce pays, de ce temps-ci, en marge de ce projet de canalisation.

Les problèmes qui nous sont particuliers affectent surtout la production et la distribution de l'énergie électrique. L'Ontario, qui pratique l'étatisation de la production et de la distribution de cette énergie, n'aura à sa disposition qu'un million d'h. p. tout au plus; à côté d'elle, le Québec, qui ne croit pas dans l'étatisation comme l'Ontario, aura plus de la moitié de la production totale de la canalisation de tout le fleuve soit environ 2,500,000 h. p. Ces deux provinces, en présence, voudront-elles imposer leurs vues, l'une sur l'autre? L'Ontario voudra-t-elle que la canalisation du fleuve soit considérée comme entreprise nationale et partant de ce principe exigera-t-elle que la nation s'empare de tous les droits sur l'électricité et les arrange à sa guise? Les commentaires qui paraissent dans la presse de Toronto et des grandes villes ontariennes ne nous permettent pas de le penser. Il est plus que probable même que le tronçon du fleuve de Montréal à Cornwall soit creusé par une compagnie privée, qui recevrait des droits de production et de distribution de l'énergie provoquée par ce creusage à titre de compensation. Nous avons vu qu'il ne conviendrait pas de fonder des espérances trop grandes sur les revenus de cette production d'énergie, à cause tout d'abord du défaut de marché domestique capable d'absorber d'un coup cette production considérable — le Canada n'exporte pas d'énergie électrique ensuite à cause des dépenses considérables encourues par les usines de production, qui devront sûrement être payées par quelqu'un, vraisemblablement par le consommateur...

Qu'est-ce que fera le gouvernement devant les recommandations du comité national? Nous ne le saurons guère d'ici le jour du débat qui aura lieu durant la prochaine session sur ce sujet. Mais il est sans doute permis de penser que le gouvernement se serait senti les ailes autrement libres si le comité national avait retenu pour quelque temps encore son approbation du projet lui-même de la canalisation.

Nos autorités, en effet, qui ont créé ce comité pour en recevoir des lumières, se trouveront en face d'une décision précise: la canalisation du Saint-Laurent doit avoir lieu. Elles ne pourront plus guère discuter que les méthodes de mener à bonne fin cette entreprise.

Nous nous hâtons d'ajouter que le Comité national ne devrait pas encourager l'internationalisation de ce projet, parce que le peuple canadien n'en voudrait absolument pas. Le principe serait ici encore plus dangereux que la pratique. En pratique, les deux pays pourraient toujours s'arranger amicalement, mais il n'y a pas d'amitié à caractère permanent, et l'avenir serait fertile en surprises, une fois le principe reconnu!

Charles MICHAUD.

Au Jour le Jour

Impérialisme.

C'est à la Havane, capitale de la république latine de Cuba, que l'Union Pan-Américaine tiendra ses assises. Cette sorte de ligue des états du continent américain, dont le Canada n'a pas voulu assumer l'honneur de faire partie, constitue un puissant organe de propagande yankee. Issue de la doctrine Monroe, elle veille avec un soin jaloux à écarter toute ingérence européenne, en même temps qu'elle assure aux Etats Unis une influence décisive sur les gouvernements des petites républiques de l'Equateur. Le prochain congrès en sera tout à fait caractéristique. Le président Coolidge ajoutera par sa présence à la solennité de l'assemblée, si l'on tient compte qu'il sera le premier des présidents des Etats-Unis à assister en personne à un congrès de l'Union. En plus la S. D. N. aurait tenté de s'introduire dans une assemblée à laquelle elle n'est pas invitée, sous prétexte que sa présence ressemblerait à une intervention indue des gouvernements de l'Europe. Nos voisins mettent volontiers en parallèle les conférences de la S. D. N. et celles de l'Union Pan-Américaine dont ils ne cessent de vanter les résultats bienfaisants. Pour nous, si nous établissions une différence entre les deux ligues, nous dirions que la première s'efforce d'être un instrument de paix, bien qu'elle ne puisse toujours se flatter d'atteindre son but, tandis que la seconde est un instrument d'impérialisme et de domination. Toutes ces petites principautés du Sud gémissent sous la botte de la haute finance toujours plus arrogante et plus exigeante.

Canalisation du Saint-Laurent.

Les experts auxquels le gouvernement fédéral a confié l'étude du projet de la canalisation du Saint-Laurent viennent de faire leur rapport. Ils approuvent le projet, et le recommandent à l'attention du Cabinet. L'entreprise qui consiste dans le creusage d'un canal de 27 pieds dans le lit du fleuve coûtera de 400 à 600 millions de dollars. Qu'on nous permette d'ajouter que ces chiffres ne donnent qu'un estimé, et que partant, sauf tout le respect dû au Génie, on peut s'attendre à ce que l'entreprise monte à une douzaine de millions. Ces travaux formidables laissent le champs libre à l'imprévu. Ce ne serait pas d'ailleurs la première entreprise du genre où le coût des travaux supplémentaires aurait égalé et même dépassé les estimés originairement établis. Quoi qu'il en soit, l'exécutif n'a qu'à ratifier le rapport des experts, et la canalisation du Saint-Laurent deviendra une réalité. Les magnats de la finance, on le sait, ne sont pas gens pour qui le projet est une jouissance suffisante. Aussi voudront-ils le réaliser, et exerceront-ils une très forte pression sur nos gouvernants. Ceux-ci ne feront probablement pas connaître leur attitude avant la session. Ils se concerteront sur la politique à suivre dans l'occurrence. On prévoit, dans certains milieux, qu'ils essayeront de temporiser, d'ajourner le projet. C'est d'ailleurs la tactique que le gouvernement King a suivie depuis 1921. Il préfère contourner l'obstacle que d'opposer un refus catégorique aux réclamations toujours plus pressantes qui lui sont faites. Nous ne discuterons pas sur l'efficacité de la tactique, si elle peut nous valoir l'avortement d'un projet que nos faibles moyens nous défendent de mettre à exécution pour le moment.

Sénat.

Avec un programme législatif qui propose maintes reformes, le Congrès des Métiers et du Travail expose au gouvernement fédéral le résultat de ses recherches. Les syndiqués internationaux, par la voix du président, du secrétaire et de quelques autres membres du Congrès, demandent d'enlever au Sénat son droit de veto. Il est vrai que les arguments qu'ils apportent sont d'un ordre tout particulier; ils se fondent sur ce que nos sénateurs auraient rejeté certains bills intéressant les ouvriers et qui auraient reçu l'appui des Communes. Touchant ce paragraphe de leur mémoire, c'est donc moins une thèse qu'ils étayent que des griefs qu'ils essaient de faire valoir. Au reste, priver le Sénat de son droit de veto, c'est pratiquement le supprimer comme réalité agissante, le condamner à une existence purement platonique, et partant fournir un argument de plus à ceux qui ambitionnent de le faire disparaître. C'est probablement cette pensée qui inspire les délégués. Elle démontrerait que l'opinion est passablement prévenu à l'égard de la Chambre Haute; et que, selon les apparences, ce n'est pas la classe ouvrière qui est en faveur de son maintien.

Immigration.

Le rapport élaboré du Congrès des Métiers et du Travail aborde la question rabattue, mais toujours neuve de l'immigration, tant elle présente d'aspects divers. Il recommande une innovation importante. Le gouvernement, les compagnies de transport, et d'une façon générale toute corporation qui entreprend d'amener des immigrants au pays devrait les soutenir financièrement pendant au moins un an après leur arrivée. Dans ces conditions, nous serions d'avis que le mieux serait encore de n'en point faire venir, surtout si le gouvernement, et en définitive le contribuable devaient assumer d'avance l'obligation de leur donner le pain quotidien pendant les douze premiers mois de leur séjour au Canada. Nous aurions de beaucoup préféré une suggestion comme ceci: avant d'inviter les étrangers à venir peupler notre pays, il paraîtrait de première importance de convaincre ceux qui l'habitent déjà qu'ils doivent y rester; ceux qui l'ont quitté qu'ils doivent y revenir; de diriger les courants de l'immigration du Québec et de l'Ontario vers les vastes provinces des Prairies, au lieu de les laisser se diriger vers les grands centres américains. L'argument le plus apte à opérer cette conviction serait d'offrir aux habitants du Canada les mêmes conditions qui sont faites aux britanniques, aux russes, aux chinois. Nous disons les mêmes conditions, la logique ne défendrait pas qu'on les leur fasse meilleures. Elle s'en accommoderait même le mieux du monde.

Imprimés.

Sur les instances des autorités municipales, la Compagnie de tramways a consenti à faire imprimer les billets de passage et les correspondances en anglais et en français. Il était en effet pour le moins anormal qu'une compagnie d'utilités publiques dont une bonne partie de la clientèle est française se serve dans ses rapports avec le public d'imprimés unilingues. Les directeurs l'ont compris. Nous ne saurions donc trop les féliciter de l'ouverture d'esprit dont ils ont fait preuve.

R. F.

LA LEGISLATURE DE QUEBEC OUVERTE CET APRES-MIDI

QUEBEC, 10.—(S.P.A.) — La première session de la dix-septième législature de Québec a été ouverte cet après-midi par le lieutenant gouverneur Narcisse Pérodeau. Les galeries du parlement étaient remplies. Parmi les distingués personnages présents on remarquait l'hon. William Phillips, ministre des Etats-Unis au Canada, et Mme Phillips, et M. H. Halstead, consul général au Canada.

M. Hector Laferté, député de Drummond, fut élu président de l'assemblée législative, en remplacement de l'hon. J. N. Francoeur, démissionnaire.

LE TRAVAIL DE LA SECTION JUNIOR DES FEMMES CATHOLIQUES

La section Junior de la Catholic Women's League d'Ottawa a fait un magnifique travail pendant la période des fêtes pour le soulagement des familles pauvres. Sous la direction de Mlles Marguerite Barthe et Blanche Emard, des diners de Noël ont été servis à 10 familles, comprenant 70 personnes environ. Ces mêmes personnes ont aussi reçu des cadeaux. Mlle Marjorie Brennan a agi comme directrice générale des secours aux hôpitaux. Mlle Isabel Hutton a fait don d'une jolie poupée pour les enfants de l'hôpital Strathcona. Lors de la fête dans cette dernière institution, Mlle K. O'Meara a représenté la section Junior.

Par l'entremise de Mlle Margaret McCann, un beau concert de Noël a été donné pour les patients du sanatorium royal d'Ottawa. Ces mêmes patients ont reçu ces cadeaux de même que les 31 patients de l'Hôpital St-Vincent pour les Incurables. Dans cette dernière institution, il y a eu également distribution de bonbons. Mlles Marjorie Brennan et Ida Proctor se sont chargées du programme. Les malades incurables ont eu la visite de Mlles C. O'Donohue et Mable Brennan. M. J. B. Higgins a personnifié le Père Noël.

Mlle Agnès Munro a représenté la section Junior à l'Ottawa Boys' Club. Il y a eu également envoi d'un chèque à l'Ottawa Welfare Bureau.

La section a encore participé à la vente de sceaux au profit de l'Association contre la Tuberculose. Mlle Marjorie Brennan a eu la direction de cette oeuvre, assistée de Mmes C. R. Medland, F. McCann, Mlles M. Fagan, L. Lahey, M. A. Brennan, H. Bowes, E. Hutton, H. Fagan, M. Baxter, I. Lemieux, I. Hutton et M. K. Brennan.

Tous les détails qui précèdent ont été donnés à l'assemblée de janvier de la section. A cette même assemblée, les membres ont fait des préparatifs pour la Troisième Veillée Intime annuelle qui aura lieu au Château Laurier le soir du 20 février. Leurs Excellences ont bien voulu accorder leur distingué patronage à la soirée.

UNE LETTRE DE M. DAVID GINGRAS

M. David Gingras, candidat au poste de conseiller du quartier No 3, Eastview, nous communique la lettre suivante pour les électeurs et électrices de sa municipalité:

Aux électeurs du quartier No 3,
Mesdames et Messieurs,

Vous avez sans doute eu une grande surprise en apprenant que je briguais les suffrages pour le poste de conseiller. Je désire dire que je n'ai pas permis ma mise en nomination avant d'avoir reçu des requêtes d'un grand nombre de contribuables de ce quartier.

Mon programme est de tâcher de fournir une administration qui, avec l'aide et la coopération des membres du Conseil, apportera une réduction des taxes; je travaillerai aussi à la perception des arrérages de taxe dans la mesure du possible de manière à nous placer dans une meilleure posture financière et de nous mettre en meilleure forme pour entrer en pourparlers avec Ottawa au sujet de l'annexion.

Vous savez sans doute que j'ai représenté ce quartier pendant deux ans comme conseiller; j'ai aussi représenté la municipalité pendant deux ans et demi au Conseil de Comté. Pendant ces stages, j'ai essayé de donner justice à tout le monde et j'ai travaillé fermement dans les meilleurs intérêts de la municipalité.

De plus je ne nourris de ressentiment ou de critique contre personne et je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'accorder vos suffrages le 11 janvier. Je m'efforcerai, autant que mes humbles moyens me le permettront, de travailler en harmonie et coopération intime avec les autres membres du Conseil pour le progrès de notre municipalité.

Bien vôtre.

"Vox populi,..." La popularité quasi universelle du Thé SALADA doit provenir de sa haute qualité. Vous ne sauriez donc trouver mieux que

LE THÉ "SALADA" 277F

MM. PROVOST & ALLARD, distributeurs pour Ottawa.

Etabli en 1889 "Le Magasin de Satisfaction d'Ottawa" Queen 5400

VENTE de PALETOTS pour HOMMES et JEUNES GENS

MÈRES -- Voici une Vente Spéciale pour Garçonnets

PÈRES -- Voici des Paletots qui Enchanteront les Garçonnets

Meres et Peres lisez ceci:

Parents, voici la vente à laquelle vous devriez amener vos enfants. Vous y trouverez des Paletots durables pour l'hiver, des Paletots pour les occasions de toilette; des Paletots qui enchanteront les garçonnets et qui donneront toute satisfaction à votre bourse. Remarquezz les prix, car ils sont tous cotés au plus bas niveau pour cette Vente d'Ecoulement de Janvier.

LOT 1
PALETOTS
pour Garçonnets

Faits en épais modèles ulsters d'une très bonne qualité, de tissu à envers plaid, avec gros collets transformables. Styles à demi-ceinture et à trois morceaux au choix. Splendidement confectionnés et finis avec demi-doublure piquée. Tailles 28 à 34. Valeur courante de $13.50. Prix de vente, chacun,

$9.85

LOT 4
PALETOTS
pour Petits Garçons

En chics reefers et genres adultes, de chinchilla de qualité de choix, tissu polo gris et divers tissus bruns et fauves. Tous bien confectionnés et finis avec demi-doublures et doublures entières. Tailles 2 à 8 ans. Valeur courante de $12.50. Prix de vente,

$5.65 et $7.85

LOT 2
Paletots d'Hiver
pour Garçonnets

De tissus laineux de qualité épaisse, dans les teintes les plus populaires de brun et bruyère, en attrayants nouveaux modèles. Avec gros collet transformable, confortables quand il fait froid. Ceinture trois morceaux. Paletots entièrement doublés. Tailles 29 à 34. Valeur courante de $10.50. Prix de vente,

$6.85

LOT 5
PALETOTS
de Chinchilla Bleu Marin
pour Jeunes Gens

Faits en modèles ulsters, avec gros collets transformables. Dos à demi-ceinture et bien confectionnés. Avec empiècement de satin et doublure de polo. Paletots de chinchilla de très bonne qualité pour peu d'argent.

Régulier $22.50. Prix de vente **$16.65**
Régulier $24.50. Prix de vente **$17.85**

LOT 3
PALETOTS

De haut ton, de Chnichilla, Ratine (freize) gris foncé, tweed nouveauté brique et gris pâle, aussi en tissu à plaid en vogue. Modèles ulsters populaires, avec gros collets chauds. Demi-ceinture, et finis avec empiècement de satin et doublure polo. Tailles 29 à 35. Valeur courante de $15.50 et $16.95.
Prix de vente **$12.35**

EXTRA SPÉCIAL
COMPLETS
2 Pantalons pour Garçonnets

De tweed de qualité de choix, en teintes populaires. Faits avec deux bouffantes, culottes et bouffantes, ou culottes golf et bouffantes. Des vêtements de qualité de choix et de confection garantie. Une étonnante valeur qui enchantera les mères, les pères et les garçonnets. Tailles 27 à 34. Valant jusqu'à $15.95.
Prix de vente **$8.95**

L.-N. POULIN, Limitée

"Trente-neuf ans de service fidèle"

Le journal qui a le plus fort tirage dans Hull et la région.

LE DROIT

Le journal quotidien spécialement dévoué aux intérêts de Hull et de la région.

HULL, MARDI 10 JANVIER 1928

AVEC UNE NOUVELLE ARDEUR

Les vacances de Noël et du Nouvel An sont un peu, au passage d'une année à l'autre, ce que sont les vacances d'été: elles interrompent la plupart des activités de nos groupements, pour ne pas dire toutes leurs activités.

Il n'est pas mauvais d'ailleurs qu'il en soit ainsi. L'arc ne saurait toujours être tendu, sous peine de perdre de son énergie, de sa vigueur, de se rompre même, et il est bon de mettre de côté, en certains temps de l'année, toutes ses préoccupations ordinaires, afin de se reposer plus à fond dans l'atmosphère bienfaisante de la famille, des simples relations avec la parenté et les amis. On devient alors plus disposé à reprendre courageusement le harnais, à se remettre à la besogne avec une ardeur nouvelle.

Et ce qu'on appelle, tout comme les écoliers, les vacances d'hiver, vient maintenant de finir. Les élèves de toutes nos institutions ont repris le chemin de la classe. Nous voilà entrés dans une autre tranche de l'année, pour les activités de toutes sortes.

C'est le temps pour chacun de se demander ce qu'il fera pour sa ville, sa race, sa foi. Car tout homme a un rôle public à jouer. un devoir social à remplir. Et si bien des groupements ne font pas tout le bien qu'on devrait en attendre, c'est parce qu'ils ne comptent pas assez de membres, qu'ils ne reçoivent pas l'encouragement dont ils auraient besoin.

x x x

Le groupement tout désigné pour celui qui veut travailler pour le bien-être et le progrès de sa ville, c'est bien la Chambre de commerce locale. Elle s'occupe de choses municipales, et surtout de notre développement industriel.

On reste toujours surpris qu'elle ne manifeste pas plus de vie, que tant de marchands et d'hommes d'affaires s'en désintéressent, n'en fassent pas partie en ce temps surtout où l'on se plaint si fort que le commerce ne marche pas, marche moins que jamais, que notre ville reste stationnaire, que les industries nouvelles semblent la fuir.

Peut-être pourrait-on trouver au moins quelques remèdes à la situation, si le concours et la coopération active de tous les principaux intéressés étaient obtenus.

x x x

Les groupements naturels pour nos ouvriers désireux de s'instruire sur les choses qui les concerne si instamment, d'unir leurs forces à celles des confrères qui les ont devancés et les invitent à les suivre, ce sont nos syndicats nationaux catholiques. Il y en a encore qui sont surpris que ces syndicats portent l'étiquette confessionnelle, mais on ne peut s'empêcher de penser que leur fondation a été providentielle et que l'avenir leur réserve un rôle de premier ordre dans le maintien de la paix sociale chez nous. On sait que le communisme est installé et fonctionne en toute liberté dans notre pays, les gouvernants n'ayant encore rien fait pour détruire les germes déjà semés de la mauvaise doctrine, et empêcher que se renouvellent les gestes des mauvais semeurs. Le semence portera ses malheureux fruits un jour ou l'autre et on peut alors croire que le meilleur rempart pour en arrêter les funestes et extrêmes effets, sera le syndicalisme national catholique, auquel on recourrra au moment du danger. Ce syndicalisme n'a-t-il pas fait rater complètement, il y a quelques années, la révolution sociale dans la Hollande?

x x x

Pour ceux qui veulent faire de l'apostolat national et religieux, nous avons le cercle de l'A. C. J. C., et les voyageurs de commerce, les conférences St-Vincent de Paul, etc.

Ce ne sont donc pas les cadres qui nous manquent, mais un nombre d'hommes suffisant pour les remplir.

Ces divers groupements vont aussi se remettre incessamment à la besogne et il faut souhaiter (nous sommes encore à l'époque des souhaits) que leurs activités deviennent de plus en plus bienfaisantes et qu'ils obtiennent les recrues nouvelles qui leur apporteront un supplément d'aide dont ils ont besoin pour accomplir encore davantage.

Henri LESSARD.

MONDANITES

Vendredi soir avait lieu chez Mme Philias Maisonneuve, de Val-Tétreau, un souper et une agréable soirée à l'occasion du 22e anniversaire de M. Wilfrid Larose.

Il y eut chant, musique et autres amusements.

Etaient présents: Mme Meilleur, Mme P. Maisonneuve, M. et Mme R. Maisonneuve, M. W. Larose, MM. Leclerc, J. Leduc, E. Bertrand et H. Maisonneuve; Mlles J. et L. Maisonneuve, B. Ouellette, W. LeBlond, J. Lamarche, d'Angers, B. et G. Trépanier.

Le chant et la musique furent faits par Mlles B. Ouellette et L. Maisonneuve. Un goûter fut servi par Mmes P. et R. Maisonneuve. Tous se séparèrent très tard, enchantés de leur soirée.

J.-U. Archambault
MEDECIN
CHIRURGIEN
132, rue Principale - Hull

Heures de consultations:
de 10 à 11 a.m.
de 2 à 3 p.m.
de 7 à 8 p.m.
Téléphone: Sherwood 2719

VOUS QUI TOUSSEZ
Prenez une Dose de
BRONCHITINE
et Vous Serez Soulagés
A. R. FARLEY, Ph. C. - HULL

LAIT SPECIAL

"Vous pouvez fouetter notre Crème, mais vous ne pouvez pas battre notre Lait"

Laiterie Laurentienne
LAIT—CREME—BEURRE
Nos voitures passent à votre porte.
Téléphone: RIDEAU 7000

LA CAISSE POPULAIRE NOTRE-DAME DE HULL

Avis est donné par la présente, que l'assemblée annuelle des membres de la Caisse Populaire N.-D. de Hull sera tenue dimanche, le 15 janvier 1928, aux salles de la Bourse du Travail, rue Langevin, à deux heures de l'après-midi. Les membres devront se faire un devoir d'être tous présents.

Par Ordre

Arthur Riel, président
Anthime Carrière, Secrétaire.

LE RAYON DES LIVRES DE HULL

Nous savons nous, catholiques, que l'Evangile, est la base et la source de la vie chretienne. C'est en le lisant fréquemment et plus encore en le méditant assidument que les âmes, quel que soit leur état d'existence, s'engageront dans le chemin de la perfection à laquelle Dieu les appelle, qu'elles deviendront surnaturelles, eprises de l'amour de Jésus-Christ et du désir de l'imiter.

Bien des livres ont été écrits s'inspirant de l'Evangile, bien des commentaires ont été faits sur ces textes sacrés incomparablement précieux, qui devraient constituer le volume de chevet de tous les catholiques.

Le R. P. E. M. Lebeau, S.J., en a tiré, sous forme de méditations, plusieurs petits livres, selon diverses catégories de personnes. Ce sont

LES PRETRES DE LEVANGILE, 320 pages, 50 sous au comptoir, 55 sous par la poste.

LES HOMMES DE L'EVANGILE, 390 pages, 50 sous au comptoir, 55 sous par poste.

LES JEUNES GENS DE L'EVANGILE, 230 pages, 35 sous au comptoir, 38 par poste.

LES JEUNES FILLES DE L'EVANGILE, 110 pages, 20 sous au comptoir, 23 sous par poste.

L'auteur dégage les figures des principaux personnages mêlés aux récits des saints évangiles (prêtres, apôtres, hommes, jeunes gens, jeunes filles), fait des considérations sur eux, de façon que l'on acquière les vertus dont ils étaient ornés et que nous évitions les défauts contraires.

En vente à la **LIBRAIRIE DU DROIT**
Hull. 4 Langevin.

UNE VINGTAINE DE CAUSES POUR LES ASSISES

CELLES-CI S'OUVRENT JEUDI MATIN AU PALAIS DE JUSTICE, POUR NOTRE DISTRICT— UNE CAUSE DE MEUTRE SUR LA LISTE.

L'ouverture des assises criminelles du district judiciaire de Hull aura lieu jeudi matin à dix heures, sous la présidence de l'honorable juge J. L. Loranger, de Montréal.

Bien que le terme ait été fixé en janvier, cette année, plutôt qu'en mars ou avril, comme par les années précédentes, plus de vingt causes seront soumises aux grands et petits jurés. Les offenses sont variées et comme l'avait souligné aux dernières assises criminelles l'honorable juge Loranger, les fautes d'immoralité prédominent encore.

Le programme des assises de 1928 comporte une cause de meurtre, une d'homicide involontaire, une d'incendie criminel, quelques causes de vol, une de détournement de fonds municipaux et plusieurs causes de fautes graves contre les moeurs.

Le plus important procès sera celui de Harold Mulligan, de la municipalité de Hincks, accusé d'avoir tué son frère, Thomas Mulligan. Après son arrestation. l'accusé avoua sa culpabilité dans une contession détaillée, faite devant le sherif StPierre et le détective Arthur Malo, qui conduisit l'enquête. Il est probable que Me Jacques Fortier, qui occupe pour la défense dans cette cause, contestera la validité de la confession écrite et signée par Mulligan lui-même et qu'il tentera de prouver l'aliénation mentale chez son client.

La cause de Edouard Maubach, ex-secrétaire-trésorier d'Aylmer, accusé de détournement de fonds, ajournée sans comparution aux assises de 1927, sera probablement entendue cette année et défendue par Me Alphonse Fournier.

Les autres causes inscrites au rôle sont comme suit: Edouard Perron, de Montebello, accusé d'homicide involontaire. Il conduisait un camion sur la route de Papineauville et son compagnon de route, Roland Séguin, de Papineauville, fut tué alors que la voiture dévia dans le fossé. Napoléon Lavigne et Roméo Gravelle, d'Aylmer, accusés d'incendie criminel et dont la cause aux dernières assises eut un verdict d'"ignoramus"; Jack Horton, accusé de vol; Horace Danis et Joseph Patry, de Montréal accusés de tentative de vol; Horace Danis, de Montréal, accusé de vol; Mme Florentine Haycock, d'Aylmer, accusée de tentative de meurtre; Pierre, alias Pit Lafleur, rue Frontenac, Hull, accusé d'une grave offense contre les moeurs; Henri Paquette, accusé d'indécense. Harold Weston, accusé d'indécense; Rodolphe Côté, rue Montcalm, accusé d'assaut indécent; Lionel Sauvé, Arthur Ouellette, Ernest Bouchard, Wilfrid Poirier et Pit Régimbald, accusés d'assaut indécent; Arthur Tessier, accusé d'assaut indécent; Henry Baker, rue Berry, accusé d'indécense; Joseph Roij, de Paugan Falls, accusé d'incendie criminel; Charles Vankerte, de Paugan Falls, accusé d'assaut criminel.

Mes J. A. Parent, C.R., et F. B. Major occuperont pour la couronne pendant les assises.

NOMINATIONS À HULL-SUD

LA DATE DES ELECTIONS EST FIXEE AU 16 JANVIER.

La mise en nomination des candidats dans la municipalité de Hull-Sud se fera demain à 10 heures du matin, à l'école sur le chemin d'Aylmer.

Les conseillers sortant de charge sont F. Ferris, E. E. Lusk, A. H. Richard. S'il y a plus de trois candidats la votation se fera le 16 janvier. Trois bureaux de votation seront ouverts, le premier à l'école du chemin d'Aylmer, avec W. D. Edey comme officier-rapporteur, le deuxième à l'école Simmons, chemin de Deschênes, avec T. E. Radmore comme officier-rapporteur, le troisième à l'école du Chemin de la Montagne, avec C. Benedict comme officier-rapporteur.

Le maire W. Maxwell et les conseillers W. L. Allen, W. J. Dennison, A. Grimes ont encore une année de terme à couvrir. Le secrétaire-trésorier est W. H. Stewart.

LAROSE-SCHNOB

A 7 hrs ce matin, en la chapelle privée du presbytère Notre-Dame, le R. P. Beauchamp a béni le mariage de M. Aldège Larose, fils de M. et Mme Félix Larose, avec Mlle Alice Schnob, fille de feu Israël Schnob et de Mme Schnob. Les témoins étaient le père de l'époux, M. Félix Larose, et le frère de l'épouse, M Alphonse Schnob.

Après la cérémonie nuptiale, il y a eu réception à la demeure des nouveaux époux, dans le logement au-dessus de la pharmacie Union, rue Principale, puis ceux-ci sont partis en voyage.

INCENDIE AU CINEMA.

MONTREAL, 10. — Trois cents personnes sont sorties tranquillement hier après-midi, du théâtre Verdun Palace, une salle de vues, alors que le feu se déclara au sous-sol.

L'USINE DE DESCHÊNES SERAIT RÉOUVERTE

UN SYNDICAT ANGLAIS, AU CAPITAL DE 3 MILLIONS, L'ACHETERAIT POUR Y RAFFINER LE PLOMB ET LE ZINC.

Si les négociations et les projets en cours aboutissent, l'usine de la défunte Compagnie British-American Nickel, à Deschênes, fermée depuis le milieu de la dernière guerre, réouvrira peut-être au cours de l'été prochain, grâce à l'initiative d'un important syndicat anglais au capital de 3 millions de dollars, qui entreprendre le raffinage du plomb et du zinc.

Le syndicat, qui a à sa tête Lord Gainsford et Sir G. Courthorpe, de Londres, Angleterre et contrôle la Base Metals Extraction Company of London, Angleterre, une des plus riches industries des Iles Britanniques, est en pourparlers depuis assez longtemps avec les propriétaires de l'usine de Deschênes. Ces propriétaires sont les compagnies International Nickel et Mond Nickel, qui ont déjà déclaré que leur usine ne serait plus jamais employée au raffinage du nickel.

M. W. T. A. Proctor, de Montréal. et M. G. Harris, qui a déjà dirigé l'usine en question, sont deux officiers de la Base Metals Extraction Company, et sont actuellement à Londres, en Angleterre, où ils feraient les derniers arrangements nécessaires pour l'acquisition de l'usine de Deschênes.

Il y a quelque temps, il a été dit que Lord Gainsford, de passage alors à Montréal, avait déclaré qu'un syndicat anglais de la Base Metals extraction Company avait l'intention de construire une vaste usine au Lac St-Jean pour raffiner le plomb et le zinc de la région de Gaspé.

L'honorable Adélard Turgeon, président du Conseil législatif de Québec, est à la tête de l'exécutif canadien de la compagnie britannique.

Si, comme il semble tout probable, la Compagnie acquiert l'usine de Deschênes, et pourra s'en procurer premières des gisements de plomb et de zinc à Chelmsford, région de Sudbury, des mines de Noranda et Amulet, et de la Horn Copper Company, dans le district de Rouyn.

Elle aura besoin de 5,000 c.v. d'énergie pour chaque unité installée à Deschêenes, et pourra s'en procurer facilement de la Gatineau Power, qui en aura beaucoup dans un an surtout.

L'usine de Deschênes est à proximité du chemin de fer, et le coût de revient du charbon et du coke sera moins élevé que dans le nord de la province où fut d'abord question d'ériger une usine. La seule difficulté possible est de savoir si les compagnies productrices d'énergie pourraient en fournir, attendu qu'elles ont actuellement des contrats à remplir.

Lorsque MM. Proctor et Harris seront revenus d'Angleterre, ce qui aura lieu prochainement, on saura à quoi s'en tenir sur ces projets.

TROIS CONSEILLERS À ÉLIRE DANS LA VILLE D'AYLMER

DES CONSEILLERS SORTANT DE CHARGE, DEUX BRIGUERONT DE NOUVEAU LES SUFFRAGES DES ELECTEURS

La mise en nomination pour l'élection de trois conseillers à Aylmer aura lieu le 20 janvier, de 10 heures à 2 heures. Les trois conseillers parvenus à l'échance de leur terme sont: P. Simmons, du quartier Est. W. J. Lavigne, du quartier Ouest, et J. N. Morin, du quartier Centre.

L'échevin Morin a annoncé sa retraite. Les échevins Simmons et Lavigne se présenteront de nouveau. Au nombre des candidats probables, on mentionne: A. Lortie, marchand, candidat dans le quartier Est; Alexander Boyle, dans le quartier centre; Napoléon Glandon et H. Bergeron, dans le quartier Ouest.

ASSEMBLÉE DU CLUB LIB.-CONSERVATEUR

LA PREMIERE ASSEMBLEE DE L'ANNEE 1928 AURA LIEU DEMAIN SOIR A LA SALLE LAFLECHE.

Le club Libéral-Conservateur du comté de Hull tiendra sa première assemblée de l'année 1928 demain soir à 8 heures 30 en la salle Bélanger. Cette organisation politique fut souvent en évidence pendant l'année 1927 et plusieurs des assemblées tenues périodiquement deux fois le mois, étaient saturées d'une intrigue qui les rendait très intéressantes. Celle de demain soir promet de l'être doublement puisque le principal sujet de discussion mis à l'affiche sera: "Les derniers développements de la question mexicaine soulevée dans notre pays à la suite de la grossière insulte du consul mexicain à Toronto, Medina Barron." On annonce qu'une résolution de félicitations sera proposée à l'adress de l'honorable Charles Marcil qui demandera le renvoi de ce consul à la prochaine session.

M. P. A. Genest, secrétaire du club Libéral-Conservateur, invite tous ceux qui s'intéressent à cette question à assister à l'assemblée de demain soir.

LA GALERIE DE LA PRESSE A HULL

Une agréable surprise attendait les journalistes ce matin à leur arrivée au palais de justice. Le grand connétable Achille Ricard se dirigea vers eux et leur annonça qu'ils auraient à l'avenir dans les deux cours une place qui leur serait réservée en permanence.

C'est, dit-on, la réalisation d'une requête vieille d'environ cinq ans.

UN SURPLUS DE $4,000 À LA PTE-GATINEAU

LES RECETTES GLOBALES ONT ETE DE $31,602.32. — LE TAUX DE LA TAXE RESTERA LE MEME.

A l'assemblée du conseil municipal de la Pte-Gatineau, hier soir, le secrétaire-trésorier, Yves Fortin, a présenté son rapport financier pour l'année 1927, qui fait voir qu'il y a un surplus de $4,000. Il ne sera vrai semblablement pas nécessaire de hausser le taux de la taxe, qui est de 17 miles.

Le rapport démontre que les recettes pour l'année ont été de $31,602.32, provenant des sources suivantes: $8,285.04 en sources suivantes: 8$8,285.04 en taxes municipales, $6,900 d'emprunt, 14,476.86 en taxes d'aqueduc, $7,99.03 pour l'éclairage, $2,185. 90 en taxes d'affaires, $202.65 en taxes spéciales, $657. 04 de sources diverses, et $1,261.31 en main au début de l'année.

Les dépenses pour l'année ont été de $30,358.30, ainsi reparties: obligations $4,870, chemins macadamisés, $1,228.67, dette flottante $6,578.-02, salaires $2,200, dépenses de bureau, $141.71, réparations aux chemins gravelés $432.61, réparations au pont $798.36, égouts, drainage, et. $830.37, trottoirs $589.07, trottoirs neufs $1,026.10, département du feu $ 45.71, dépenses générales $4,645.-74, ligues électriques, etc. $5,022.91, travaux d'aqueduc $1,048.99. Balance en main $1,244.02.

L'actif municipal comprend la balance en main de $1,244.02, $7,000 d'arrérages, aqueduc et système d'éclairage $57,000, département du feu $7,800, fonds d'amortissement $9,-709.30, formant un total de $82,653.-12. Le passif est composé d'une dette obligatoire de $26,000, dette flottante $29,650, billets payables $3,000, un total de $58,650.

MM. Ovila Robitaille et Alphonse Legault ont été nommés vérificateurs des finances et le secrétaire-trésorier Fortin a été chaudement félicité pour son rapport.

Le maire E. Charron présidait la réunion.

ARTHUR FLORENT AVOUE SA FAUTE

IL FAILLIT ECRASER LES DEUX ENFANT SDE M. ET MME LEO LAROUCHE, DIMANCHE SOIR ET CONTINUA SUR LA ROUTE APRES L'ACCIDENT.

Arthur Florent, 19 ans, domicilié au numéro 9 1-2 rue Lévis, a été traduit en cour du recorder ce matin où il aavoué avoir conduit un automobile sans avoir obtenu au préalable un permis à cet effet. Il fut ajourné à samedi pour sentence.

Immédiatement après sa comparution en cour du recorder, Florent fut traduit devant le magistrat Millar sur accusation d'avoir refusé d'arrêter l'automobile qu'il conduisait après un accident. Il a avoué sa culpabilité à cette seconde accusation et recevra sa sentence jeudi prochain.

L'inculpé fut mis sous arrestation hier soir par les détectives Ubald Sauvé et J. Verner, qui effectuaient des recherches depuis dimanche soir à la suite d'un accident survenu à l'angle des rues St-Florent et Lévis.

M. et Mme Léo Larouche retournaient à la maison accompagnés de leurs deux jeunes enfants, Gaston et Thérèse. Pour éviter de tomber ils marchaient au bord de la rue où il y avait moins de glace. Les enfants étaient tous deux dans un petit traineau. Florent, qui était en automobile, se mit à reculer vers le trottoir pour tourner sa voiture et il s'approcha du traineau jusqu'à ce qu'il frappe les deux enfants, leur causant de légères blessures. Bien qu'il ait eu connaissance de la collision, il continua quand même sa course et ne débarqua pas, comme l'exige la loi, pour aider les blessés.

Après avoir été arrêté, il avoua sa culpabilité aux détectives et déclara que c'était parce qu'il avait été surexcité qu'il avait agi de la sorte.

EN COUR CE MATIN

L'ENQUETE PRELIMINAIRE DE DAME AMEDEE DAIGNEAULT EST FIXEE AU 17 JANVIER.

Napoléon Bernier a été traduit devant le magistrat Roland Millar ce matin sur accusation d'assaut simple. Il a avoué sa culpabilité et fut sentencié à une amende de $5 et les frais.

L'enquête préliminaire de dame Amédée Daigneault, accusée d'avoir fait de fausses assertions lors de son procès pour vente illégale de boisson a été fixée ce matin au 17 janvier. Mes Beauchamp et Loranger occupent pour l'accusée.

Traduit en cour du magistrat sur l'inculpation d'avoir illégalement vendu des liqueurs alcooliques, Joseph Galipeau a avoué sa culpabilité et fut sentencié à un mois d'incarcération.

D. Corneau et R. Piché ont avoué devant le magistrat Millar ce matin avoir volé le 30 décembre deux douzaines de bières de M. François Corneau, père de l'un des accusés. Ils ajoutèrent tout de même que la bière avait été prise par erreur et qu'ils croyaient qu'elle leur appartenait. La cour les a condamnés à remettre au plaignant le montant qui lui était dû et à donner en plus un cautionnement de $100.

UNE EXPERTISE ORDONNÉE PAR LE JUGE MARTINEAU

LA COUR N'EST PAS SATISFAITE DE LA PREUVE DANS LA CAUSE D'ALEXANDRE BEAUDRY CONTRE LA COMPAGNIE FRASER BRACE.

L'honorable juge Martineau, qui siégeait en Cour Supérieure à Hull le mois dernier ,a ordonné une expertise dans la cause de Alexandre Beaudry contre la compagnie Fraser Brace, cause qu'il avait prise en délibéré.

M. Beaudry avait intenté une poursuite contre la Fraser Brace qu'il tenait responsable de la perte totale de l'oeil droit. Il demandait en dommages la somme de $3,000.

Lors de l'audition de la cause le mois dernier, trois médecins spécialistes avaient témoigné en faveur du requérant et attribuaient la perte de l'oeil à une trop forte lumière que Beaudry avait eu à envisager au cours de son travail.

La défense fit entendre deux spécialistes de la vue qui déclarèrent tous deux qu'après avoir examiné Beaudry ,ils étaient d'opinion que la perte de l'oeil ne pouvait en aucune façon avoir été causée par cette lumière.

L'honorable juge Martineau a renvoyé le délibéré et a préféré soumettre la preuve et faire examiner le demandeur par un spécialiste de Montréal avant de rendre jugement.

La compagnie Fraser Brace était représentée par Mes Beauchamp et Loranger dans cette cause.

FUNERAILLES DE M. G. LECUYER

A 8.30 heures ce matin en l'église St-François de Sales de la Pte-Gatineau ont eu lieu les funérailles de M. Georges Lecuyer, époux de Lumina Malette, décédé le 8 janvier à l'âge de 47 ans. Le service funèbre a été célébré par M. l'abé Donat Rollin, assisté de MM. les Abbés O. Vaillancourt et Delphis Rollin, du Séminaire.

Outre son épouse le défunt laisse dans le deuil son père et sa mère, M. et Mme Louis Lecuyer; trois soeurs, Mme Jean Sabourin (Louise) Mme Robillard (Georgina), d'Ottawa, Mme Perchard (Agnès), de Hull; un frère, M. Louis Lecuyer.

Nos sympathies à la famille.

LE PANCHRISTIANISME...

(Suite de la 1ère.)

sactions humaines. Contre cela, l'Eglise Romaine a toujours résisté et continue nécessairement à le faire.

L'Eglise Romaine, continue l'encyclique, propose à tout le monde la même doctrine évangélique claire et entière, puisque Dieu n'a pas parlé pour quelques-uns mais pour chacun.

C'est sûrement une bonne chose de cultiver la charité entre les chrétiens, dit l'encyclique, mais non pas au détriment de la foi sur laquelle cette même charité est fondée.

Il est impossible pour les disciples du Christ de différer d'opinion entre eux sur la vérité de leur foi, dit le Pontife, et concevoir une société chrétienne de fidèles libre de comprendre la foi chacun à sa manière.

CONVERSATIONS DE MALINES

Cette encyclique semble devoir mettre fin pour toujours aux fameuses "conversations de Malines" destinées à réunir les anglicans à l'Eglise de Rome. Le feu cardinal Mercier, d'illustre mémoire, lord Halifax, d'Angleterre, et plusieurs autres représentants distingués de l'Eglise et de la laïcité avaient participé à ces conversations. Le Souverain Pontife dans son Encyclique que l'union de tous les chrétiens n'est possible que par un retour de tous les dissidents à l'Eglise Catholique Apostolique et Romaine. Dans le document qui est la première encyclique de l'année nouvelle, le Souverain Pontife réitère l'attitude adoptée par l'Eglise à ce sujet depuis longtemps.

Le Saint-Père termine en réfutant certains arguments de non-catholiques, en faveur de la thèse d'union, et dit que cette union n'est possible que dans le retour des dissidents au giron de l'Eglise Romaine. Il fait un appel à ses enfants séparés, et souhaite qu'un jour vienne où ils reviendront s'abriter sous l'aile paternelle du successeur de Saint-Pierre.

CE PROJET D'UNE ECOLE COMMERCIALE

Comme le "Droit" le laissait entendre hier, la ville d'Ottawa aura sous peu une haute école commerciale. Le Conseil des Collegiates en a décidé ainsi, hier soir. Il reste encore à fixer, si la nouvelle école constituera une annexe à l'immeuble de Glebe Collegiate; ou, un immeuble séparé du Collegiate, mais construit sur le même terrain; ou, enfin, un immeuble séparé construit sur une propriété autre que celle du Collegiate.

Le docteur F. W. Merchant, directeur de l'Instruction Publique en Ontario, présent à la réunion du Conseil hier soir, a conseillé la construction d'un immeuble séparé, sur un terrain à part. C'est là l'idéal, a-t-il laissé entendre, mais il ne voit pas d'objection à l'érection d'une nouvelle école comme annexe au Collegiate du Glebe.

VOL D'OUTILS DANS UN WAGON DE SERVICE

Des individus ont pénétré probablement dimanche dernier dans un wagon de service du chemin de fer New-York Central et se sont emparés de plusieurs outils d'une valeur totale de $20.00. Les employés du New-York Central ont découvert le vol en se rendant à l'ouvrage hier. Malgré ses nombreuses recherches, la police n'a pas encore fait d'arrestation en rapport avec ce vol.

SARCASME NÉ DU MÉCONTENTEMENT

Ce que l'on dit à Wrightville

Les rumeurs veulent que le grand Boulevard de Hull, appelé Boulevard St-Joseph, perdrait sous peu son nom primitif pour être surnommé à l'avenir le "Boulevard des Poteaux".

Le nouveau nom ne serait peut-être pas plus sonore. On dit qu'il serait plus descriptif...

Evidemment la ligne de transmission ne se popularise pas très rapidement et les Wrightvilliens préfèreront toujours leur verdure arborisée à la nudité des poteaux.

LA NOUVELLE EST CONFIRMEE

Le gouvernement a pu confirmer cet avant-midi la nouvelle qui voulait récemment que le Canada place à Paris un ministre plénipotentiaire et que la France en retour manifeste la même courtoisie à l'endroit du Canada. Il reste entendu que le ministre français à Ottawa sera le baron de Vitrolles, à présent consul général de France à Montréal.

Bien que la nomination du haut commissaire, l'hon. Philippe Roy, comme ministre canadien à Paris, ne soit pas encore confirmée, elle le sera sous peu.

IL SUCCOMBE EN REVENANT DE SON TRAVAIL

MAXIME AUGER, 40 ANS, UN ELECTRICIEN, TROUVE INCONSCIENT SUR LA RUE RIDEAU HIER APRES-MIDI.

Maxime Auger, âgé d'environ 40 ans, 364 rue Chapel, a été trouvé dangereusement malade sur le seuil d'un magasin, à l'angle des rues Rideau et Cumberland, vers 4 heures 40 hier après-midi. Il est mort à l'Hôpital Général peu de temps après. M. Auger était un électricien à l'emploi de la Cie Ottawa Electric et retournait à sa demeure, après son travail de la journée, losrqu'il a été saisi d'une attaque cardiaque.

Le sergent major J. Berigan reçut avis aux quartiers-généraux de la police, vers la fin de l'après-midi, qu'un homme gisait inconscient sur le seuil d'un magasin, à l'angle des rues Rideau et Cumberland. Le constable James Collins a été dépêché sur les lieux avec la patrouille; et transporta l'individu à l'hôpital, où le Dr E. Forest, ne put que constater que M. Auger était mort. Le coroner J. E. Craig a été averti des circonstances de cette mort et n'a pas encore résolu de tenir enquête.

M. A. Beaulieu, un barbier dont l'établissement est situé au No 239 rue Rideau, a déclaré à la police qu'il a vu Auger passer en face de son magasin: ce dernier semblait malade et chancelait visiblement. A son avis, le malade ne paraissait pas être sous l'influence de la boisson.

Plusieurs heures s'écoulèrent avant de pouvoir déterminer l'identité du défunt.

Le cadavre a été transporté aux salons funéraires Woodburn, 12 rue James. D'après les vêtements du défunt, M. Woodburn a été d'avis que celui-ci était électricien. Il se mit donc en communication avec les Cies d'électricité et deux compagnons de travail, Alcide Emond et Claude Bradshaw, ont identifié le cadavre.

Mme Auger a déclaré que son époux a quitté le foyer, vers midi, se sentant quelque peu malade. Son absence au souper ne l'inquiéta pas, car les heures de travail de M. Auger étaient très irrégulières.

M. Auger est né à Montréal, il y a environ 40 ans, et demeurait dans la région depuis six ans. Il a habité la ville de Hull durant 4 ans et demeurait dans la ville d'Ottawa depuis deux ans. M. Auger était très estimé de ses bourgeois à la Cie Ottawa Electric et de ses compagnons de travail. Ces derniers ont exprimé un profond regret en apprenant la nouvelle de sa mort. M. Auger appartenait à la paroisse Sacré-Coeur et était estimé de tous.

Outre son épouse, née Juliette Galarneau, de Hull, le défunt laisse pour pleurer sa perte: deux fils, Albert, 7 ans, et Roland, 4 ans; son père et sa mère, de Montréal; un frère, Joseph Auger, d'Hawkesbury; et deux soeurs: Mlle Dora Auger et Mme Alice Dulude, toutes deux de Montréal.

Les funérailles auront lieu à 8 heures jeudi matin à l'église du Sacré-Coeur. Départ du cortège funèbre à 7 heures 45 de la demeure mortuaire, 364 rue Chapel. L'inhumation se fera au cimetière Notre-Dame.

A la famille éprouvée le "Droit" offre l'expression de sa profonde et respectueuse sympathie.

LES RISQUES DE LA VIE DE POMPIER

M. James Simpson, vice-président du Congrès des Métiers et du Travail du Canada, a adressé la parole hier soir aux membres du local 162 de l'Association internationale des Pompiers. La réunion a eu lieu au Carpenters Hall, sur la rue Gloucester, sous la présidence de l'inspecteur Donald Dear.

M. Simpson appuya sur l'importance et l'avantage d'une bonne organisation pour combattre les incendies. Il compara le service moderne des incendies avec celui d'il y a quelques années. Il insista sur l'avantage pour les pompiers d'avoir une journée de congé par semaine et de faire des journées de 12 heures. M. Simpson parla des grands dangers des positions des pompiers. Sans être constamment à l'oeuvre, ils peuvent être appelés d'un moment à l'autre à risquer ou même perdre la vie ou quelque membre. en accomplissant leur devoir.

1re ASSEMBLÉE DU CONSEIL DU CANTON DE GLOUCESTER HIER

LES BIENS DE H. B. BILLINGS, ANCIEN SECRETAIRE-TRESORIER DU CANTON, SONT PLACES SOUS SAISIE. LA FAMILLE BILLINGS FAIT OPPOSITION A FIN DE DISTRAIRE.

Les membres du conseil du canton de Gloucester, réunis pour la première assemblée de 1928 hier, ont avisé aux moyens préliminaires de recouvrer le montant de $57,057 dû au canton par H. B. Billings, ancien secrétaire-trésorier, en vertu d'un jugement de la cour supérieure d'Ontario.

Une lettre de l'avocat du canton, D. Roy Kennedy, a été lue à l'assemblée hier, disant qu'une a été inscrite sur les possession de H. B. Billings. La même lettre ajoute cependant que la famille Billings réclame la propriété des biens saisis.

L'avocat du huissier a reçu instruction de présenter une motion devant le juge Mulligan le 12 janvier pour déterminer quel est le propriétaire du bien en litige. Au sujet des possessions de H. B. Billings à Castor Lake, M. Kennedy fait remarquer que les procédures devront être prises devant une cour de la province de Québec.

Le conseil a aussi avisé C. M. Billings, frère de H. B. Billings, de payer une somme de $5,000 que ce dernier a offert en garantie pour l'ancien secrétaire-trésorier du canton.

LE PREFET SPRATT

Le préfet T. A. Spratt espère que la nouvelle Association des Bonnes routes pour les cantons de l'est d'Ontario réussira à obtenir un octroi de 50 pour cent du gouvernement provincial. Il a félicité chaleureusement M. C. A. Guest, secrétaire-trésorier, pour la manière dont il remplit ses fonctions.

M. Charles Pinard, premier sous-préfet, remercie les contribuables et désire que le canton prenne tous les moyens possibles pour obtenir le montant pour lequel la cour a trouvé H. B. Billings responsable. M. Pinard est en faveur d'un évaluateur qualifié. Il ajoute encore que chacune des cinq divisions de la voirie dans le canton de Gloucester ne devrait dépenser que le montant perçu dans ses limites.

Le rapport de Bert Dowler, ancien surintendant de la voirie du canton, a été approuvé et sera soumis au Ministère ontarien de la Voirie. MM. Ines, Nolan et Jones ont aussi porté la parole.

Une entente en vertu de laquelle les capitaux de Rockcliffe et du canton de Gloucester sont partagés entre ces deux municipalités qui ont maintenant un status indépendant a été approuvée.

FUNERAILLES DE M. EUGENE CARREAU

Un imposant cortège de parents et d'amis ont accompagné ce matin, a sa dernière demeure les restes mortels de M. Eugène Carreau, 52 ans, propriétaire de l'ancien hôtel Capital, 61 rue Murray, décédé, dimanche matin, à sa résidence, à la suite d'une longue maladie.

Le service funèbre a été chanté à 8 heures ce matin, à la Basilique, par l'abbé Joseph Hébert, assisté des abbés Clément Gagnon et René Martin, comme diacre et sous-diacre. Dans le choeur on remarquait le Chanoine R. Lapointe, curé de la paroisse Notre-Dame.

La chorale paroisiale sous la direction de M. F. Champagne a rendu la Messe des Morts de Borduas. M. Charles Edmond touchait l'orgue.

Le cortège funèbre a quitté la demeure mortuaire, à 7 heures 45, pour se rendre à l'église et de là au cimetière Notre-Dame, lieu de l'inhumation.

Le deuil était conduit par les quatre fils du défunt: MM. R. Carreau, T. Carreau, L. Carreau et P. E. Carreau; ses deux oncles: A. Pilon et A. Vanasse.

On remarquait en outre dans le cortège funèbre: MM. E. Tassé, R. Guay, T. Normandin, O. Filion, R. Faquin, U. Gauthier, T. Despard, M. Gauthier, O. Brisson, W. Doucet, J. O'Connor, L. Dupré, H. O'Toole, R. Séguin, S. Mantha, H. Bureau, E. Amyot, C. Rivard, A. Ducharme, U. Charbonneau, E. Cyr, A. Ménard, A. Damour, J. O. Laurin, A. Le Brosseur, A. Poirier, H. F. Brisson, L. Charron, L. Robitaille, E. Paquin, S. Joanisse, E. Fauvelle, J. Jeanveau, T. A. Payment, F. Dubé, Joseph Dugay, A. Labrosse, M. Moquin, J. O. Laurent, J. Madore, J. E. Brisson et plusieurs autres.

On remarquait en outre parmi les assistants tous les élèves du 2ème cours moyen de l'Académie de la Salle, du 2ème cours sénior C de l'Ecole Guigues et du 3ème cours moyen de l'Académie de la Salle sous la direction respective du R. F. Macaire Lucien, E. C. de Mlle C. Séguin et du R. F. Narceau, E. C.

Feu M. Carreau est né à Loretteville, Québec, et demeurait dans la ville d'Ottawa depuis environ 30 ans. Avant de devenir hôtelier, il y a quatre ans, M. Carreau était entrepreneur général.

Il était très bien connu des citoyens de la Capitale et ses nombreux amis ont appris la nouvelle de sa mort avec un profond regrêt. Il était aussi très bien connu des bucherons et des draveurs qui séjournaient à l'hôtel au retour de leur période de travail dans le haut de la rivière Ottawa ou Gatineau.

Outre son épouse, feu M. Carreau laisse pour pleurer sa perte cinq enfants dont quatre fils, Rodolphe, Gérard, Lucien, Paul-Jean et une fille Marguerite. Il laisse aussi un frère, Jean, de Québec.

A la famille en deuil le "Droit" réitère l'expression de ses profondes sympathies.

LA PAGE DES CULTIVATEURS

Et maintenant, à l'oeuvre!

Le temps des fêtes est passé. C'est donc maintenant l'heure de recommencer vaillamment nos petites tâches quotidiennes.

D'abord, souvenons-nous des résolutions que nous avons prises en commun. Sans les yeux sur la boussole, le marin court à sa perte.

De toutes les résolutions utiles à se rappeler, c'est celle de donner plus de part à l'intelligence dans chacune de nos actions. En d'autres mots c'est d'honorer le travail de la terre par une compétence plus grande. Comment viendra cette compétence, sinon par les deux sources de tout progrès: l'étude et l'observation.

Science, d'abord.

Il le faut à tout prix. L'agriculture s'améliore, mais aussi elle parait de plus en plus difficile. On nous demandera bientôt d'être des chimistes. Il ne suffit plus de savoir labourer, semer, herser; il faut connaître la santé des champs, leurs maladies, leurs caprices, etc. Il faut savoir les nourrir, les guérir, les restaurer.

Les marchés ne favorisent aussi que ceux qui suivent les données des agronomes et les lois actuelles de la science agricole. Des notions précises de géographie sont aujourd'hui indispensables. Nous ne vendons plus, comme autrefois, à des voisins du rang, ni au marchand du village; nous nous sommes haussés à la dignité de fournisseurs des autres pays. Nous voici importateurs. Acheter à profit, vendre à profit, exigent un doigté, une sûreté de main, qui supposent avant tout des connaissances.

Observation ensuite.

Sans observations, tout ce que reçoit la mémoire en coule comme l'eau d'un tonneau percé. Il existe malheureusement des gens qui s'en moquent. Tels sont les irréfléchis qui ne se fient qu'à leur mémoire, oubliant (la mémoire est une machine à oublis) que l'observation se tire autant du jugement que de la mémoire. Les plus beaux articles, les plus éloquents discours, mal retenus ou distraitement entendus brouillent plus l'intelligence qu'ils l'enrichissent. Il n'y a donc que les observateurs qui profitent de l'aubaine.

Tout homme apporte en naissant une dose plus ou moins considérable d'observation. Mais c'est un fruit qu'il faut arriser, émonder, protéger sans cesse. Rien ne se perd aussi vite. Si observer est appliquer son jugement sus les choses qu'on voit, on peut deviner déjà quels heureux ou déplorables résultats aura pour conséquence la pratique ou la non pratique de l'observation. Auriez-vous la tête remplie de mille conseils professionnels, si vous n'avez pas le don précieux de les appliquer à propos, vous ne seriez (pardonnez-moi le mot) qu'un coin de Fanchette, un coin à tout mettre.

Alors, direz-vous, il faudrait presque tout savoir, en agriculture: de la chimnie, de la physique, de la philosophie? — Pourquoi pas, au moin un brin de tout cela. Pensez-vous sérieusement que c'est dangereux pour le cerveau? qu'en savoir un peu plus long que les autres, ça peut créer des embarras? Allons donc! Il vaut mieux faire envie que faire pitié, crie le proverbe. L'éleveur qui me fait admirer ses sept vaches grasses a une autre binette que celui qui n'a que sept "poumoniques" à me montrer.

Vivent donc science et observation!

Une bonne occasion approche de pratiquer ces deux vertus. Je veux parler des cours agricoles qui débuteront bientôt. Je souhaite à mes amis les conférenciers agricoles de trouver les salles débordantes. Puissent-ils, plus heureux que le rédacteur de cette Page, constater que les cultivateurs canadiens-français sont nettement déterminés, cette année, à faire la leçon à leurs consitoyens de langue anglaise. C'est facile: un peu de science et d'observation leur donneront de l'élan. Puis... pourquoi pas?

Louis HEBERT.

LA VALEUR DU PURIN

(Notes des fermes expérimentales)

On a beaucoup dit et beaucoup écrit en ces dernières années au sujet de la valeur de la partie liquide du fumier, mais il est évident à tous ceux qui se tiennent au courant des conditions actuelles sur la ferme qu'il y a lieu de revenir et d'insister sur ce sujet.

On sait qu'en perdant la partie liquide du fumier on perd de la moitié à un tiers de sa valeur; ce fait a été démontré par des expériences bien conduites. L'urine, ou la partie liquide, est beaucoup plus riche, poids pour poids, en azote et en potasse que les excréments solides. En outre, ces éléments sont présents dans l'urine sous une forme soluble et facilement assimilable, et poids pour poids, ils valent plus que ceux qui se trouvent dans la matière solide.

La moyenne d'un ceratin nombre d'analyses de fumier de vache frais montre qu'une onne du fumier contient 11.44 livres d'azote et 9.75 livres de potasse. Sur cette quantité, 5.40 livres (environ une moitié) de l'azote et 7.30 livres (un quart) de la potasse se trouvaient dans la partie liquide du fumier. Comme les conditions de climat qui sévissent sur une grnade partie du Canada obligent à conserver les vaches dans l'étable pendant 5 é 7 mois de l'année, il est évident que l'on perd une grande partie des principes fertilisants du fumier si l'on ne prend pas les précautions nécessaires pour garder la partie liquide.

Le système qui consiste à recueillir l'urine dans des cuves ou dans d'autres récipients pour l'appliquer directement à la terre n'est pas pratique dans ce pays, pour des raisons qui sautent aux yeux. La seule façon de résoudre ce problème est d'employer une quantité suffisante de litière absorbante.

La paille, que l'on emploie généralement comme litière sur la ferme, absorbe de deux à trois fois son poids de liquide; elle en absorbe beaucoup plus lorsqu'elle est laissée entière.

On trouve beaucoup de gisements de tourbe et de terre noire dans bien des parties du Canada, et ces substances, séchées à l'air, font une excellente litière absorbante. On n'a qu'à jeter quelques pelletées de tourbe ou de terre noire sèche dans les rigoles et on évitera ainsi les pertes d'urine, l'étable sera tenue plus propre et l'atmosphère plus saine.

Empêcher les animaux de piloter la prairie neuve trop tard cet automne.

• • •

Bien surveiller le marché des dindes.

RHUMES QUI DEGENERENT EN PNEUMONIE

Les toux et les rhumes opiniâtres engendrent des troubles sérieux. Vous pouvez maintenant les enrayer avec la Créomulsion, émulsion de créosote agréable au goût. La Créomulsion est une nouvelle découverte médicinale qui produit un double effet en calmant et soulageant les membranes enflammées et en enrayant le développement des germes.

Les médecins qui font autorité conviennent que la créosote est l'un des meilleurs agents guérisseurs connus contre toux et rhumes opiniâtres et contre toute forme de maladie de la gorge. La Créomulsion contient, outre la créosote, d'autres éléments qui adoucissent et soulagent les membranes enflammées et font cesser l'irritation et l'inflammation, pendant que la créosote pénètre dans l'estomac, est absorbée par le sang, attaque le mal à sa source même et enraie le développement des germes.

La Créomulsion est garantie donner satisfaction dans le traitement des toux et rhumes opiniâtres, de l'asthme bronchial, de la bronchite et des autres formes de maladies des conduits respiratoires et elle est excellente comme reconstituant de l'organisme après les rhumes ou l'influenza. L'argent est remboursé si l'on ne réussit pas à se débarrasser de n'importe quel rhume ou toux après avoir suivi les directions. Demandez-la à votre pharmacien.

Créomulsion Co., Ltd, Toronto, Ont.

Pour Constipation
Pilules du DR. CHASE
Pour le Foie et les Reins
CONSTIPATION INDIGESTION ET MAL DE TÊTE
DOS FAIBLE TROUBLES DES REINS ET DU FOIE

Résultats de l'inspection sur pieds des pommes de terre pour semence certifiée

(Notes des fermes expérimentales)

Le nombre de demandes d'inspections de plantations de pommes de terre sur pied, pour la certification de la semence, en 1924, a été près de deux fois plus forte qu'en 1923, et l'étendue inspectée a augmenté en proportion. En 1923 il avait été reçu 1297 demandes pour l'inspection de 17,079 acres.

Une autre circonstance à noter, c'est que, malgré cette augmentation considérable, 12,046 acres, soit 70.5 pour cent, ont passé les deux inspections sur pied, contre 7,099 acres, ou 73.3 pour cent en 1923. Deux conclusions se dégagent de ces chiffres: c'est que la culture des pommes de terre pour la production de semence certifiée se répand de plus en plus, et que l'on apporte les soins voulus à la sélection et à la qualité de la semence employée.

Comptons à 175 boisseaux l'acre le rendement des champs qui ont passé l'inspection, — c'est là une évaluation modérée — et une perte au triage de 40 pour cent, et nous trouvons qu'il s'est produit cette année environ 1,260,000 boisseaux de pommes de terre qui pouvaient être certifiées Extra No 1, Malheureusement le commerce n'est pas très actif à l'heure actuelle, et le producteur ne se fait peut-être pas des recettes aussi avantageuses que par les années précédentes, mais nous désirons appeler l'attention sur le fait que l'on peut se procurer, sur plusieurs points du pays, une bonne quantité de cette semence de choix, et les planteurs qui désirent avoir de la semence de souche améliorée feront bien de se renseigner à ce sujet.

La maladie que l'on appelle "Mosaïque" était encore très répandue cette année, et elle a obligé nos inspecteurs à rejeter beaucoup de champs; les deux autres causes principales du refus d'accorder un certificat pour 29.5 pour cent des champs inspectés étaient la présence de variétés étrangères en prenant les précautions voulues, et obtenir l'isolement nécessaire en exerçant un bon jugement. La mosaïque se communique d'une plante à l'autre dans le champ au moyen des insectes, et spécialement des pucerons. On voit donc combien il est important de planter les pommes de terre certifiées aussi loin que possible des autres champs de pommes de terre; à défaut de cette précaution, il est impossible à nos inspecteurs d'accepter la plantation. Cette condition a été mieux observée que d'habitude cette année.

Les chiffres et les commentaires qui précèdent portent sur les travaux d'inspection exécutés dans toutes les provinces à l'exception de la Colombie-Britannique. Dans cette dernière province, l'inspection et la certification se font sous les auspices du ministère provincial de l'Agriculture.

GEO. PARTRIDGE,
Service de la Botanique,
Ferme expérimentale centrale,
Ottawa

L'IMPORTANCE DES GROS FOURRAGES POUR LES TRUIES PORTIERES

(Notes des fermes expérimentales)

La ration donnée aux truies portières devrait toujours contenir quelques gros fourrages, sous une forme ou sous une autre. Ces fourrages sont utiles à plus d'un titre, mais le plus grand service qu'ils rendent peut-être est en aidant mécaniquement à la bonne digestion des parties les plus concentrées de la ration. Le rapport de l'éleveur du Dominion pour l'année finissant le 31 mars 1924 contient le compte rendu d'une expérience intéressante sur ce point. Il s'agissait de comparer la luzerne moulue au foin de luzerne. On a pris deux groupes de truies pleines qui recevaient une ration de grains mélangés et de racines. A un de ces groupes, qui se composait de cinq truies, on a donné en plus de la luzerne moulue à raison de une livre de cette moulée de luzerne pour cinq livres de la portion de grains mélangés; à l'autre groupe, qui se composait de trois truies, on a donné du foin de luzerne long dans des râteliers. Il a été consommé au total 192 livres de moulée de luzerne et 196 livres de foin de luzerne. Au point de vue de l'état physique les deux groupes de truies se valaient. Les truies qui avaient reçu de la moulée de luzerne ont produit en moyenne 11.8 porcelets par portés, qui pesaient 28.55 livres. Celles qui recevaient du foin ont donné en moyenne 11 porcelets par portée, qui pesaient û2.25 livres. Ce dernier groupe de truies a donné naissance à 93.9 pour cent de bons porcs, soit 10 pour cent de bons porcs, soit 10 pour cent de plus que les truies qui recevaient de la moulée de luzerne. Il semble donc, d'après ces résultats, que le foin de luzerne vaut un peu mieux que la luzerne moulue pour les truies portières.

Au cours des deux années précédentes, une autre expérience avait été conduite dans laquelle la pulpe de betterave était comparée aux betteraves fourragères hachées pour les truies portières. Dans ces deux essais, la ration de pulpe de betteraves était la plus coûteuse des deux et, en outre, les truies qui la recevaient ont donné des porcs plus petits et moins nombreux par portée.

Les dix truies qui recevaient des betteraves fourragères et du grain ont produit en moyenne 12.3 porcs par portée, soit 2.4 porcs de plus que les dix truies qui recevaient de la pulpe de betteraves et du grain, tandis que les portées données par les dix truies qui recevaient de la pulpe de betterave. Il semble donc ici encore que les betteraves fourragères valent mieux, comme fourrage, que la pulpe de betterave pour les truies pleines.

Il convient, naturellement, dans les essais de cette nature, de tenir compte du facteur de l'hérédité, mais quoiqu'il en soit les résultats sont significatifs.

W. G. DUNSMORE.
Adjoint à l'Eleveur du Dominion.

Nos premiers missionnaires

C'est une belle parge d'histoire que vient de publier sous ce titre un professeur du séminaire de Québec, M. l'abbé Napoléon Morissette. A grands traits il a retracé l'admirable épopée des premiers missionnaires de la Nouvelle-France, récollets, jésuites, capucins, sulpiciens, prêtres des Missions Etrangères, évêques. Quels magnifiques tableaux défilent sous nos yeux, quels gestes héroïques accomplis par ces hommes de Dieu, quelles vies sublimes dépensées pour le salut des âmes! On ne peut lire ces pages sans se sentir plus fier de sa race, plus porté aussi à demeurer fidèle aux traditions ancestrales, à s'efforcer de réaliser le but des fondateurs et des premiers apôtres de la Nouvelle-France. Répandons cette brochure dans les maisons d'éducation et les familles. Elle y fera naitre un patriotisme de bon aloi, une sainte émulation pour marcher sur les traces des ancêtres.

La brochure ne se vend que 10 sous l'exemplaire franco, $6.00 le cent. S'adresser à l'Action Paroissiale, 4260, rue Bordeaux, Montréal.

L'ELEVAGE DU PORC

Si l'on veut faire de l'élevage du porc un élevage rémunérateur, il faut, comme en tout autre chose, suivre les données de l'expérience et recourir aux méthodes d'alimentation les plus économiques.

Les hauts prix des concentrés nous obligent de leur trouver des substituts moins dispendieux, et tout aussi efficaces au point de vue d'une production rapide.

Seulement, beaucoup s'imaginent que pour produire de beaux porcs, ils doivent nourrir les jeunes porcelets très abondamment, afin de bien les partir. C'est une grave erreur et ils ne tardent pas à constater que leurs porcs se développent anormalement, mais ils s'en prennent alors à la race plutôt qu'à leurs méthodes alimentaires défectueuses. Il ne s'agit pas de gaver les porcs, quand ils sont jeunes avec des aliments indigestes, mais il faut tout d'abord leur servir dse aliments de facile digestion et propres à former les tissus et la charpente de ces jeunes animaux.

D'après des expériences faites un peu partout, il a été reconnu que le meilleur procédé pour la production économique du porc c'est de laisser les jeunes sujets au pâturage et de leur servir une légère ration de grain avec un peu de lait écrémé.

L'exercice qu'ils prennent, sous ce régime, leur est très salutaire. L'herbe qui contient une large proportion de matières azotées et minérales est très favorable au développement de leur charpente.

Quand on sait que le pâturage réduit la production du porc de 20%, on se demande comment il se fait que si peu de gens adoptent ce régime, mais on s'explique un peu cette conduite en songeant à la vieille méthode qui consiste à nourrir les jeunes porcs aux concentrés, à leur en donner assez pour qu'il en reste dans l'auge après chaque repas. Lorsque les concentrés et les grains étaient relativement peu coûteux, cette méthode défectueuse ne présentait pas le désavantage d'être aussi ruineuse que maintenant bien que du point de vue physiologique elle soit tout à fait fausse.

PATURAGES

Les pâturages composés d'un mélange d'avoine, de pois et de navette donnent de très bons résultats ainsi que ceux de trèfle et de luzerne. Ceux qui possèdent de bons regains pourraient avec profit, en faire pâturer une parcelle par leurs porcs, qui peuvent suivre ce régime jusqu'à l'âge de 5 à 6 mois et ensuite être soumis à l'engraissement forcé pendant 2 mois pour leur faire acquérir le poids désirable, c'est-à-dire, 150 à 200 lbs.

Ce qui fait le succès de l'alimentation du mouton

Bons soins et alimentation généreuse des brebis et des agneaux.

Nourriture supplémentaire abondante.

Laine parfaitement tondue autour du pis des brebis.

Destruction et prévention contre les punaises.

Elevage de bons sujets vigoureux, d'un type absolument désirable.

Ample approvisionnement de fourrages verts.

Pâturages et bergeries tenus absolument exempts d'oeufs et de larves de vers intestinaux.

Protection des moutons contre les mouches.

Couper la queue des agneaux et les charter en temps provice.

Mettre son livre de comptabilité à date.

• • •

Faire rentrer les animaux quand les nuits s'annoncent trop froides.

• • •

Donner un coup d'oeil aux clôtures.

• • •

Séparer les coqs l'avec les poules.

Texte du décret proclamant sainte Thérèse patronne des missionnaires

Il est parvenu, samedi dernier, à M. Paul Lionel A. Bernard, secrétaire du promoteur de la supplique, Mgr Ovide Charlebois.

MONTREAL, 10. — M. Paul-A.-Lionel Bernard, de Beloeil, a reçu samedi, en sa qualité de secrétaire de Sa Grandeur Mgr Ovide Charlebois, évêque de Bérénice et vicaire apostolique du Keewatin, promoteur de la supplique à Sa Sainteté Pie XI, pour obtenir que sainte Thérèse de l'Enfant Jésus soit proclamée patronne universelle des missionnaires et des missions, le texte du décret de la Congrégation des rites, faisant droit a cette supplique. Cette supplique était signée par 224 archevêques évêques et préfets apostoliques missionnaires.

DECRET

proclamant sainte Thérèse de l'Enfant Jésus, patronne particulière des missionnaires, hommes et femmes, et en outre patronne des missions du monde entier, tout autant que saint François-Xavier.

Diocèses et vicariats apostoliques des missions.

La dévotion de sainte Thérèse de l'Enfant Jésus répandue dans le monde entier, manifeste avec quel sentiment de joie les fidèles de l'univers catholique accueillirent sa canonisation. Même chez les infidèles, la Vierge du Carmel a tenu sa promesse de faire tomber du ciel une pluie de roses. C'est la raison pour laquelle de très nombreux évêques eurent la conviction que des fruits abondants seraient récoltés dans la Vigne du Seigneur, si sainte Thérèse de l'Enfant Jésus était déclarée Céleste Patronne de tous les missionnaires travaillant dans n'importe quelle mission.

Sainte Thérèse de l'Enfant Jésus ne brûlait-elle pas d'un zèle ardent de répandre la foi, et n'est-ce pas ce zèle qui a produit des effets miraculeux chez les païens.

Des évêques missionnaires présentèrent donc humblement à Sa Sainteté Pie XI des suppliques recueillies dans le monde entier, demandant que la suprême sanction apostolique ratifie tous leurs voeux. Etant donné ce grand nombre de suppliques Sa Sainteté Pie XI, avec la plus grande bienveillance — le soussigné cardinal Vico, préfet de S. Congrégation des Rites, étant rapporteur — déclare que sainte Thérèse de l'Enfant Jésus a été jugée digne de devenir *Patronne particulière des missionnaires, hommes et femmes, et en outre patronne des missions du monde entier, tout autant que saint François-Xavier*, avec tous les droits et privilèges liturgiques que comporte ce titre — nonobstant toutes choses contraires.

— Rome, le 14 décembre 1927.

A Card. VICO,
év. de Porto et Sainte-Rufine, préf.
Angelus MARIANI,
sec. de la S. Congrégation des Rites.

LE RADIO

RESEAU ROUGE—WEAF, WEEI, WGY, WFI, WRC, WTAM, WWJ, WCAE, WGN, WSAI, WGN, WOC, WCCO, KSD, WHO, WDAF, WOW, WHAS, WMC, WSM, WSB, KVOO, WFAA.

RESEAU BLEU —WJZ, WBZ, WBZA, KDKA, WBAL, KYW, WPR, WLW, WHO, WHAM, WOW, WDAF, KVOO, WHAS, WSM, WBT, WTMJ, WBAP, WSB, KRPC.

RESEAU COLUMBIA — WOR, WADC, WAIU, KOIL, WCAO, WEAN, WFBL, WGHP, WJAS, WRKC, WMAK, WMAQ.

Mercredi, 11 janvier

PROGRAMME SPECIAL

Silencieux ce soir après 7 h.

CNRC, CNRO, KFAU, KLDS, WAAT, WFI, WCBD, WEMC, WFAA, WGBS, WHAR, WHAZ, WJAX, WOI, WWNC.

7.30
Réseau Rouge: Van et Schenck, les "Soconians".
9.00
Réseau Columbia: Heure des fameux compositeurs.
11.00
WMAQ 448 Chicago. D-bat, Collège Kent vs Univ. d'Oklahama.

CONCERTS

7.00
WCSO 256 Springfield. Trio instrumental.
WRVA 254 Richmond. Concert du temple Acca.
7.15
WWJ 353 Détroit. Récital.
7.30
Réseau Rouge: Les "Soconyans".
8.00
Réseau Bleu: "Champion Sparkers".
WADC 297 Akron. Heure "Heart to Home".
WBAL 285 Baltimore. Trio WBAL.
WBZ 333 Springfield. Musique.
WCAU 261 Phila. Jack et Jane.
WDAF 370 Kansas City. Ike et Mike.
WEBH 366 Chicago. Quatuor.
WHAM 280 Rochester. Fanfare Remington.
WIP 349 Phila. Heure Fireside.
WNAC 461 Boston. Soeurs Spencer.
WNYC 526 N.-Y. Chansons.
WSB 476 Atlanta. Prog. Sears Roebuck.
8.05
WRNY 309 N.-Y. Récital.
8.30
Réseau Bleu: "Sylvania Foresters".
Réseau Rouge: Récital "Aeolian".
PWX 400 Havana. Concert de fanfare.
WBT 258 Charlotte. Prog. Nash.
WHAM 280 Rochester. "Musical Vistas".
WHAS 322 Louisville. Concert.
WMAK 545 Buffalo. Récital de violon.
WSUI 476 Iowa City. Musicale.
WTAG 517 Worcester. Musicale.
8.45
WAIU 283 Columbus. Chant.
9.00
Réseau Bleu: Heure Variété.
Réseau Columbia: Heure Kolster.
WAMD 222 St-Paul. Fanfare Eagle.
WBBM 389 Chicago. Chant.
WDOD 244 Chattanooga. Fanfare à cordes.
WENR 288 Chicago. Musique classique.
WHN 394 N.-Y. Concert.
WHK 265 Cleveland. Musique instrumentale.
WLS 345 Chicago. Heure d'Etat.
WLW 428 Cinci. Trio instrumental.
WJJD 366 Chicago. Enfants de Moosehart.
WSOE 270 Milwaukee. Musicale.
WTMJ 294 Milwaukee. A être annoncé.
9.15
WRVA 254 Richmond. Quatuor de banjo.
9.30
WDOD 244 Chattanooga. Orgue.
WJJD 366 Chicago. Théâtre Tivoli.
WOS 361 Jefferson City. Concert.
WPG 273 Atlantic City. Concert d'orch.
WTIC 535 Atlantic City. Concert d'orch.
10.00
Réseau Columbia: Heure Columbia.
CFCA 357 Toronto. Orgue.
CKCL 357 Edmonton. Musicale.
KFRU 250 Columbia. Concert.
10.00
WHAM 280 Rochester. Orgue.
WJZ 454 N.-Y. Heure Sociale Breyer.
WLS 345 Chicago. Chorale Chicago.
WOKT 210 Rochester. Prog. spécial.
WTMJ 294 Milwaukee. Musicale.
WRHM 261 Mpls. Musique semi-classique.
10.30
Réseau Rouge: Prog. spécial.
WBBM 389 Chicago. Théâtre Harding.
WCCO 405 Mpls-St-Paul. Musicale.
WDAF 370 Kansas City. Les "Cavaliers.
WENR 288 Chicago. Prog. populaire.
WGN 416 Chicago. Concert.
WMC 517 Memphis. Concert de studio.
WWJ 353 Détroit. Musicale.
11.00
CNRW 405 Winnipeg. Concert.
WCAU 337 Phila. Orgue.
WHN 394 N.-Y. Orgue.
WIBO 306 Chicago. Prog. théâtral.
WJZ 454 N.-Y. Musique Slumber.
WMCA 370 N.-Y. Chant.
WTMJ 294 Milwaukee. Pianologue.
11.30
WBBM 389 Chicago. Potpourri de jazz.
11.40
WGN 416 Chicago. Musique populaire.
11.45
WSB 476 Atlanta. Concert.
12.00
WEBH 366 Chicago. Revue.

SERVICE AMELIORE ..POUR MONTREAL

Le National Canadien, en plus de son service régulier entre Ottawa et Montréal, a mis en circulation tous les jours, dimanche excepté, un train rapide du soir, quittant Ottawa à 6.50 p. m., arrivant à Montréal à 9.50 p. m., et un train rapide de retour de Montréal, quittant Montréal, tous les jours à 9.45 a. m., arrivant à Ottawa à 12.45 du midi.

Ces deux trains ont des wagon-salon wagons-buffets et de première classe.

Pour avoir de plus amples renseignements téléphonez à Queen 904.

NAVAN, ONT.

Rapport de l'école no 26 pour le mois de décembre, sous la direction de Mlle B. Primeau.

4ième Cours Jr.

Cécile Champagne, 87%; Donat Boyer, 70%.

3ième Cours Jr

Germaine Champagne, 85%; Arthur Picher, 75%.

2ième Cours Sr

Alice Taillefer, 71%; Jean Pagé, 69%; Cécile Corbeil, 60%; Donat Taillefer, 53%; Albert Bergeron, Lucien Morin, René Cléroux.

2ième Cours Jr

Germaine Morin, 92%; Marie-Rose Pagé, 83%; Gabrielle Champagne, 82%; Lucienne Morin, 81%; Jeanne Corbeil, 76%; Lucille Mantha, 74%; Léonard Lacroix, 53%; Hector Roy, 50%; Lucien Lacasse, Armand Bergeron, Lionel Lacroix.

1ier Cours Sr.

Yvette Champagne, Prudencienne Lacasse, Gracia Daoust.

1er Cours Jr.

P. Emile Mantha, Cécile Roy, Yvonne Lacroix, Laurent Richer, Laurenda Boyer.

Classe B

Juliette Mantha, M.-Jeanne Pagé, Rosidile Daoust, Roger Champagne, Olivier Clairoux, Alphonse Lacasse, Aldéma Clairoux, Sylvianne Morin, Jeanne Clairoux.

Commission Scolaire

A l'école no 17, M. Ferdinand Larouche a été élu commissaire pour un terme de trois ans, remplaçant M. J. Robinson sortant de charge.

A l'école no 26, M. René Corbeil a été élu remplaçant M. Damase Pagé.

A l'école no 11 M. Adélard Bazinet a été élu remplaçant M. Albini Bergevin sortant de charge.

Le jour des Rois il y avait réunion familiale chez M. et Mme Salomon Lacroix. Etaient présents MM. et Mmes Hercule Groulx, Albert Lacroix, Honoré Bourcier, Israël Taillefer, Hector Parent, René Roy, Yvano Bourcier, Roland Bergeron, Noé Groulx et Mlles Lauranda Mantha et Electa Taillefer et M. Ubald Bergeron, Mme C. Dubé. Tous se séparèrent enchantés de leur soirée. Mlle Irène Desjardins, de Sarsfield est l'hôte de M. et Mme O. Lavergne.

WARREN, ONT.

9 janvier, 1927.

Au prône, en la fête de l'Epiphanie, M. le curé Bruneau nous dit que depuis quinze mois, notre petite paroisse a payé $12,000.00. On nous annonce un programme bien rempli pour cette année, afin de diminuer notre dette de $8,000.00.

Le 22 décembre eut lieu une jolie séance donnée par les élèves de notre école, sous l'habile direction de Mlles Demers et Desormeaux, institutrices. Le chant des élèves était accompagné au piano par Mlle Evelyne Laporte, qui a aussi enseigné le chant à ses jeunes compagnes de classe. Les arbres de Noël étaient bien garnis. Les cadeaux fuernt distribués par les élèves. M. le Curé Bruneau fut chargé de la lecture des résultats des examens de la fin d'année. En retour, on présenta un joli cadeau à M. le curé. Georges Raymond, élève de deuxième année, gagna le plus haut pourcentage de toute l'école, soit 91 pour cent.

Mme Jos. Raymond et ses quatre enfants sont de retour d'une visite du jour de l'an aux parents M. et Mme Georges Dubeau, d'Espanola.

Les commissaires d'école pour cette année sont, M. Jos. Cherrier président, et MM. J. Raymond, et Israël Legault. Secrétaire, Mlle M. J. Dubeau.

En la fête de la Circonscision, messe solennelle. Célébrant, M. le curé Bruneau. Diacre et sous-diacre, les RR. PP. Roby et Pouilliot, s. j., du collège Sacré-Coeur de Sudbury.

MM. Lionel Roy et Hector Bertrand, étudiants, passent les vacances chez leurs parents d'ici.

CES DEUX FEMMES EVITENT UNE OPERATION

Elles racontent comment le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham s'est interposé entre elles et l'hôpital

MME SUSAN DAYMAN
R. R NO 5, COLBORNE, ONTARIO

Colborne, Ont.—"Quand je me suis mariée, j'étais maigre, faible, et souffrais toujours. J'ai vu les médecins et ai pris des remèdes. La vie m'était à charge, les médecins disaient qu'une opération me soulagerait, mais mon mari s'y opposait. Ayant lu les réclames du Composé Végétal de Lydia E. Pinkham, je décidai de l'essayer pour me soulager au moins. Je n'avais pas fini la bouteille que j'étais mieux, après cinq bouteilles ma santé était améliorée. J'ai aujourd'hui trois filles, un garçon, je fais tout mon ouvrage. Je suis sur le retour de l'âge et dois ma bonne santé au Composé Végétal de Lydia E. Pinkham."—Mme Susan Dayman, R.R. No. 5, Colborne, Ontario.

Soulagement d'un autre cas grave

Philadelphie, Pa.—"Je désire vous faire savoir ce que le Composé Végétal a fait pour moi. Mon premier bébé mourait à quatre mois et demi, un an et neuf mois après, j'avais un deuxième bébé. Quand mon premier bébé mourut, j'étais très affaiblie par les douleurs, maux de tête et l'épuisement. J'allai voir un médecin qui insistait sur l'opération, dont je ne voulais pas, car je déteste les hôpitaux. Maman à qui j'en parlais me dit: "Tu n'as pas besoin de ça! On m'a dit la même chose quand j'étais jeune, mais j'ai pris le Composé Végétal de Lydia E. Pinkham et employé le "Sanative Wash" de Lydia E. Pinkham pour les pertes, et tout alla bien." Grand'maman m'a dit la même chose. Alors, j'ai pris le Composé Végétal et employé le "Sanative Wash." J'étais mieux après la première bouteille, et quand j'ai pris la sixième, j'étais en bonne voie de rétablissement, mes douleurs disparues et la faiblesse aussi. J'ai trois garçons en pleine santé, et je ne cesse de louanger vos remèdes."—Mme Caroline Nagy, 2717 Sears St., Philadelphie, Pa.

ROYAL YEAST CAKES
Prenez-vous du Levain pour votre santé?

Si vous tenez à cette bonne habitude, prenez les galettes de Levain Royal — la qualité la plus élevée depuis plus de 50 ans. Trempez une galette de Levain Royal avec un peu de sucre, dans de l'eau tiède pour toute une nuit. Remuez bien, filtrez et buvez le liquide. Pour rendre ce liquide plus agréable au gout, ajoutez-y le jus d'un orange.

LES GALETTES DE LEVAIN ROYAL

LE TRIO CUTICURA POUR LA TOILETTE

demandez des échantillons

Dépôt canadien "Cuticura", boîte postale 2616, Montréal."

Sains, Hygiéniques, Nutritifs

Lait --- Beurre

Crème Glacée

Ottawa Dairy

Tél: Q. 1188

AVIS

Tous les Pianos, Pianos Automatiques et Phonographes que vendent Robertson, Pingle & Tilley, Ltd., sont garantis donner toute satisfaction.

J.-E. Collard
Angle Bank et Cooper

Ecrivez ou téléphonez à Q. 56 pour avoir des catalogues et les prix.

Etat bilieux?

Prenez du NR-NATURE'S REMEDY—ce soir. Vous serez frais et dispos le matin, vous aurez bonne langue, vos maux de tête seront disparus, votre appétit reviendra, vos intestins fonctionneront bien, l'état bilieux n'existera plus. Bon aussi pour la constipation. Mieux que tout laxatif. Seulement 25c.

Purement végétal et doux.

Prenez du NR ce soir, demain vous vous porterez bien.

NR TO-NIGHT TOMORROW ALRIGHT

Recommandé et vendu par tous les 61 pharmaciens d'Ottawa.

ANATUSSOL

VOTRE MEILLEUR AMI!

Le secours qu'il vous faut contre la mauvaise température. Prenez-en aux premiers symptômes d'un rhume! Il vous évitera une toux déprimante, peut-être une bronchite ou une grippe. Pas de remède plus efficace contre toutes les maladies des voies respiratoires.

25c. La bouteille ou envoi franco, sur réception de cette somme par

ROMUALD PICARD. Pharmacien, 164 rue du Pont - Hull, Qué.

CANADIEN NATIONAL

TRAINS PLUS RAPIDES POUR CHICACO

L'INTER-CITY LIMITED

Départ d'Ottawa, tous les jours, dim. exc. . . . 1.15 du midi
Départ de Toronto . . . . 8.45 p.m.
Départ de London . . . . 12.15 a.m.
Arrivée à Chicago . . . . 9.10 a.m.

TRAIN TOUT D'ACIER

Pour avoir de plus amples renseignements, s'adresser au bureau des billets en ville, angle des rues Sparks et Metcalfe. Queen 904.

CARNET MONDAIN

Leurs Excellences le gouverneur-général et la vicomtesse Willingdon ont lancé des invitations pour un "Skating Party", à Rideau Hall, samedi après-midi, le 14 janvier.

• • •

L'hon. M. et madame William Phillips recevaient à dîner ces jours derniers. Les invités étaient: l'hon. M. et madame W. R. Motherwell, l'hon. M. James Malcolm, l'hon. M. et madame Rodolphe Lemieux, M. le juge Duff, M. et madame T. D'Arcy McGee, M. Harry Baldwin, mademoiselle Baldwin, mademoiselle Georgina Pope, madame D'Arcy Scott, mademoiselle Loucks, M. H. Dorsay Newson.

• • •

L'hon. juge et madame Thibaudeau-Rinfret sont partis pour Montréal, où ils assisteront aux funérailles de madame A. A. Foucher, d'Outremont.

• • •

Mademoiselle Evelyn Leblanc est de retour de Québec, où elle a passé le temps des fêtes dans sa famille.

• • •

Madame Dupont, de Maniwaki, passe quelque temps chez ses parents, M. et madame Damien Caron, de Hull.

• • •

Le R. P. Rhéaume, de Winnipeg, est attendu en ville, la semaine prochaine, chez sa soeur, mademoiselle Eugénie Rhéaume.

• • •

M. et madame J. G. Russell sont retournés à Sherbrooke, après avoir passé le temps des fêtes en visite chez M. et madame A. E. Dion.

• • •

Madame Henri Leblanc et ses enfants sont de retour de Montréal, où ils ont passé une huitaine, les intés de madame J. A. Leblanc.

• • •

Mademoiselles Juliette et Anne-Marie Tremblay sont revenues de Saint-Roch des Aulnaies, où elles ont passé les fêtes, dans leur famille.

• • •

Madame M. Fréchette est retour-temps des fêtes chez madame Emile née à Montréal, après avoir pássé le Archambault, rue Cobourg.

• • •

Madame A. A. Bélanger et ses enfants sont rentrés en ville, après avoir passé la semaine dernière à Montréal.

• • •

M. et madame Jean François Pouliot, de Rivière-du-Loup, sont arrivés en ville et ont pris résidence au "Roxborough".

• • •

Mademoiselle Alice Beaulieu est revenue de Plessisville, où elle a passé le temps des fêtes dans sa famille.

• • •

Madame Georges Bourgeois, de Montréal, est l'invitée de madame F.-X. Plaunt.

• • •

M. et madame J. A. Pagé sont retournés hier à Farnham, après avoir passé la saison des fêtes, en ville, les hôtes du Dr et de madame J. D. Pagé.

• • •

Mademoiselle Alice Caron est partie pour Québec, où elle passera quelque temps, au Château Frontenac.

• • •

Mesdemoiselles Gagnon sont retournées à Montréal, après un court séjour en notre Capitale, les invitées de M. et madame Hormilus Gagnon.

• • •

Mademoiselle Ethel Forke partira cette semaine, pour la Californie. Madame R. M. Anderson recevait, ces jours derniers, en l'honneur de mademoiselle Forke. Madame Robert Forke et madame Georges Hambleton ont servi le thé et les glaces.

• • •

M. et madame Henri Grandbois, de Québec, annoncent les fiançailles de leur fille, Madeleine, à M. Pierre de Varennes, avocat au Barreau de Québec, fils de l'honorable Ernest de Varennes, décédé, et de madame de Varennes.

• • •

Une assemblée générale, du Club Libéral des Femmes d'Ottawa, a été tenue hier après-midi, au Club Chelsea, sous la présidence de madame H. J. Cloran. Ont adressé la parole à cette réunion: la présidente, madame Cloran, madame Peter Heenan, mademoiselle Florence Edwards, madame A. J. Major et madame Norman Wilson.

Le thé fut offert après l'assemblée, par madame Norman Wilson. Mesdames C. H. Thorburn, A. Allard et Paul Leduc, présidait à la table, ornée de fleurs de saison.

• • •

La semaine dernière, en la chapelle de l'église de Saint-Jean-Baptiste, de Québec, M. le chanoine Wilfrid LeBon a béni le mariage de sa cousine, mademoiselle Fernande Lainé, fille de M. et madame Omer Lainé, avec M. Jean-Marie Carette, fils de M. et madame Ernest Carette, de Sainte-Marie de Beauce. La mariée qui était accompagnée de son père, portait une robe de crêpe-romain bleu-poudre, garnie de lamé d'argent, un petit chapeau français de même ton et des fourrures de renard argenté; son bouquet se composait de roses-thé et de muguet. M. Carette était le témoin de son fils. Après la cérémonie, un déjeuner fut servi chez les parents de la mariée. M. et madame Jean-Marie Carette partirent ensuite, pour Montréal et Toronto. Pour voyager, madame Carette portait un manteau bleu-nuit garni de fourrure. A leur retour, M. et madame Carette habiteront à Sherbrooke.

• • •

Les cours du soir que l'Association Catholique Féminine d'Ottawa donne au sous-sol de l'église du Sacré-Coeur sont recommencés, cependant, toutes demoiselles désireuses d'apprendre la sténographie et clavigraphie, de perfectionner leur français et anglais, peuvent s'enregistrer pour quelques jours encore.

• • •

Avis: Toutes nouvelles concernant le Carnet Mondain, pourront se communiquer par téléphone, le soir, de 7 à 8 heures à R. 2154, ou par écrit à Case Postale, 554, "Le Droit", Ottawa, Ont.

Les Nouvelles Religieuses

Pour l'unité de l'Eglise.

L'Octave de prières pour l'Unité de l'Eglise, qui a lieu, chaque année, du 18 au 25 janvier, nous invite à prier et à méditer pour la conversion des schismatiques, des hérétiques, des juifs, des païens et des pécheurs, "Sint unum"! Qu'ils soient un selon la prière de Notre Seigneur à son Père céleste. Cette "croisade pour l'Unité de l'Eglise", remonte à 1908 et fut successivement approuvée par Pie X, Benoît XV et Pie XI. Actuellement, il circule dans tout l'Univers Catholique, une pétition ayant pour but d'obtenir du Saint Siège, la prescription de l'observation de cette Octave, comme celle de la récitation du Rosaire durant octobre. Plus de sept cents évêques du monde entier ont donné leur assentiment à cette louable initiative. Il n'y a pas une âme catholique qui ne voudra joindre sa voix suppliante au concert de prières ferventes qui s'élèveront vers le ciel, du 18 au 25 janvier courant pour qu'il n'y ait plus "qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur." Chaque année, le Pape nous donne l'exemple de l'apostolat pour l'Unité de l'Eglise, en célébrant la Messe aux intentions de l'Octave.

• • •

Exposition missionnaire.

QUEBEC. — La fête de l'Epiphanie fut le jour choisi par les Révérendes Soeurs Franciscaines Missionnaires de Marie pour ouvrir leur exposition rappelant la Propagation de la Foi dans les pays infidèles en particulier au Japon et en Chine où cette communauté compte de florissantes missions.

Cette exposition propre à rappeler aux Québecois les travaux des orientaux saura attirer la sympathie du public en faveur de ces contrées ou ces évangélisatrices ont tout à faire pour implanter la religion catholique.

Une visite au monastère est des plus intéressants pour s'enquérir des costumes, des ouvrages et des moeurs de ces parties de l'Asie, et pour connaître la manière de vivre, de se vêtir, de voyages des missionnaires désireuses de conquérir des âmes.

Les Soeurs Franciscaines ont profité de cette occasion pour exposer les ornements sacerdotaux destinés à être donnés aux églises pauvres et qui ont été fabriqués par les dames adoratrices.

L'exposition durera jusqu'au 25 mars et la salle sera ouverte tous les mardis, vendredis et dimanches de 3 à 5 heures de l'après-midi.

• • •

Vols sacrilèges.

QUEBEC. — Depuis près d'un mois un grand nombre de vols ont été commis dans plusieurs églises et chapelles de la ville. Les voleurs ont dévalisé deux ou trois troncs de l'église dominicaine de la Grande Allée. La même chose est arrivée à St-Jean-Baptiste ou de légères sommes ont été soustraites. Au Patronage de la côte d'Abraham déjà pluseiurs faux dévots ont été coffrés pour avoir enlevé à peu près un montant de $5.00 des aumônes destinées aux pauvres.

A la chapelle des Jésuites les sacristains se sont déjà aperçus qu'il manquait $25.00 environ au tronc de la crèche et à celui devant les reliques des bienheureux martyrs Jésuites.

Devant cette épidémie de vols sacrilèges on redouble de vigilance de tous côtés: vers l'heure du dîner plusieurs églises ferment leurs portes et les autorités policières montent une garde des plus actives autour de nos temples.

LE JUGE...

(Suite de la 1ère.)

dans une cour inférieure et partant, privée de l'avantage de voir et d'entendre les témoins afin de se faire ensuite une opinion sur leur caractère et leur crédibilité, n'interviendra que rarement dans les constatations du juge du procès. Elle ne s'occupe généralement que des questions légales. Dans une cause d'appel de la décision d'un magistrat, un nouveau procès s'instruit devant le juge du comté .Les mêmes et d'autres témoins sont entendus: ainsi, et le magistrat et le juge de comté peuvent être justes tout en en arrivant à des conclusions opposées. La cause instruite devant le juge de comté peut être différente de celle instruite devant le magistrat.

LA LOI CANADIENNE

La loi canadienne régissant le délit en question est de date récente, ayant été promulguée en 1921. En 1925, le statut de 1921 fut abrogé, et la section suivante, actuellement la section 285c du code pénal, lui fut substituée: "Quiconque sous l'influence de la boisson ou des narcotiques conduit un véhicule-moteur ou un automobile, qu'il soit en mouvement ou non, est coupable de délit et passible, sur conviction sommaire, pour le premier délit, d'une condamnation à la prison ne dépassant pas trente jours et de pas moins de sept jours; pour un second délit, d'une sentence de prison ne dépassant pas trois mois et de pas moins d'un mois; pour tout délit subséquent, d'une sentence d'emprisonnement ne dépassant pas une année et de pas moins de trois mois."

Il est à remarquer que ce statut est pénal à un degré élevé, en prescrivant une sentence de prison pour un premier délit. Dans quelques-uns des Etats américains, le premier délit est passible d'amende, et on ne peut imposer une sentence d'emprisonnement que pour les délits subséquents; mais dans d'autres, la loi est en tout semblable à celle de ce pays.

D'une part, plus une loi est sévère et plus son champ est vaste; et plus le châtiment qu'entraine son infraction est rigoureuse; d'autre part, plus une cour de justice doit être prudente, afin que cette loi ne devienne pas un instrument d'oppression pour les innocents. Cependant, quelque utile que soit une nouvelle législation, si elle est mise arbitrairement en vigueur sans égard aux règles ordinaires de la preuve, elle peut en bien des cas cesser d'avoir l'appui du public, facteur si nécessaire à l'administration de la justice.

Il ne peut exister deux opinions sur la nécessité de punir sévèrement un chauffeur de véhicule-moteur, qui conduit sa machine pendant qu'il est en état d'ivresse; car, qu'y a-t-il de plus dangereux à la vie et à la propriété? Le statut prohibitif de cette action est une loi très sage; et il importe qu'une personne coupable ne s'y soustraie pas. Mais cela ne justifie pas la punition d'individus d'après des preuves insuffisantes ou douteuses.

L'AUTOMOBILISME AU CANADA

Il faut se rappeler qu'il y a près d'un million d'automobiles en Canada, une pour deux familles. Et, comme chaque auto est souvent conduit par plusieurs personnes; et, comme le tourisme amène probablement des millions d'autres personnes en ce pays, il est manifeste que des millions de personnes conduisent chaque année des véhicules-moteurs sur nos routes canadiennes. Est-ce qu'on doit inquiéter ou punir quelques-unes de ces personnes, en vertu de notre code pénal, pour avoir conduit un auto en état d'ivresse, à moins que ce crime, comme tous les autres, ne soit prouvé sans laisser de doute raisonnable? Le public doit être protégé contre les chauffeurs négligents; mais les droits sacrés des individus à l'honneur et à la liberté ne doivent pas être ignorés. Incarcérer un homme sur preuve légère, parce qu'il sent la liqueur, serait peut-être justifiable d'après la loi bolchéviste, mais non pas d'après les institutions britanniques.

Remarquons de plus ceci: la loi qui vise les chauffeurs de véhicules-moteurs en état d'ivresse n'est pas faite pour les meurtriers, les bandits, les voleurs ou les autres classes de criminels. Cette loi, les plus respectables citoyens de ce pays peuvent être accusés de l'avoir transgressée, à moins que prendre un verre de liqueur ne constitue une dégradation morale et sociale. Une condamnation erronée peut en certain temps avoir de graves conséquences, sans parler du déshonneur d'une sentence de prison. Une telle condamnation peut faire perdre une position honorable ou un emploi lucratif à un prévenu; et, par conséquent, donner lieu à des ennuis, non seulement à lui-même, mais aussi à sa femme, sa famille et ses dépendants.

Un autre point digne de mention. La question du commerce des liqueurs a été tellement débattue en ce pays depuis une dizaine d'années, qu'il semble difficile pour certaines gens de se débarrasser de leurs préjugés, d'une façon ou d'une autre, dès qu'une loi a trait aux liqueurs, sous quelque rapport que ce soit. Après une revue faite à la hâte de certains jugements américains, il me faut conclure que les mêmes difficultés existent aux Etats-Unis, mais à un degré plus élevé: la plupart des cas pour délits ou félonie s'instruisent devant jury. Il me semble que, dans certains endroits, entièrement antiprohibitionniste du sud, ce serait une tâche plutôt ardue que de convaincre un jury qu'un homme qui a pris de la liqueur, même en très petite quantité, est en état de conduire un automobile. Il est peut-être puéril de parler ainsi, mais qu'il soit clairement compris que la section du code pénal n'a pas de portée sur la question de prohibition, ni immédiate ni éloignée. Il existe des lois provinciales à ce sujet. Toutefois, il importe peu qu'un officier de la loi aime ou déteste la liqueur; qu'il soit prohibitionniste ou antiprohibitionniste, parce que ses idées personnelles et ses convictions en la matière ne doivent pas la faire pencher d'un côté plutôt que de l'autre.

CONDUITE DE L'ACCUSE

Il ne faut pas tenir compte de la conduite de l'accusé envers l'officier de la circulation, sauf dans le cas où cette conduite pourrait servir de preuve contre lui. Certaines personnes nerveuses et irascibles peuvent devenir surexcitées par l'intervention d'un agent de police et peuvent prononcer des paroles injurieuses, même si ces personnes sont parfaitement sobres, encore plus si elles ont consommé un peu de boisson, et surtout quand le langage de l'officier est un peu rude. Ces personnes oublient que l'officier préposé à la circulation dans les rues remplit une charge énervante et d'une grand responsabilité: un seul signal mal donné peut mettre en danger et la vie et la propriété des citoyens. Toutefois, quelque injustifiable que soit la conduite d'un homme qui parle d'une manière insultante à l'officier, à cause d'une légère difficulté, cela ne le rend pas coupable en vertu du code pénal, à moins qu'il soit réellement en état d'ivresse.

Un tel homme peut être mis à l'amende pour conduite désordonnée; mais cela est un délit qu'il ne faut pas confondre avec le délit en question.

Ces observations préparatoires étant faites, je commencerai donc à discuter le point vital de ma preuve: Quelle preuve d'ivresse la Couronne devra-t-elle apporter en cour avant de condamner une personne en vertu de la section 285-C du code pénal? J'avoue que cette question rencontre de grandes et de nombreuses difficultés, parce que la ligne de démarcation entre la culpabilité et l'innocence doit nécessairement, à certains temps, être très étroite. Pour éclaircir, plusieurs cas, il faut avoir recours à la jurisprudence médicale.

Définitions lexicographiques

Le nouveau dictionnaire anglais définit ainsi le mot "enivrer": "stupéfier, rendre inconscient ou délétère, rendre fou ou priver de l'usage ordinaire des sens ou de la raison, avec une drogue ou une liqueur alcoolique."

D'après le dictionnaire Webster, le mot "ivre" signifie: "sous l'influence d'une boisson enivrante, spécialement d'une liqueur alcoolique, de telle sorte que l'usage des facultés est matériellement affaibli."

Dans le même dictionnaire, "sobre" veut dire: "Pas sous l'influence des liqueurs alcooliques au point que l'usage des facultés soit matériellement affaibli."

JURISPRUDENCE MEDICALE

Sous le titre de: "Ivresse et jurisprudence médicale", dans le dictionnaire de loi de Bouvier, nous trouvons la considération suivante: "Cet état a différents degrés d'intensité, à partir de la simple hilarité jusqu'à la complète inconscience et insensibilité. Dans le langage commun, le terme ivresse est dit de ces degrés d'ivresse où le fonctionnement de l'esprit est manifestement dérangé. Tout d'abord, il arrive souvent que l'esprit est non seulement non pas affecté par la boisson, mais agit avec une clairvoyance, une promptitude et une vigueur extraordinaire. Dans le dernier cas, les idées se succèdent l'une à l'autre sans beaucoup de relation ou de liaison; les facultés perceptives sont actives, mais les impressions sont mal conçues, comme si elles passaient à travers un médium distors, et les pouvoirs de réflexion cessent d'agir avec efficacité. Certains de ces degrés intermédiaires peuvent être facilement reconnus; mais il n'est pas toujours possible de déterminer le moment où ces degrés se succèdent."

Dans l'ouvrage de Taylor sur la Jurisprudence médicale (7ème édition, Vol. 2, p. 617), il est dit: "Il est impossible d'essayer de décrire même brièvement les mille et un différents symptômes de l'intoxication; mais, l'auteur pense qu'il ne doit pas passer sur le sujet de l'intoxication à l'alcool sans faire quelqu'allusion au travail des médecins de police qui sont si souvent appelés à décider si une personne détenue par la police est ivre ou non. De fait, un de ces médecins a demandé à l'auteur de donner quelques principes devant guider ceux qui font ce travail. C'est ainsi qu'il soumet ce qui suit, tout en se rendant compte de toutes les difficultés de la situation."

Plus loin, après avoir donné une définition du mot "ivre" et avoir suggéré que l'essence de la question est celle-ci: Est-ce que cette personne aurait fait ce qu'elle a fait si elle n'avait bu de la liqueur (ou pris de narcotique) qu'elle a bu (ou pris), l'auteur continue: "Je crois que cela éviterait beaucoup de jurons inutiles et n'entraînerait aucune injustice parce qu'une simple question du président du tribunal suppléerait à toute évidence de la police ou médicale: "En auriez-vous agi de la façon que l'on vient de prouver si vous n'aviez pas pris de liqueur?" Cette question, posée par le médecin, lui éviterait de même beaucoup de difficultés.

"Tant que nous n'aurons pas adopté un système aussi simple, le médecin de la police devra tenir compte des points suivants:

(1)—Que la quantité de liqueur absorbée importe peu; un épileptique ou même un homme tempérant pouvant s'enivrer aussi facilement avec une once de boisson que, d'autres avec une chopine. "L'excès de liqueurs" dépend de la personne qui l'absorbe.

(2)—Que dans le cas de ceux qui ont bu au point de perdre tout contrôle de leur personne, il est d'usage de constater a) Que la pupille de l'oeil est moins brillante qu'en temps normal et que les conjonctives sont quelque peu congestionnées; b) Que les lèvres sont sèches et épaisses; c) Que l'expression de la figure est vague; d) Que l'haleine sent la liqueur; e) Que l'individu a perdu la notion du temps; f) Que les idées surgissent avec une grande rapidité et qu'il tente avec plus ou moins de succès ,de les exprimer; la voix est inégale et empâtée, à la suite des longs efforts faits pour parler; d'autre part, l'individu peut être très taciturne; g) Que la démarche est presque toujours vacillante.

"Le médecin de la police, en essayant de savoir non pas tant si cette personne est ivre dans le moment; mais plutôt, si elle était ivre lorsqu'elle a été arrêtée, il y a peut-être une heure ou deux (ce qui est très important dans de tels cas) trouvera que les deux indices les plus fiables sont les deux derniers énoncés plus haut."

Les quelques passages suivants tirés de la Médecine Légale de Herold peuvent difficilement avoir une portée quelconque sur le sujet actuel vu qu'ils se rapportent à la commotion du cerveau; mais, je les cite pour faire remarquer le danger d'ajouter foi à une personne non médecin pour déterminer dans les cas douteux si un homme est intoxiqué ou non. A la page 310, l'auteur dit: "Il se peut que parfois la commotion soit confondue avec l'intoxication à l'alcool et on peut demander au médecin témoin la différence entre les deux.... L'odeur de l'alcool dans l'haleine n'est pas une preuve d'intoxication.... Dans les cas de commotion légère, où la personne marche comme quelqu'un sous l'influence d'un agent intoxicant, parle inintelligiblement, erre ici et là et accomplit des actes sans motif apparent, son état peut facilement être pris, par un citoyen ordinaire, pour de l'alcoolisme."

Supposons que dans un accident d'auto un chauffeur reçoive un léger coup sur la tête qui produise une légère commotion au cerveau; qu'il agisse tel que le dit Herold, que son haleine sente la boisson, qu'il soit amené au poste de police, placé dans une cellule et qu'étant complètement revenu à lui pendant la nuit, (ce que je crois être possible), il soit traduit le matin devant les tribunaux pour avoir conduit un véhicule à moteur en état d'intoxication, est-ce que tous les officiers de la loi qui l'ont vu après l'accident ne feront pas serment positivement qu'il était intoxiqué? Quelle chance aurait-il d'échapper à un terme de prison? Il est évident qu'un tel cas ne se répéterait pas souvent, mais cela ne détruit pas sa valeur comme argument pro tanto.

AUTORITES JUDICIAIRES

Dans "Ruling Case Law, Vol. 15 page 247, il est dit que "intoxication" est un terme, qui, en vertu de sa signification courante, peut avoir un sens très large. Pour certains il veut dire: être sous l'influence d'un intoxicant au point d'être tout à fait impuissant; pour d'autres, il veut dire une personne légèrement sous l'influence de la liqueur. Toutefois, ce dernier état n'est pas au sens strict ou large du mot, un état d'intoxication qui cause une surexcitation des passions ou des sens, paralyse la faculté de penser ou d'agir correctement et de façon raisonnable, ou indique l'absence de tout contrôle des facultés.

Dans la cause Steinkrause vs Eckstein (1920), 175 N. W. (cour suprême du Wisconsin), le tribunal dit: "La loi ne définit pas de façon péremptoire le mot intoxication. Elle n'exige donc, tout au plus, que la preuve du fait que l'usage des liqueurs enivrantes par un chauffeur d'automobile a empêché celui-ci, de façon bien évidente de conduire sa voiture, de façon normale."

Dans la cause de l'Etat vs Huxford (47 Iowa, 16, 18), le tribunal remarque: "Si une personne, en faisant usage des liqueurs enivrantes, a paralysé sa raison ou ses facultés, s'est rendu incapable de parler raisonnablement, a perdu contrôle de sa conduite de quelque façon, soit en marchant ou autrement, elle est de l'avis de la loi, intoxiquée."

Dans la cause People vs Weaver (1919) 177, Etat de New-York, 71 (division d'appel de la cour suprême, l'annotation principale se lit comme suit: "Dans une poursuite, pour conduite d'auto, en état d'ivresse, l'adresse du juge du procès au jury, autorisant celui-ci à trouver l'accusé coupable, bien que peu énervé par ses libations, et n'ayant pas bu suffisamment pour être incapable de donner à la conduite de sa voiture, toute l'attention qu'un homme prudent et raisonnable devrait donner, a été déclarée erronée". Notons que dans plusieurs Etats de l'Union américaine les mots: "Sous l'influence des liqueurs" servent de préférence à celui "d'intoxiqué". Dans certaines cours, on a même interprété ces mots si strictement et si à la lettre qu'ils défendent pratiquement à un chauffeur d'auto de prendre une seule goutte de boisson enivrante, pendant l'exercice de ses fonctions. Com. vs Lyseth (1925) 250 Mass. 555; People vs Eckstromer 71 Cal. A. 239.

Cependant, dans la cause Freeburg vs l'Etat, 92 Neb. 346, on se place à un point de vue plus sensible. Le tribunal a déclaré: "Bien qu'un homme soit sous l'influence de la liqueur, il n'est pas nécessairement intoxiqué, bien que sur le point de l'être, ce qui est synonyme d'ébriété et d'ivrognerie; le mot intoxiqué étant synonyme du mot ivre, et ivre étant défini dans le Standard Dictionary comm ayant perdu le contrôle de ses facultés corporelles et mentales.

UNE FORMULE

A mon sens, toute la loi, telle que recueillie d'autorités en la matière, peut se résumer en une formule concise, négative dans sa forme, de façon à faire ressortir et mettre entièrement en relief le point principal de la question devant être décidée par les cours. Elle peut s'énoncer ainsi: Aucune personne conduisant un véhicule-moteur, après avoir pris des liqueurs enivrantes, ne sera trouvée coupable de délit en vertu de la section 285c du code pénal, à moins que la liqueur absorbée, sans égard à la quantité, n'ait produit un tel degré d'intoxication, que les facultés physiques et mentales ne soient matériellement altérées, et que la personne en question ne devienne visiblement moins soucieuse, moins prudente et moins compétente comme chauffeur.

Il est à remarquer que, d'après les extraits de Taylor sur la jurisprudence médicale, on demande l'avis et le secours des chirurgiens en Angleterre, quand il s'agit de déterminer le degré d'intoxication d'un homme arrêté. Il devrait en être ainsi en chaque pays. Point n'est besoin de réfléchir longtemps pour se rendre compte que, si on n'adopte cette ligne de conduite, on s'expose à des erreurs judiciaires au détriment de gens respectables et innocents. Naturellement, quand un homme est chancelant ou est dans un état d'ivresse si grossier, que toute personne qui vient en contact avec lui peut le remarquer, de telles précautions peuvent être superflues; mais toutes les fois que son état inspire des doutes, on devrait consulter un médecin ad hoc. On répond qu'aucune clause n'autorise à payer un médecin dans de telles circonstances; mais on devrait assurément aviser à un moyen quelconque de défrayer les menues dépenses que cela entraînerait, quand l'honneur et la liberté d'un citoyen est en jeu.

LEGERETE

Il semble que, dans tout le Canada, les autorités policières disposent du cas d'un homme arrêté pour conduire un auto en état d'ivresse avec autant de légèreté que s'il s'agissait d'arrêter un homme pour ivrognerie ou conduite désordonnée, délit pour lequel il sera condamné à une légère amende. Elles ne tiennent apparemment pas compte suffisamment des graves conséquences qui peuvent résulter d'une condamnation pour un premier délit.

Lorsque le défendeur est arrêté, il devrait être immédiatement averti qu'on a l'intention de porter contre lui une accusation pour avoir conduit un véhicule-moteur en état d'ivresse, de sorte que, s'il se trouve des spectateurs, il puisse leur demander ce qu'ils pensent de son état et prier quelques-uns d'entre eux de rendre témoignage en sa faveur, si son état mental et physique lui permet de ce faire.

AU POSTE DE POLICE

Au poste de police, à moins que l'individu ne soit manifestement ivre, de sorte que toute erreur soit impossible, un médecin qui a la qualité pour l'examiner devrait être appelé immédiatement, que le prisonnier le demande ou non. En ce faisant, on aura la meilleure preuve que le comporte la nature du cas.

On ne doit pas perdre de vue ce qui est dit dans la jurisprudence médicale Taylor au sujet de l'habileté d'un chirurgien à découvrir, une heure ou deux après l'arrestation d'un homme, s'il était auparavant en état d'ivresse ou non.

C'est une règle de loi bien connue que les opinions des témoins ne peuvent être acceptées en général comme preuve, à moins que leur profession ou leur occupation ne leur donne droit de comparaître comme témoins experts relativement à la question qui fait l'objet d'une enquête. En cas d'intoxication douteuse, seul un médecin peut fournir cette preuve.

Quand un officier de police jure qu'un accusé était en état d'ivresse, il ne fournit qu'une preuve d'opinion, et il n'est pas d'ordinaire plus apte à le faire que l'homme qui passe dans la rue. Il devrait pouvoir décrire les symptômes sur lesquels il base son opinion, dont plusieurs sont mentionnés dans l'ouvrage de Taylor, et le fait même qu'il est incapable de le faire est une preuve convaincante qu'il n'a pas qualité pour éclairer la cour en cas d'intoxication douteuse.

Naturellement, le tribunal ne prend pas de décision définitive par suite du témoignage d'un médecin ou de toute autre personne, mais il devrait entendre tous les témoignages possibles et admissibles dans la cause, baser sur eux son jugement. Cependant, la preuve médicale est sans toute l'aide la plus recommandable qu'un juge ou un magistrat puisse s'assurer pour déterminer le degré d'intoxication d'un homme, et c'est avec raison qu'on discute une telle question.

De plus il convient de se rappeler, bien qu'il soit peu nécessaire de le répéter, qu'un tribunal jugeant une cause pour conduite d'auto en état d'ivresse ne devrait jamais comme en toute autre cause criminelle ignorer trois principes élémentaires de la loi anglaise:

1. Que tout homme est considéré innocent, jusqu'au moment de sa condamnation;
2. Que la Couronne doit établir la preuve et que la culpabilité de l'accusé doit être établie au-delà de tout doute raisonnable;
3. Qu'en cas de doute, l'accusé doit en bénéficier.

Bien que la méconnaissance de ces principes dans les causes à l'étude n'aurait pas la même conséquence qu'en d'autres causes plus graves, il n'existe cependant aucune raison de les ignorer.

En vue d'enrayer un certain crime prédominant dans la société, il est du devoir d'un juge d'imposer une sentence sévère; mais, il n'a jamais le droit de condamner un accusé en se basant sur une preuve faible ou douteuse par un relâchement de la rigueur des règles de la preuve, qui peut avoir pour conséquence la condamnation d'une personne innocente.

Comme conclusion, il ne serait peut-être pas mal à propos d'attirer l'attention des magistrats à l'effet qu'il a été résolu, récemment en Ontario, qu'ils ont le droit d'après la section 1081 du code pénal, de surseoir à la sentence qu'ils ont imposée pour le délit de conduite d'auto en état d'ivresse. Voyez la cause du Roi vs Brownlee (1927) 32 Ont. W. N. 352, et celle du Roi vs Rozon jugée par le juge Masten (voir le renvoi au bas de la page 354) où le magistrat de Belleville a libéré un accusé en sursis. Voyez aussi le Roi vs Reid (1927) 31 Ont. W. N. 392.

LE CH. DE FER...

(Suite de la 1ère.)

peine trois ans, a fait des démarches auprès de "The Canadian National Rys Co" pour acquérir son tronçon des Laurentides (Montréal et Huberdeau-St-Rémi): transaction qui n'a pas eu lieu. On sait que, dans le temps, les officiers de "The Canadian National Rys Co" projetaient de grands travaux et d'importantes améliorations à cette portion de leur réseau ferrorifaire: choses qui sont actuellement en voie d'exécution. N'y aurait-il pas ententente du moins tacite entre les officiers supérieurs de "The Canadian National Rys Co" avec ceux de "The Abitibi Southern Ry Co"? C'est ce que l'avenir nous dirait bientôt!!! D'ici là, souhaitons que cette bande d'acier se construise incessamment et soit comme le trait d'union qui réunira entre elles les régions susnommées si riches en productions de toutes sortes.

Au surplus, ajoutait-il, je ne crains pas d'affirmer que l'Abitibi est déjà un pays d'avenir à tous points de vue, parce que contenant en son sein des richesses précieuses et en nombre. Il importe donc pour l'Est de notre Province d'en contrôler, dès le début, l'agriculture, le commerce et l'industrie. Et, pour ce faire, il faut des communications directes, faciles et rapides. Seul, le "The Abitibi Southern Ry Co", croyons-nous, peut répondre aux exigences du présent et de l'avenir, à condition, bien entendu, que lui soit fourni par nos Pouvoirs Publics, sinon en tout du moins en bonne partie les moyens nécessaires. Il faudrait que ce soit immédiatement pour que les promoteurs puissent réaliser leur projet sans plus de retard.

Je suis d'ailleurs sous l'impression, concluait-il, que des négociations se poursuivent dans le moment entre nos Gouvernants et la dite Compagnie. Les derniers obstacles étant sur le point de s'aplanir, il y aurait du nouveau d'ici peu.

21 MINEURS...

(Suite de la 1ère.)

de Franklin, a nommé un jury qui fera enqute pour le comté.

L'explosion se produisit peu de temps après que 500 mineurs eurent commencé leur travail à 7 h. 30 a.m. Tous les hommes de quatre compartiments adjacente furent tués.

Cette catastrophe est la troisième à la mine No 18.

En 1920, une explosion causa également des pertes de vie, et en 1925 une tornade s'abattit, et les hommes au travail furent forcés de grimper à la surface. Après l'explosion de 1920, on inonda la mine pendant deux ans, afin d'éteindre le feu qui couvait.

Une liste revisée des noms des morts contient celui de Walter Brandon, de Herrin. Le nom de George Carter y est omis. Les autres morts sont: Carl Jones, David McPhail, Walter Graves, Ed. Dodd, E. W. Duger, Albert Jones, Kelly Laurence, George Mahier, B. Tanner, Neely Hall, Andy White, Leonard Smith, Paul Kays, Ray Farrell, John Mitchell, Lloyd Bradley, Orval Simons, C. P. Caraway, tous de West Frankfort; Jerald Day, de Benton et Aubra Stone, de Marion.

Les corps mutilés des victimes ont été retrouvés et identifiés.

La cause de l'explosion n'était pas connue hier soir. Les autorités de la mine ont refusé de discuter la chose. Les journalastes et les photographes reçurent l'ordre de quitter les lieux.

CLARENCE CHAMBERLIN VIENDRA A OTTAWA

NEW-YORK, 10.— Clarence D. Chamberlin, aviateur transatlantique, entreprendra sou peu d'établir de nouveaux records d'endurance et d'altitude, d'après la déclaration qu'il en a faite hier. Il compte d'abord partir le 19 janvier pour une envolée dans le pays dans l'intérêt de l'aviation. Il fera des conférences en 100 villes américaines, de même qu'à Ottawa, Ont., et peut-être à Winnipeg, Man. Il doit aussi se rendre à La Havane.

ELECTIONS D'ICI UN AN EN ANGLETERRE

LONDRES, 10 (S. P. A.)—La première déclaration ministérielle sur la date probable des prochaines élections générales en Grande Bretagne vient de Lord Cushendun (autrefois Lord McNeill), chancelier du duché de Lancaster. Dans un discours hier soir à Harborough, Worcestershire, Lord Cushendun déclara que les élections générales ne pouvaient être différées de plus d'un an et que le sort de l'Empire dépendait de ces élections.

Saisie de 10,000,000 de liqueurs de contrebande en 1927

NEW-YORK, 10 (S.P.A.).—Le "World" de New-York dit aujourd'hui que de la liqueur et de l'alcool de contrebande pour une valeur de $10,000,000 a été saisie en 1927, à bord de bateaux transports, par les forces combinées de la marine, des douanes et des gardes-côtes, faisant leurs opérations du port de New-York. Quarante-six vaisseaux portant 1,200,000 à 1,500,000 pintes d'alcool et de liqueurs brutes furent saisies durant l'année, en comparaison avec quarante-sept en 1926.

DEUX SUJETS DE DÉBAT EN FRANCE

PARIS, 10. — La stabilisation du franc et l'appui du gouvernement d'union Poincaré: voilà deux questions qui seront probablement étudiés à la session du parlement qui s'ouvre aujourd'hui. De l'avis des connaisseurs, cette session sera mouvementée et peut-être remarquable en événements politiques.

Le premier ministre Poincaré soulèvera bientôt la question de la politique financière et générale du gouvernement. Il fera connaître, croit-on, les grandes lignes de son projet de stabilisation monétaire. Il ne répondra peut-être pas aux interpellations et demandera un vote de confiance sur ses projets. Ainsi il obligera le parti radical à répudier leurs membres qui sont dans le cabinet (MM. Herriot et Sarraut) ou à désapprouver leur programme de parti. Le parti socialiste républicain, représenté par MM. Briand et Painlevé, devra faire face aux mêmes difficultés.

Si le premier ministre ne s'entend parfaitement avec tous les membres du cabinet, le débat en perspective pourrait amener une crise du cabinet

L'ASSEMBLEE ANNUELLE S'EST OUVERTE HIER

MONTREAL, 10. — L'assemblée annuelle des hauts fonctionnaires du trafic du Canadien National représentant les services de marchandises, voyageurs et messageries s'est ouverte hier à l'hôtel Windsor.

En l'absence du maire Martin, l'assemblée a été ouverte officiellement par le pro-maire M. le Dr Ernest Poulin.

Le président M. A. T. Weldon, vice-président du Canadien National en charge du trafic ouvrit la séance par un discours dans lequel étaient résumés les progrès accomplis au cours de l'année écoulée et annoncés les projets pour cette année. Après quoi l'assemblée fut divisée en trois sections. Chacune étudiera pendant plusieurs jours les problèmes qui lui sont proposés.

Après cette assemblée aura lieu celle du comité général du réseau qui étudiera les questions d'ordre générales et supérieures.

LA GARDE EST TRIPLEE AUTOUR DU SEMINAIRE

QUEBEC, 10.—La garde autour du séminaire de Québec a été triplée, les policiers sont à la recherche des deux étrangers aperçus, mercredi dans le voisinage, lors de la tentative d'incendier l'édifice au moyen d'une bouteille de phosphore blanc.

LES EMPLOYES ONT SOUSCRIT $1,084,000

NEW-YORK, 10.—En vertu de l'offre d'actions privilégiées de l'an dernier, 3,277 employés de l'International Paper Company et de ses filiales ont souscrit $1,084,000, valeur nominale, des actions privilégiées à sept pour cent, de la compagnie. En 1926, la somme de $848,800 fut souscrite par 2,677; en 1925 le nombre de souscripteurs fut de 2,001 et la somme souscrite de $718,900, valeur nominale dans les deux cas.

Les actions furent offertes aux employés à $90 en 1925, à $94 en 1926 et à $100 en 1927. Dans chaque cas les employés ont eu l'avantage de payer en espèces soit le plein montant soit des versements réguliers.

Des bonis annuels, outre les dividendes réguliers sur les actions, sont payables toutes les fois qu'une offre est faite aux employés qui conservent leurs actions. Ces bonis sont de un dollar l'action, à la fin de la première année, et augmentent à raison de un dollar l'action chaque année subséquente, jusqu'à ce que le boni final de cinq dollars l'action soit payé à la fin de la cinquième année. Le nombre d'actions que peut prendre un employé est basé sur son salaire.

53 renards argentés en voyage de 3000 milles

MONTREAL, 10. — Hier 53 renards argentés de l'île du Prince-Edouard ont commencé un voyage de près de 3,000 milles organisé sous les auspices du service extérieur des messageries du Canadien National lorsqu'ils ont été embarqués sur le "Lapland de la ligne White Star.

Ces renards sont destinés à la Hollande. Pour le voyage de l'île du Prince-Edouard au port d'embarquement ils ont fait le trajet par le Canadien National. Durant leur longue traversée ces renards se nourriront d'éperlan scongelés.

LA CAUSE DE L'ACCIDENT.

ENTERPRISE, Ont., 10.—L'accident de chemin de fer du 27 novembre à Dockrill, qui a causé la mort de sept personnes, a été causé par la non observance des règlements, d'après le verdict du jury enquêteur sur la mort de William Barnett. Le mécanicien Bradford, blessé dans l'accident, était trop faible pour témoigner hier à la reprise de l'enquête.

L'ECHAPPENT BELLE.

MILTON, N. E., 10.—Seize patineurs l'ont échappé belle samedi soir: la surface gelée de l'anse où ils patinaient se détacha du bord et fut emportée par le courant. Quelques-uns tombèrent à l'eau jusqu'au cou. Une jeune fille s'évanouit et ce n'est qu'à grand'peine qu'on réussit à la sauver. Les patineurs furent obligés de marcher un mille dans l'eau et la boue.

Ne laissez pas ce rhume se transformer en influenza

Ce rhume peut se terminer en influenza, grippe ou pire encore, en pneumonie, si vous ne le soignez pas tout de suite.

Frictionnez du Musterole sur les parties congestionnées et voyez comme il ne tarde pas à donner du soulagement.

Tout aussi effectif que l'ancienne mouche de moutarde, sans causer d'ampoules.

Le Musterole, fait d'huile pure de moutarde, de camphre, de menthol et d'autres ingrédients simples, est un contre-irritant qui stimule la circulation et aide à casser un rhume.

Vous sentirez une bienfaisante sensation de chaleur à mesure qu'il pénètre dans les pores, puis une sensation rafraîchissante qui donne du soulagement.

The Musterole Co. of Canada, Ltd.
Montreal

MUSTEROLE
WILL NOT BLISTER

Mieux qu'une mouche de moutarde.

SOULAGER UN RHUME NE SUFFIT PAS

Father John's Medicine ne fait pas qu'enrayer les rhumes: il reconstitue l'organisme.— Tout cela sans l'emploi de drogues dangereuses.— Prescription de médecin en usage depuis plus de 70 ans.

La cause première et fondamentale des toux et des rhumes est l'abaissement de la vitalité: un organisme affaibli qu'il faut nourrir.

Voilà exactement ce que Father John's Medicine accomplit. Il contient de la nourriture qui reconstitue l'organisme et renouvelle la vitalité.

C'est une ordonnance de médecin prescrite à l'origine por le Rév. Père John O'Brien, de Lowell, Mass., en 1855, et dont on s'est servi avec succès depuis plus de soixante-dix ans. Garanti exempt d'alcool et de drogues vénéneuses.

Suivez la Foule !

Si vous n'êtes pas un client de l'Hydro demandez-vous-en la raison.

LA plupart des humains n'aiment pas à rester seuls. Ils aiment la compagnie. Et c'est ce qui explique la croissance des villages et des villes, et la constitution des puissantes organisations.

Si vous êtes du nombre de ceux qui aiment à s'associer avec la plus grosse institution de son genre en ville — si vous désirez marcher épaule à épaule avec la grande majorité de vos concitoyens — vous serez un abonné de votre propre compagnie que vous encouragerez — l'"Hydro". Et il y va grandement de votre intérêt. Parce que, à titre de contribuable de la ville d'Ottawa — vous êtes un actionnaire du Service Hydro électrique et participez dans ses profits et avantages. Et plus il y a de clients de l'"Hydro" — plus ces avantages sont prononcés.

Commission Hydroelectrique d'Ottawa

109, rue Bank
Téléphone: 713 Queen

NOUVELLES DE CORNWALL, ONT.

9 JANVIER 1928

Il y a un an aujourd'hui c'était le dimanche de la Sainte-Famille en 1927. Il y a un an aujourd'hui vers les deux heures, dans une boite de l'est de la métropole se déclarait un incendie. Il y a un an le balcon de cette boite, de cette salle de vues animées, était rempli d'enfants. Il y a un an ces enfants étaient pris de panique. Pourquoi décrire ce qui s'est passé il y a un an! Pour le faire il faut se remémorer des scènes qui voisinent le cauchemar. Cela aurait-il pour don d'émouvoir le lecteur, particulièrement s'il est habitué à la grosse presse. On pourrait dire qu'il est mithridatisé. Il y a un an ce soir, soixante et dix-huit petits cadavres gisaient sur les dalles de la morgue.

Soixante et dix-huit enfants morts pour la plupart, sinon tous, asphyxiés et piétinés! Quel holocauste! On entend parfois dire que les "petites vues" sont bon marché; elle sont trop chères à ce prix là.

Soixante et dix-huit cadavres! Cadavres de petits canadiens-français et de petits catholiques. Ils étaient des enfants de notre race, de notre sang et de notre langue.

L'autorité religieuse depuis longtemps demandait qu'on s'abstienne des spectacles le dimanche. Depuis longtemps elle dénonçait le cinéma comme une école malsaine pour les enfants, pendant que certains journaux "irrévocablement dévoués aux intérêts canadiens-français et catholiques" annonçaient à pleines pages tous les spectacles cinématograpniques. Ces soixante et dix-huit petites malheureuses victimes allèrent aux petites vues le dimanche de la Sainte Famille. C'était une manière païenne de célébrer cette fête. Seigneur, Votre droite est terrible, lorsqu'elle frappe pour rappeler à l'ordre!

La leçon a-t-elle été comprise? A-t-elle porté des fruits ici?

Combien y a-t-il de parents à Cornwall qui se souviennent de la catastrophe du Laurier Palace lorsque leur petit garçon, ou leur petite fille leur demande l'argent nécessaire pour aller au cinéma?

Faut-il attendre que la Providence frappe ici également avant d'y songer.

• • •

Ne pas oublier qu'il y a assemblée de la Société Saint-Jean-Baptiste ce soir. Il y aura installation des nouveaux officiers. Il est probable que des sujets très importants seront également discutés.

• • •

Les Nouvelles de Cornwall dans le "Droit" du 3 décembre commençait par les lignes suivantes:

"On se demande en certains milieux quels sont ceux qu'Alexandria enverra comme représentants du conseil des trois comtés unis de Stormont, Dundas et Glengarry."

Voici le résultat de l'élection à Alexandria: maire, M. J.-A. Laurin, par acclamation; préfet, M. M. Fitzgerald, par accalamation; conseillers, MM. Archie Danis, D.-E. Mackson, le Dr J.-A. Dolan et Osias Sauvé, avocat.

C'est le préfet, M. Fitzgerald, qui ira au conseil des trois comtés.

Voici quelques-uns des résultats des élections municipales dans ces trois comtés.

COMTE GLENGARRY
CANTON LANCASTER

M. John-D. McDonald, préfet; M. Roderick-A. McLeod, sous-préfet; conseillers, MM. Arthur Secours, Napoléon Trottier et Alexander-D. McPherson. Tous par acclamation.

CANTON LOCHIEL

M. J.-A. McCrimmon, préfet; M. Horace Robertson, sous-préfet; conseillers, MM. Donald-N. Hay, Alcide Lalonde, et Hugh-E. Ross. Tous par acclamation.

CANTON KENYON

M. Fred McLeod, préfet; M. Hugh-E. Raymond, sous-préfet; conseillers, MM. Dan-J. McPherson, M.-A. Clark et J.-R. McCullach. Tous par acclamation.

VILLAGE DE LANCASTER

M. J.-Roger McLachlan, préfet; conseillers, MM. D. McLean, J. Dufresne, H. Bougie et R.-D. McRae. Tous par acclamation.

COMTE STORMONT
CANTON ROXBOROUGH

M. John-A. Morrison, préfet; M. James-R. Blair, sous-préfet; conseillers, MM. Samuel Montcalm, Georges-L. McIntosh et Willis Bender. Tous par acclamation.

CANTON FINCH

M. Georges-D. Pollock a été nommé préfet.

CANTON OSNABRUCK

M. Glen-A. Shaver, préfet; M. Wallace Gallinger, sous-préfet; conseillers, MM. James-W. Connors, James-B. Tinkess, et Georges-N. Borkely. Tous par acclamation.

VILLAGE DE FINCH

M. D.-A. McIntosh, préfet; conseillers, MM. A.-J. McDougald, D.-A. Cameron, W.-E. McQuaig, et D. Nephew. Tous par acclamation.

COMTE DUNDAS
CANTON WILLIAMSBURG

M. Charles-F. Marselis, préfet; M. Roy Schell, sous-préfet; conseillers, MM. S.-L. Casselman, Howard Deckstead et Ross Sweidfiger. Tous par acclamation.

CANTON WINCHESTER

Comme préfet, M. George Beattie a défait M. Frank Fraser, sortant de charge, par environ 150 voix. M. Howard Nesbitt a défait M. William Hamilton comme sous-préfet. Les conseillers sont MM. Edward McDonald, R. Annable et H. Howes.

CANTON MOUNTAIN

M. John-E. Crowder, préfet; M. Robert Bryan, sous-préfet; conseillers, MM. Christopher Wynn, John-B. Cooper et John Curry. Tous par acclamation.

CANTON MATILDA

M. Thomas Johnston, préfet; M. le Dr Alexander Clarke, sous-préfet; conseillers, MM. John-H. Johnston, Allan McCaslin et Sidney Thompson. Tous par acclamation.

VILLAGE DE MORRISBURG

M. l'avocat Arthur Flynn, le préfet sortant de charge n'ayant pas voulu revenir sur les rangs, la lutte s'est faite entre MM. W. Farlinger et Georges-L. Brown. Ce dernier a été élu par une très petite majorité nous dit-on. Conseillers, MM. Georges Challies, P. Link, W.-C. Coir et Irwin Hilliard, C.R., ancien député au parlement provincial.

VILLAGE D'IROQUOIS

M. Edward Strader, préfet; conseillers, MM. Lorne Mullay, Henry Strader, Georges Calorne et Arthur Robertson. Tous par accalmation.

VILLAGE DE CHESTERVILLE

La grande surprise de cette élection dans le comté de Dundas a été fournie par le village de Chesterville où M. Westley Hamilton qui depuis au moins quinze ans faisait partie du conseil, a été défait comme préfet, par M. J.-H. Brownlee, par une majorité de trois voix. M. Brownlee a obtenu 187 votes et M. Hamilton 184. Les conseillers ont été élus par acclamation, ce sont MM. W.-B. Lawson, S.-H. Hutt, James Masterson et Isaac Jarrow.

• • •

Tous les collégiens qui font leurs études à l'Université d'Ottawa sont retournés dans la capitale samedi matin, les vacances des fêtes étant terminées.

• • •

M. et Mme J.-J. Lalonde ont fait baptiser une fille, née le onze décembre. L'enfant porte les prénoms de Shirley, Marguerite. M. et Mme Lionel Piquette ont été le parrain et la marraine.

• • •

Durant l'année qui vient de s'écouler il y a eu cinq cent vingt-et-une inscriptions de garçons à l'école de la Nativité. Le personnel enseignant de cette école n'est que de neuf institutrices.

• • •

M. l'abbé Raoul Rouleau a célébré, lundi matin, le vingt-six décembre, en l'église de la Nativité, le mariage de Mlle Marie-Parmélia Desrosiers, fille de M. et Mme Antoine Desrosiers, avec M. Ubald Carrière, fils de M. et Mme Samuel Carrière, d'Eastview Centre.

CORNWALL, Ont., 10. — Il n'y aura pas d'assises de tenues durant ce mois-ci à Cornwall parce qu'il n'y a pas une seule cause d'inscrite au rôle de janvier.

• • •

A-t-on lu avec assez d'attention dans le "Droit" de mercredi dernier la remise aux nouveaux cardinaux du billet du cardinal secrétaire d'Etat leur annonçant leur promotion au cadinalat. Son Eminence le cadinal Rouleau reçut le sien dans le salon du Séminaire Canadien et il fut lu par Mgr Gosselin, recteur de l'Université de Québec. Ailleurs une marque de considération semblable fut manifestée à un autre canadien-français. Son Eminence le cardinal Lépicier fit lire le rescrit de la Chancellerie par Mgr Curotte, chanoine de Latran. Mgr Curotte est des nôtres. Il n'y a pas encore bien des années il était à l'évêché de Montréal. Il y a une couple d'années il donnait au "Devoir" une série d'articles sur le suffrage féminin. Quelques mois après il était nommé chanoine de Latran. Le cardinal Lépicier a été so nprofesseur. Il s'est toujours intéressé à son ancien élève et par suite aux choses du Canada. On peut presque dire que dans la personne de Son Eminence le cardinal Lépicier on compte un deuxième cardinal canadien.

Voilà une réflexion que nous inspire la nouvelle du "Droit" de mercredi dernier. Il nous semble entendre M. Untel nous dire: "Moi, ce qui m'intéresse, c'est une histoire de meurtre." Mais comprend-il l'ironie!...

• • •

M. et Mme William Clermont ont fait baptiser, en l'église de la Nativité, un fils né le 13 décembre. L'enfant porte les prénons de William Henri. Le parrain et la marraine ont été Georges Clermont et Dora Beauvais.

• • •

Depuis le début de l'année il y a un nouveau professeur de français au Collegiate Institute de Cornwall dans la personne de M. Pierre Denis. Le représentant du "Droit a eu l'occasion, dernièrement, de rencontrer M. Denis. Celui-ci s'est déclaré enchanté de se trouver dans notre ville où il compte un bon nombre de parents et de connaissances. On éprouve toujours un certain plaisir de se trouver au milieu de compatriotes.

Avant de venir à Cornwall, M. Denis était professeur à Morrisburg. Il y avait un an et demi qu'il enseignait à cet endroit. M. Denis a fait ses études classiques au collège Bourget, de Rigaud, dirigé par les Clercs St-Viateur. Notre nouveau professeur a décroché ses certificats pédagogiques à Toronto. Il est le seul Canadien français de la province à détenir un brevet de spécialisation en deux matières. M. Denis a également fait de l'enseignement dans l'ouest. Il a été professeur à Albertville, un village presque exclusivement canadien-francais situé à 26 milles au nord-est de Prince-Albert, en Saskatchewan.

• • •

M. et Mme Jean St-Louis ont fait baptiser, en l'église de la Nativité, un fils, né le 7 décembre. On lui a donné au baptême les prénons d'Edgar, Robert. Le parrain et la marraine ont été Samuel Gauthier et Marie Raymond.

• • •

M. Albert Courville, qui avait passé les vacances du jour de l'an chez ses parents ici, est retourné, à la fin de la semaine dans la Métropole, afin de poursuivre ses études en médecine.

• • •

A la suite des élections qui ont eu lieu en différents endroits dans la province voici comment sera composé le prochain conseil des trois comtés unis de Dundas, Stormont et Glengarry .

COMTE DE STORMONT
Ville de Cornwall
M. Harry Wfiliams, préfet.
M. Wm. Gallinger, 1er s.-préfet.
M. Arthur Dextras, 2e s.-préfet.
Canton de Cornwall
M. Vincent McDonald, préfet.
M. William-A. Murray, 1er s.-p.
M. John-A. Lefebvre, 2e s.-préf.
Canton de Roxborough
M. John-A. Morrison, préfet.
M. James-R. Blair, sous-prefet.
Canton de Finch
M. George-D. Pollock, préfet.
M. Henry Nugent, sous-préfet.
Canton de Osnabruck
M. Glen-A. Shaver, préfet.
M. Wallace Gallinger, s.-préfet.
Village de Finch
M. D.-A. McIntosh, préfet.
COMTE DE DUNDAS
Canton de Williamsburg
M. Charles-F. Marselis, préfet.
M. Roy Schell, sous-préfet.
Canton de Winchester
M. George Bettie, préfet.
M. Howard Nesbitt, sous-préfet.
Canton de Mountain
M. John-C. Crowder, préfet.
M. Robert Bryan, sous-préfet.
Canton de Matilda
M. Thomas Johnston, préfet.
M. Alexander Clark, sous-préfet.
Village de Morrisburg
M. George-L. Brown, préfet.
Village d'Iroquois
M. Edouard Strader, préfet.
Village de Winchester
M. N.-W. Beach, préfet.
Village de Chesterville
M. J.-H. Brownlee, préfet.
COMTE DE GLENGARRY
Canton de Charlottenburg
M. A.-A. Macdonell, préfet
M. D.-S. McIntosh, sous-préfet.
Canton de Lancaster
M. J.-D. McDonald, préfet.
M. Roderick McLeod, sous-préf.
Canton de Lockhill
M. J.-A. McCrimmon, préfet.
M. Horace Robertson, sous-préf.
Canton de Kenyon
M. Fred McLeod, préfet.
M. Hugh-E. Raymond, sous-préf.
Village de Lancaster
M. Rodger McLachlan, préfet.
Ville d'Alexandria
M. M. Fitzerald, préfet.
Village de Maxville
M. le Dr Howard Munro.

La prochaine réunion du conseil des trois comtés est fixée à 2 heures de l'après-midi, mardi 24 janvier.

• • •

M. et Mme Georges Hains ont fait baptiser, en l'église de la Nativité, un fils, née le 9 décembre. L'enfant a reçu les prénons de Joseph, Herbert. Le parrain et la mararine ont été, M. et Mme Urbain Montpetit.

• • •

Avez-vous honte de vous servir de votre langue au téléphone?

• • •

Le lendemain du jour de l'an, à 7 heures, a été célébré, en l'eglise de la Nativité, le mariage de Mlle Laura-Adina Patenaude, fille de M. et Mme Narcisse Patenaude,a avec M. Edgar Caza, fils de feu M. Caza et de Mme Damase Caza. La bénédiction nuptiale a été donnée par M. l'abbé McMillan. La mariée portait, pour la cérémonie, une robe dt velours recouvert de tulle rose pâle Son manteau était de drap bleu marine avec garniture de fourrures. Elle portait un bouquet de roses roses. Au sortir de l'église il y eut réception chez les parents de la mariée. Puis l'heureux couple fut reconduit par ses parents et amis à la gare du chemin de fer National du Canada, où il prit le train pour son voyage de noces à Windsor et à Détroit. La nouvelle mariée portait une robe bleu-poudre et un manteau en rat musqué. Son chapeau était en soie cordée, avec garniture en paille.

• • •

M. et Mme Joseph Murphy ont fait baptiser un fils, né le 16 décembre. L'enfant a reçu les prénons de Joseph, Albert, Alcide au baptême. Le parrain et la marraine ont été Isidore Lavictoire et Célina Bélisle.

• • •

Il y a déjà quelque temps que le gérant de la Banque de Commerce succursale de la partie est, a fait parvenir un calendrier de cette institution au bureau local du "Droit". Si nous avons retardé d'en accuser réception, c'est que nous voulions attirer particulièrement l'attention sur lui. Disons tout d'abord que le calendrier que nous avons reçu est entièrement en français. Il a encore ceci en plus qu'il enseigne une leçon d'histoire. Il reproduit un tableau du peintre C.-W. Jeffries qui représente Simon Fraser et ses quatre canots allant à la découverte, en 1808, du fleuve qui porte son nom. Au dos de ce calendrier se trouve une note explicative de cet événement historique. On ne saurait trop féliciter nos institutions commerciales de propager de cette façon l'histoire de notre vaste et beau pays. Cela peut avoir pour effet de rendre les Canadiens français fiers d'être ce qu'ils sont, de ne pas avoir honte de leurs origines. Cela peut avoir pour effet de leur faire comprendrt q u'iis sont on ne peut plus chez eux dans toute l'étendue de la Puissance; n'ont-ils pas été pratiquement de toutes les découvertes. Celle de Fraser en est une preuve. Dans cette expédition il était accompagné de John Stuart, de Jules-Maurice Quesnel, de 19 coureurs des bois et de deux guides indiens. L'histoire ne nous a pas laissé les noms de ces coureurs des bois, mais il est fort à parier que la plupart, sinon tous, étaient de notre race. Il serait peut-être possible de faire la preuve — Oh, si nous en avions le temps — qu'ils ne parlaient pas anglais. Qu'en penseriez-vous, gens de Cornwall et d'ailleurs: leur "boss" était pourtant un Ecossais!

Jules-Maurice Quesnel a laissé son nom à un lac de la Colombie britannique.

Sait-on quels étaient les six compagnons d'Alexander Mackenzie lorsqu'il passa les Montagnes Rocheuses pour la première fois en 1793? Charles Doucet, Joseph Landry, François Beaulieu, François Comtois, Baptiste Bisson et Jacques Beauchamp.

Ces six noms peuvent-ils nous inspirer quelques réflexions?....

RADIO

En achetant votre Poste Récepteur chez

Robertson, Pingle & Tilley Piano Co., Ltd.

vous aurez toute satisfaction.

J.-E. COLLARD,
Gérant des ventes.

VENTE ANNUELLE DE ORME

de Pianos - - Victrolas - - Radios

légèrement Usagés et Remis à Neuf

Par suite de nos grosses affaires en 1927 -- les plus fortes dans les annales de ce magasin -- nous avons accepté en échange plusieurs instruments légèrement usagés. Nous les avons remis à neuf dans notre atelier et ils constituent aujourd'hui les meilleures valeurs à Ottawa.

Pianos à Queue

Collard & Collard	$275
Martin-Orme	$850
Heintzman & Co.	$975

HARMONIUMS

Harmonium de Chapelle Estey	$65
Harmonium de Chapelle Dom.	$85
Harmonium de Chap. Estey	$115

Tous en un Etat Impeccable

Pianos Droits

Stevenson	$175
Fisher	$185
Morris	$225
Karn	$245
John Raper	$255
Gerhard-Heintzman	$295
Henry Herbert	$295
Weber	$375
Martin-Orme	$385

Pianos Automatiques

Willis	$385
Gulbransen	$425
Gulbransen	$445
Gerhard-Heintzman	$545

GRATIS!

Banquette et $10 valant de Rouleaux avec chaque Piano Automatique — Livraison gratis de tous les instruments.

Aubaines exceptionnelles en Phonographes remis à Neuf

"Ideal", Modèle Cabinet	$19.00
"Columbia", Modèle Cabinet	$29.50
"Edison", Modèle Cabinet	$39.50
"Corona", Modèle Cabinet	$40.00
"Starr", Modèle Cabinet	$40.00
"McLagan", Modèle Cabinet	$45.00
"Victor", Modèle Cabinet	$49.50
"McLagan", Modèle Cabinet	$50.00
"Sonora", Modèle Cabinet	$50.00
"Gold Medal" Console	$65.00
"Victrola", Style 16	$65.00
"Sonora" Console	$70.00

PHONOGRAPHES DE TABLE .... $10 ET PLUS

RADIO Specials

Zenith Super "6"
Rég. $335. Complet. Seulement $150

Northern Electric Super "8"
Complets avec haut-parleur conique "Vaisseau" $198

DeForest 2-lampes. Complet $20.00

Orme 4-lampes, avec haut-parleur dans boite $75.00

HAUT-PARLEURS

Un lot de Haut-Parleurs cotés spécialement durant cette Vente Annuelle, à .. $5

Cornes Music Master	$10.00
Cornes Bristol	$10.00
Haut-parleur conique Music Master	$12.50

Radiola "25"
Rég. $225. Nouveau. Complet pour seulement $150

Northern Electric Super "9"
Complet avec Haut-parleur Conique "Vaisseau" $220

Fada, 4-lampes. Complet $65.00

Crosley, 5-lampes avec haut-parleur conique "Vaisseau" $95.00

PIANOS CARRES
$29 et plus

ORME'S
The MUSIC CENTRE
175, rue Sparks Téléphone: Q. 6107
VENEZ OU ECRIVEZ POUR AVOIR DES BROCHURES

Conditions
Aussi Basse que
$5 COMPTANT et
$5 PAR MOIS
Sur les Instruments de $100 et moins.

FINANCE COMMERCE MARCHE

LES RENDEMENTS

Revue des rendements des valeurs industrielles et d'utilités publiques.

	Div. taux	Prix appr.	Rend. P.C.
Abitibi	$5	143	3.50
Alta. P. G. priv.	7	98	7.14
Asbestos priv.	7	93⅝	7.47
Belgo C. P. priv.	7	107	6.54
Bell Telephone	8	159	5.03
Brazilian	7	217	3.23
B. C. Fishing	$1.25	11½	10.87
Do priv.	7	67	10.45
Brompton	$2	54	3.70
C. Brewing	$2	36½	5.48
C. Bronze priv.	7	110	6.36
Can. Car priv.	7	92½	7.57
Can. Cement priv.	6½	98	6.63
Can Nor. P. priv.	7	100	7.00
C. Converters	7	102	6.86
Can. Cottons	8	140	5.71
Do priv.	6	104	5.77
C. G. E. priv.	7	61	5.74
(Valeur au pair $50)			
C. Ind. Alcohol	$1.52	37	4.11
Can. Loco. priv.	7	88	7.9
C. Steam. priv.	6	90	6.67
C. P. R.	10	211⅝	4.73
Can. Salt	8	155	5.16
Dom. Bridge	$2.60	71½	3.63
Dom. Glass	7	128	5.47
Do priv.	7	120	5.83
Dom. Textile	$5	130	3.85
Do priv.	7	123½	5.67
Fam. Play. priv.	8	102	7.84
Fraser Co. priv.	7	136	5.15
Goodyear priv.	7	105½	6.64
Chas Gurd	$2.00	95	2.11
Hollinger	26	18.00	7.22
(Valeur au pair $5)			
H. Smith priv.	8	115	6.98
Imperial Oil	$1	60	1.67
Imp. Tobacco	8	9⅝	4.21
(Valeur au pair $5)			
Int. Nickel	8	90	2.22
(Valeur au pair $25)			
Int. Paper priv.	7	107¾	6.52
Int. Util. A.	$3.50	49½	7.00
Jamaica PS priv.	7	105	6.67
L. of Woods	12	170	7.06
Do priv	7	120	5.83
Laur. Paper	6	118½	5.06
Laur. Power	5	145	3.45
Mackay	7	118	5.93
Massey-H. priv.	7	109	6.42
Mont. Cottons	6	115	5.22
Do priv.	7	123	5.69
Mont. Power	$2	89	2.25
Mt. Tramways	10	200	5.00
Nat. Brew.	$4	114¾	3.49
Do priv	7	122	5.74
Ogilvie priv.	7	135	5.19
Ontario Steel	4	120	3.33
Do priv.	7	113	6.19
Ottawa Power	6	136	4.41
Ott. & H. P. priv.	7	97	7.23
Page-Hersey	$3	89½	3.25
Do priv.	7	174	4.02
Penmans	$4	100½	3.98
Do priv.	6	102½	5.85
P. Alf. Pulp priv)	7	102½	6.83
Power Corp.	6	100	6.00
Price Bros	2	79	2.53
Do priv.	6½	103¾	6.31
Quebec Power	$2	88½	2.26
Shawinigan	$2	89½	2.23
Sher.-Williams	6	180	3.33
Do priv.	7	136	5.15
S. C. Pow. priv.	6	107½	5.58
St. M. V. priv.	7	102½	6.83
Span. Riv. priv.	7	141	4.96
Do priv	7	151½	4.62
Steel of Can.	7	188	3.72
Do priv.	7	179	3.91
Tooke Bros priv.	7	70	10.00
Tuckett Tobacco	4	95	4.21
Do priv.	7	117	5.98
Twin City	4	50	8.00
United S. priv.	6	105	5.71
Viau priv.	7	85½	8.19
Wabasso Cotton	$4	125	3.20
Walker Hiram	$2	66	3.03
Wayagamack	$3	111	2.70
W. Groc. priv.	7	77	9.00
W. Electric priv.	7	108	6.48

POMMES DE TERRE

MONTREAL, 10.—Le marché des pommes de terre a continué d'être calme. La température trop douce ralentit considérablement l'activité ainsi que la politique des marchands d'acheter strictement les quantités suffisantes pour satisfaire les besoins de la consommation immédiate. Le ton général du marché a été soutenu et les prix, sans changement avec les Montagnes Vertes de l'Ile du Prince Edouard à $1.15 le sac de 90 livres; les pommes de terre blanches de l'Ile du Prince Edouard à $1.05 le sac de 90 livres; les Montagnes Vertes du Nouveau Brunswick à $1.00 le sac de 90 livres et les pommes de terre blanches du Nouveau Brunswick à 95 sous le sac de 90 livres, prises au wagon, sur voie.

LE MARCHE DES OEUFS

MONTREAL, 10.—Il n'y a pas eu de changement sur le marché des oeufs mais le ton général a été plus faible vu que les arrivages d'oeufs strictement frais de la Colombie Britannique et de l'Ontario sont plus nombreux. Les épiciers et les marchands semblaient avoir des approvisionnements suffisants pour satisfaire les besoins de la consommation immédiate et par conséquent les ventes ont été lentes. Cotes: extras frais à 60 sous; premier, de 55 à 57 sous et seconds de 35 à 36 sous la douzaine.

Les arrivages d'oeufs hier ont été de 283 caisses comparativement à 697 caisses au cours de la journée correspondante de l'an dernier.

AU MARCHE LOCAL

Marché sans importance. Les chemins des campagnes sont impraticables et plusieurs cultivateurs se voient dans l'impossibilité de venir vendre leurs produits. D'autre part un grand nombre ont vendu presque tous leurs produits au cours de la période des fêtes. Il faudra maintenant attendre au temps de Pâques pour revoir les bons marchés actifs.

Peu de changements dans les prix. Cependant on notait une forte baisse des oeufs. Peu à peu la production nationale augmente, surtout dans l'Ontario et avec l'augmentation de la production, les prix se normalisent. Ce matin, nous pouvions acheter des oeufs strictement frais de 50 à 55 sous la douzaine. Toutefois, un cultivateur demandait encore 75 sous la douzaine. Ce qui prouve (entre parenthèse) la difficulté qu'il y a de donner parfois la moyenne des prix en vigueur sur le marché local. Quand certains vendeurs se mettent ainsi au rancard de l'offre générale et maintenant leurs hauts prix, il n'est pas aisé de démêler l'enchevêtrement qui en découle.

Le lard léger a de même monté un peu, d'un demi sou à un sou la livre; il était coté de 13 sous à 13 1-2 sous la livre.

A dix heures et demie, il y avait sur la rue York, exactement sept charges de foin aux prix habituels.

Expédition des pommes

HALIFAX, 10.—Pendant la semaine terminée le 7 janvier, 1928, on a expédié sur les marchés de l'Angleterre, par le port de Halifax, 41,518 barils de pommes, portant le total pour cette saison à 352,812 barils, comparativement à 333,206 barils au cours de la période correspondante de l'an dernier.

Nouveau service de trains

Le National Canadien, en plus de son service régulier entre Ottawa et Montréal, a mis en circulation, tous les jours, dimanche excepté, un train rapide du soir, quittant Ottawa à 6.50 p. m., arrivant à Montréal à 9.50 p. m., et un train rapide de retour de Montréal, quittant Montréal, tous les jours à 9.45 a. m., arrivant à Ottawa à 12.45 du midi.

Ces deux trains ont des wagons-salons, wagons-buffet et de première classe.

Pour avoir de plus amples renseignements, téléphonez à Queen 904.

AVIS DE RACHAT

THE OTTAWA GAS CO.

Aux détenteurs de Bons Or Fonds d'Amortissement de Rachat à Six Pour Cent en Vingt Ans de l'Ottawa Gas Company, en date du 1er mars 1919.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que conformément aux conditions d'un Contrat de Fidéicommis et d'Hypothèque en date du 1er mars, 1919, de l'Ottawa Gas Company avec la Montreal Trust Company, syndic, garantissant les Bons susmentionnés, l'Ottawa Gas Company rachètera tous ses Bons en suspens or de Fonds d'Amortissement de Rachat à Six Pour Cent en Vingt Ans, le 1er jour de mars, 1928, à 103% du principal d'iceux ainsi que l'intérêt accru sur ledit principal jusqu'audit 1er jour de mars, 1928, au bureau de la Montreal Trust Company, Montréal, ou aux principaux bureaux de la Banque de la Nouvelle-Ecosse, à Ottawa, Toronto ou Montréal, Canada, ou à l'agence de ladite banque à New-York, ou au bureau de la Banque Midland, Londres, Angleterre, et les détenteurs sont priés de présenter leurs Obligations avec tous les coupons non échus s'y rapportant pour rachat à un des dits bureaux, à ladite date.

Au cas ou un détenteur de bons négligerait ou refuserait de remettre son bon et ses coupons au temps et à l'endroit fixé pour le rachat d'iceux tel que susmentionné, l'argent payable auxdits détenteurs de bons sera déposé, en fidéicommis pour les détenteurs, dans une banque à chartre au Canada au taux d'intérêt qui sera alloué par la banque, et ledit dépôt sera considéré un paiement auxdits détenteurs de bons, et l'intérêt sur lesdits bons cessera de s'accumuler à dater dudit 1er mars, 1928.

DATE à Ottawa, Canada, ce 9me jour de décembre, 1927.

Par ordre du
Bureau des Directeurs,
F. W. FEE.
Secrétaire-Trésorier.

Au sujet de l'Avis de Rachat susmentionné, les détenteurs des Bons susmentionnés pourront faire la remise d'iceux à n'importe lequel des endroits de paiement susmentionnés avant la date fixée pour le rachat, et contre ladite remise les détenteurs recevront une somme égale au prix de rachat de cent trois pour cent (103%) avec intérêt accru sur lesdits Bons jusqu'à date de ladite remise.

THE OTTAWA GAS COMPANY,
F. W. FEE.
Secrétaire-Trésorier.

GEOFFRION & CIE
VALEURS DE PLACEMENT
Membres de la Bourse de Montréal et du "Montreal Curb Market"
101, rue Notre-Dame O., Montréal 18, rue Elgin, Ottawa
J.-E. SERRE, gérant de la succursale d'Ottawa Q. 1010

Nos vingt années de relations avec les entreprises minières du Canada avec bureaux dans les camps miniers du nord de l'Ontario et du Québec vous assurent des renseignements à jour en ce qui a trait au développement des mines.

Nous offrons un excellent service pour l'achat et la vente des actions minières.

ARTHUR E. MOYSEY & CO., Ltd.
Maison fondée en 1904
Téléphones: Q. 698-699 14, rue Metcalfe, Ottawa

Mowat & MacGillivray
AGENTS DE CHANGE
Queen 2800
NEW-YORK
BOURSES DE
128, rue Sparks, Ottawa
Bourses: Montréal et Toronto
Fils particuliers
ACTIONS MINIERES
COMMANDES EXECUTEES POUR TOUTES LES BOURSES

REVUE EN BOURSE

Les gains enregistrés au cours de l'année.— La valeur marchande augmente dans de grandes proportions. — Un gain total de $844,465,758.

On aura une idée de la hausse des différentes valeurs à la Bourse au cours des derniers mois en prenant connaissance du mouvement de 49 des principaux stocks qui se traitent sur les Bourses canadiennes. La hausse, comme question de fait, a été de 50 p. 100 en valeur. La valeur marchande de ces 49 stocks à l'ouverture de la Bourse au début de janvier 1927 était de $1,600,395,374 tandis qu'au 30 décembre dernier cette valeur était passée à $2,443,861,132, soit une augmentation de $844,465,758. Dans plusieurs cas il y a, sans doute, des augmentations de capital mais l'augmentation est due, pour une large part, à la hausse des stocks.

Les actions Canadian Pacific ont enregistré la plus forte augmentation. La valeur était de $436,800,000 au début de janvier et de $609,862,500 à la fin de décembre, soit un gain de $173,062,500 au cours de cette période. L'offre de 325,000 nouvelles actions de la compagnie a contribué naturellement à augmenter le total.

Les actions Imperial Oil arrivent en seconde place. L'augmentation de la valeur marchande de ces actions a été de $139,061,874 ou l'équivalent de 55 p. 100 du chiffre du début de l'année. Les actions Brazilian suivent de près avec un gain de $123,119,487 ou de 110 p. 100 pendant cette période. Les actions de l'International Nickel sont arrivées en troisième avec un gain de 160 p. 100 passant de $55,261,976 à $143,910,024 pendant les douze mois en question.

On note que ces quatre principaux stocks ont enregistré une augmentation de valeur marchande de $523,891,909 au cours de l'année 1927 ou une moyenne de 61 p. 100.

Au nombre des autres valeurs qui ont aussi fait des gains substantiels il faut mentionner: la Montreal Power avec $42,878,857; la Shawinigan avec $27,775,000; la B. A. Oil avec $28,890,000; la Canada Cement avec $16,335,000; la Dominion Bridge avec $15,892,500; la Bell Telephone avec $25,516,080 y compris les $10,000,000 d'actions nouvelles émises; la Ogilvie Flour avec ses $14,550,000; la National Breweries avec ses $13,985,493; la Canadian Idn. Alcohol avec $13,298,214; l'Abitibi avec $14,750,000 et la Massey-Harris avec $11,243,507.

Sur ces 49 titres qui ont été étudiés on note qu'il n'y en a que trois qui ont fléchi dont le principal est le Arnold qui a perdu $366,750, le Canadian Car avec une diminution de $223,715 et la Canada Steamships avec une perte de $120,000.

Le meilleur record du pourcentage de l'augmentation est celui qui a été enregistré par la Canadian Canners avec un gain de $1,848,744 contre $490,716 à l'ouverture soit une plus-value de 380 p. 100; Charles Gurd vient en seconde place avec un gain de 345 p. 100, soit de $625,000 à $2,147,125. D'autres stocks qui ont enregistré de belles appréciations sont: Winnipeg Electric avec 220 p. 100; Dominion Bridge avec 200 p. 100; National Breweries avec 195 p. 100; City Dairy avec 170 p. 100; Nickel Power Corporation et Alberta Grain avec 160 p. 100; Christie Brown avec 140 p. 100; British American Oil et Massey-Harris avec 130 p. 100; Brazilian Traction avec 110 et Wayagamack avec 100 p. 100.

LE NIVEAU DU MARCHE

NEW-YORK, 10. — Voici les cotes moyennes des vingt titres représentatifs des groupes industriels et ferroviaires de la Bourse de New-York:

	20 Indust.	20 Ferrov.
Lundi	185.91	145.93
Samedi	187.71	147.32
Il y a une semaine	187.17	146.86
Il y a un an	144.95	126.86
Maximum, 1928	188.36	147.41
Minimum, 1928	185.61	145.93

Total des ventes 12,819,400 parts.

FARINE ET AVOINE

MONTREAL, 10. — Le marché est faible vu l'état du marché du blé. Il y a peu de demandes pour exportation.

Voici les prix cotés par la maison Elzébert Turgeon pour la farine et les engrais alimentaires.

Par baril, 2 sacs:

Première patente	$7.90
Deuxième patente	7.30
Forte à boulanger	7.10
Farine à pâtisserie	6.90
Avoine:	
Farine d'avoine roulée, 90 lbs.	3.75
Farine d'avoine roulée, 80 lbs.	3.40

AVIS DE RACHAT

OTTAWA LIGHT HEAT & POWER CO., LTD.

Aux détenteurs de Bons Hypothécaires de Rachat et Collatéraux à six pour cent, Série "A", de l'Ottawa Light Heat & Power Company, Limited, en date du 1er septembre 1923.

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que conformément aux conditions d'un Contrat de Fidéicommis d'Hypothèque et d'Engagement de l'Ottawa Light Heat & Power Company, Limited, avec la Montreal Trust Company, syndic, en date du 1er septembre, 1923, garantissant les Bons susmentionnés, l'Ottawa Light Heat & Power Company, Limited, rachètera tous ses Bons en suspens Hypothécaires de Rachat et de Fidéicommis Collatéraux à Six Pour Cent, Série "A", le 1er jour de mars, 1928, à 105% du principal d'iceux ainsi que l'intérêt accru sur ledit principal jusqu'audit 1er jour de mars, 1928, au bureau de la Montreal Trust Company, Montréal, ou à n'importe lequel des principaux bureaux de la Banque de Montréal, dans les villes d'Ottawa, Montréal, Toronto, Winnipeg, Vancouver, Québec, Halifax ou Saint Jean, Canada, et les détenteurs de bons sont priés de présenter leurs Bons avec tous les coupons non échus s'y rapportant pour rachat à un desdits bureaux, à ladite date.

Dans le cas où lesdits Bons ne seraient pas présentés pour rachat, ledit 1er jour de mars, 1928, tous les intérêts sur lesdits Bons cesseront à partir de ladite date et l'argent de rachat s'y rapportant sera déposé en une banque quelconque au bureau de laquelle les bons seront payables en fidéicommis pour les détenteurs des bons qui n'auront pas été présentés pour rachat, et ledit dépôt sera considéré pour toutes fins un paiement auxdits détenteurs.

DATE à Ottawa, Canada, ce 9me jour de décembre, 1927.

Par ordre du
Bureau des Directeurs
F. W. FEE.
Secrétaire-Trésorier.

Au sujet de l'Avis de Rachat susmentionné, les détenteurs des Bons susmentionnés pourront remettre iceux à n'importe lequel des endroits susmentionnés avant la date fixée pour le rachat, et à ladite remise ils recevront une somme égale au prix de rachat de cent cinq pour cent (105%) avec intérêt accru sur lesdits Bons jusqu'à la date de la remise.

OTTAWA LIGHT HEAT & POWER,
COMPANY, LIMITED
F. W. FEE,
Secrétaire-Trésorier.

LES ACTIONS SANS VALEUR AU PAIR

Le capital-actions d'une corporation représente la propriété de la corporation. Une part de ce capital-actions représente donc une part de cette propriété, c'est-à-dire une part du contrôle, une part à tout ce qui peut être mis de côté pour payer des dividendes et, dans le cas de liquidation, une part à l'actif après que les réclamations privilégiées ont été réglées.

Si une corporation a un capital-actions de $1,000,000 divisé en actions de $100, chaque action représente 1-10000ième de la propriété de la corporation. Mais que signifie le signe $? Le fait principal c'est que le capital-actions de la corporation est divisé en 10,000 actions. Pourquoi alors ne pas dire simplement que le capital est de 10,000 actions au lieu de dire qu'il est de $1,000,000 divisé en 10,000 actions de $100 chacune?

C'est pour simplifier les choses que de plus en plus on se sert de la formule "sans valeur au pair". D'aucuns prétendent que ce système est de beaucoup préférable à l'autre parce que le signe $ sur les certificats est de nature à induire en erreur. Le capital-actions est supposé représenter le montant du capital investi. Très souvent ce n'est pas le cas parce qu'il arrive qu'on donne des actions en boni ou pour services rendus, etc.

Nombreux sont ceux qui se figurent que le certificat de $100 qu'ils ont en mains vaut intrinsèquement $100 aussi longtemps que la compagnie est dans une bonne situation. Très souvent ce n'est pas le cas. Ce certificat de $100 peut valoir intrinsèquement beaucoup moins comme il peut valoir intrinsèquement beaucoup plus.

En éliminant le signe $ sur les certificats, chose qui se fait en émettant des actions sans valeur au pair on prétend faire disparaître cette fausse interprétation. Celui qui achète de ces actions sans valeur au pair est plus porté à faire des recherches, à se rendre compte de la valeur réelle en argent des actions qu'il achète. Il s'en rend compte en étudiant la situation de la compagnie, en comparant son actif avec son passif, etc.

Les compagnies, par ailleurs, estiment que le système de l'émission des actions sans valeur au pair est plus souple et se prête plus facilement aux changements de capital requis de temps à autre.

L'ancien système a encore de nombreux partisans mais il faut avouer que le nouveau fait des adeptes à tous les jours.

LE MARCHE DES MINES

TORONTO, 9. — Voici les fluctuations et les ventes sur le marché des mines de Toronto aujourd'hui:

Ventes	Valeurs	Haut	Bas	Ferm.
38,950	Aconda	.34	.32½	.33½
25,700	Ajax	.80	.77	.77
1,300	Algonquin	.03	.02¼	.02¼
5,764	Amulet	5.00	4.75	4.85
950	Ankerite	1.17	....	....
5,900	Apex	.08½	.08¼	.08¼
4,800	Area	.31½	.80	.30¼
16,150	Argonaut	.31¾	.30	.31
1,300	Atlas	.04	....	....
4,000	Baldwin	.03	.02¾	.02¾
43,725	Barry H.	1.18	1.13	1.15
850	Beaver	2.15	2.13	2.14
30,075	Bidgood	1.30	1.24	1.25
3,500	Buck'ham	.06¾	.06½	.06½
1,000	C. Lorraine	.15	....	....
1,000	Capitol	.18½	....	....
2,800	Castle T	.75	....	....
22,000	Chaput H.	.15	.14	.15
1,500	Clericy	.28	.25	.24
80,400	Col. Kirk.	.09	.08	.08⅝
7,800	Corona	.13½	.13	.13
14,720	Crown R	.68	.65	.65
4,500	Dom. Kirk.	.06	.05½	.05½
625	Dome	13.25	13.00	13.10
7,950	Duprat	.10	.09½	.10
500	Everett	.02¾	....	....
57,700	Goodfish	.75	.64	.74½
9,000	Goldale	.42	.41½	.41½
22,669	Gold Hill	.37¼	.36¾	.37
35,600	Granada R	.35	.33	.34
500	Grover D	.12¼	.11	.11½
214,985	Howey	1.91	1.75	1.80
915	Hollinger	18.00	17.85	17.85
47,000	Hilltop	.23½	.21¾	.23
2,800	Keeley	.68	.65	.65
20,400	Kirk Hunt.	.23	.22½	.23
81,500	Kirk Lake	2.61	2.58	2.58
16,600	Koot. Flor	.31	.29½	.30
1,015	L. Shore	26.00	26.50	26.90
500	La Rose	.05	....	....
24,500	Laval Que	.23	.22	.22½
10,200	Lebel D.	.53	.52	.52
9,800	McDougall	.54	.51½	.54
22,800	Macassa	.51	.50½	.51
19,300	Malartic	.78	.75	.78
10,000	Marriott	.45	.44	.44
1,930	McIntyre	27.65	27.60	27.65
500	McKin D	.19	....	....
8,200	Millcrest	.10½	.10	.10¼
32,225	Mining C	4.60	4.50	4.50
7,600	Newbec	.60½	.60	.60
18,500	Night H.	.10	.09	.09
1,350	Nipissing	5.70	5.45	5.50
14,800	Pawnee	.79	.77	.77
26,250	Pioneer	.54	.52	.52
10,800	Potter D	.18	.16	.16½
1,650	Premier	2.30	2.25	2.80
3,500	Realty & M.	.16	....	....
50,850	Ribago	.23½	.22	.23¼
200	Sylvanite	3.75	....	....
49,750	Stadacona	.19¾	.18	.18¾
44,300	S. Antonio	.54½	.52	.53½
2,215	Teck H.	10.35	10.30	10.35
37,630	Tough O	.75	.74	.74
900	The Petrol	.20¾	....	....
1,625	Treadwell	26.00	25.75	25.75
8,900	Vipond C.	.78	.75	.76
10,000	Wakenda	.09¾	.09⅝	.09⅝
11,050	W. Dome	.16½	.16	.16
35,625	Wright H	6.06	5.95	5.95
8,500	Windfall	.23	.21	.21
	HORS-LISTE			
24,800	Amity C	.43¼	.40	.42
13,400	Bedford	.44	.43	.44
6,600	Boischatel	.05	.04½	.04½
25,800	C. Rouyn	.16½	14⅞	.16½
7,150	Cen. Man	1.94	1.92	1.92
16,200	Abana	3.70	3.50	3.55
4,100	Fred. Kirk.	.75	.73	.75
1,500	Cambro	.53	....	....
2,284	I. Nickel	91.50	89.50	91.00
26,275	Jackson M	.83¼	.80	.81
4,050	Noranda	22.90	22.45	22.50
22,500	Osisko	.64	.59	.64
12,575	S. Basin	14.65	14.00	14.00
558	Towagmac	4.00	3.99	4.00
2,500	Vickers	1.25	1.09	1.09

Total des ventes: 1,615,359 parts.

COURS DES CHANGES ENTRE BANQUES

Cours communiqué par la Banque Canadienne Nationale.

Fermeture du 9 janv., 1928.

CABLE MONNAIE	MONTREAL
Argent à New-York	4%
NEW-YORK, dollar	23-128 pr.
LONDRES, livre, câble	4.88 ¼
LONDRES, livre, chèque	4.87 ¾
PARIS, franc	.0394
BRUXELLES, franc	.0279⅝
BRUXELLES, belga	.1398¼
ROME, lire	.0529¾
MADRID, peseta	.1726
BALE, franc	.1931
ROTTERDAM, florin	.4038
OSLO, couronne	.2671
COPENHAGUE, couronne	.2682
STOCKHOLM, couronne	.2695
BERLIN, reichsmark	.2384
PRAGUE, couronne	.0296½
ATHENES, drachme	.0132
RIO DE JANEIRO, milreis	.12
HELSINGFORS, mark	.0252
HONGKONG, dollar	.5075
VARSOVIE, zloty	.1125
BELGRADE, dinar	.0176
CALCUTTA, roupie	.3675
VIENNE, schilling	.14

LA DECLARATION DES DIVIDENDES DE DOMINION BRIDGE

LA DOMINION BRIDGE VIENT DE DECLARER UN DIVIDENDE ANNUEL DE $2.60; LA DOMINION ENGINEERING A AUSSI ETE PLACEE SUR UNE BASE DE $2.60 ANNUELLEMENT.

Emissions

MONTREAL, 10.—Les directeurs de la Dominion Bridge et de sa subsidiaire, la Dominion Engineering, ont fourni la matière de la première nouvelle financière importante de l'année, alors qu'en assemblée, hier, ils ont annoncé des nouvelles émissions pour les deux compagnies ainsi que des dividendes qui sont 25 pour cent plus élevés qu'on les prédisait.

La Dominion Bridge émettra de nouvelles actions aux actionnaires actuels à $50.00 par action dans une proportion d'une nouvelle action pour chaque groupe de 8 actions actuellement détenues. Les actions de la Bridge ont été placées sur une base de dividende annuel de $2.60, par la déclaration d'un dividende trimestriel de 65 sous.

La Dominion Engineering émettra aussi de nouvelles actions à $50.00 chacune dans la proportion d'une nouvelle action pour chaque groupe de huit actions actuellement détenues, ce qui au prix courant des actions, signifiera un droit d'un dollar par action. Les actions de la Dominion Engineering ont été placées sur une base d'un dividende annuel de $2.60.

Voici d'ailleurs la teneur de la lettre que les directeurs adressent aux actionnaires:

Vos directeurs ont décidé d'émettre et d'offrir aux actionnaires enregistrés à midi, samedi le 21 janvier, 1928, 40,625 actions d'actions autorisées mais non émises de la compagnie au prix de $50.00 par action sur une base de 1 nouvelle action pour chaque groupe de huit actions actuellement détenues.

Les nouvelles actions seront payables comme il suit:

$10.00 par action, lors de la souscription, le 1er mars 1928.

$20.00 par action le 15 mai, 1928.

$20.00 par action le 15 juillet, 1928.

Les nouvelles actions porteront un dividende au cours du trimestre finissant le 31 juillet, 1928.

Des avis de souscription seront adressés aux actionnaires dès qu'il deviendra pratique, après le 21 janvier. L'augmentation des affaires de la compagnie et cela devient nécessaire de faire de plus importantes dépenses; dépenses auxquelles vos directeurs songent à faire face au moyen d'un capital additionnel plutôt qu'en se servant des fonds accumulés et des recettes courantes de la compagnie.

Vos directeurs ont déclaré un dividende trimestriel de 65 sous par action, à un taux annuel de $2.60 par action, payable le 15 février aux actionnaires enregistrés le 31 janvier, 1928.

La Lettre aux actionnaires de la Dominion Engineering Works, Limited, se lit comme il suit:

Vos directeurs ont décidé d'émettre et d'offrir aux actionnaires enregistrés à midi samedi, le 21 janvier, 1928, les actions non émises de la compagnie dans la proportion d'une nouvelle action pour chaque groupe de huit actions actuellement détenues et au prix de $50.00 chacune.

Les nouvelles actions seront payables comme il suit:

$25.00 par action lords de la souscription, le 1er mars, 1928.

$25.00 par action le 1er juin, 1928.

Les nouvelles actions porteront un dividende pour le trimestre finissant le 30 juin, 1928. Les avis de souscriptions seront adressés aux actionnaires, aussitôt qu'il semblera pratique après le 21 janvier.

La compagnie a augmentà ses affaires et en vue de remplir les contrats, en mains et futurs, elle doit défrayer des dépenses qui, jusqu'à présent avaient été faites à même les recettes de la compagnie et les directeurs pensent qu'il est préférable que les actionnaires souscrivent de nouvelles actions afin que l'on puisse leur distribuer, en temps et lieu, les recettes de l'entreprise.

Vos directeurs ont déclaré un dividende trimestriel de 65 sous par action à un taux annuel de $2.60 par action, payable le 14 avril, aux actionnaires enregistrés le 31 mars, 1928.

LES GRAINS

WINNIPEG, 9. — Des offres généreuses ont fait légèrement fléchir les prix aujourd'hui, sur le marché du blé. Les options de mai et juillet ont baissé de 3-4 d'un sou, mais elles ont réagi un peu et à la fermeture les pertes variaient de 3-8 à 1-2 sou. Cotes:

	OUV.	FERM.
BLE		
Mai	1.36⅜	1.36
Juil.	1.35¾	1.35⅜
Oct.	1.28¼	1.27⅝
AVOINE		
Mai	0.64	0.64
Juil.	0.63⅝	0.62¾
Oct.	0.56⅛	0.56⅜
ORGE		
Mai	0.87¼	0.86⅞
Juil.	0.84⅜	0.84⅛
Oct.	0.75	0.75⅜
LIN		
Mai	1.89	1.90
Juil.	1.91¼	1.92½
Oct.		1.96¼
SEIGLE		
Mai	1.07¾	1.07½
Oct.	0.97¾	0.97⅝

Prix au comptant: BLE — 1 nord, $1.40 1-2; 2 nord $1.36; 3 nord, $1.22; no 4, $1.11 1-2; no 5, 98 1-2; no 6, 89 1-2; picotin, 82; sur voie, $1.36.

AVOINE—2 cw 61 1-2; 3 cw 58; ex 1 picotin, 59; 1 picotin, 55 1-4; 2 picotin, 52 1-2; rejetée, 51 1-2; sur voie, 61.

ORGE—3 cw 81 5-8; 4 cw 79 5-8; rejetée, 79 1-8; 1 picotin, 77 5-8; sur voie, 81 7-8.

LIN—1 nwc $1.82 3-4; 2 cw $1.78 3-4; 3 cw $1.60; rejeté, $1.55.

SEIGLE—2 cw $1.01 1-2.

BEURRE ET FROMAGE

MONTREAL, 10.—Il n'y a pas eu de changement sur le marché du beurre au cours de la journée d'hier; la demande a encore été d'un caractère très limité et le volume des affaires a été restreint. Le no 1 pasteurisé de crèmerie de l'Est a été coté de 35 sous 1-4 à 36 sous la livre. Les arrivages de beurre hier ont été de 121 boites comparativement à 53 boites au cours de la journée correspondante de l'an dernier.

La demande de la part des importateurs américains pour le fromage canadien continue d'être assez active et on a réussi quelques transactions avec le no 1 blanc et coloré d'octobre de l'Ouest à 19 sous 1-4 la livre et avec les arrivages courants du fromage de l'Est à 19 sous la livre. La demande de la part des importateurs anglais ne s'est aucunement améliorée et le marché, en général, a été calme. Les arrivages de fromage hier ont été de 37 meules comparativement à 155 meules au cours de la journée correspondante de l'an dernier.

La Sun Life et l'assurance de groupe

A la suite du développement considérable pris par l'assurance de groupe depuis son innovation en Grande-Bretagne il y a plus de huit ans, la Sun Life Assurance Company of Canada annonce l'ouverture d'un département spécial d'assurance de groupe dans la Oswaldestre House, rue Norfolk, Strand, Londres, Angleterre.

M. A. H. Morphy, de Montréal, jusqu'à récemment chef des départements de la compagnie à Ohio et en Pennsylvanie, prendra charge du nouveau département à Londres, avec MM. Allan C. Coughtry et J. B. Lewis comme assistants.

M. C. E. Reid, surintendant en chef des départements de groupes de la Sun Life, arrive d'un voyage en Grande-Bretagne où il s'est occupé des préparatifs en vue du nouveau département, et surtout pour ce qui se rapporte à la grande campagne qui doit être entreprise. La Sun Life est une des premières compagnies qui ont innové le système d'assurance par groupes, et elle a été la première à émettre des polices de ce genre au Canada. L'an dernier elle a enregistré 54 pour cent du volume des assurances de cette nature émises au Canada.

Les marchés à bestiaux

MONTREAL, 10. — Les arrivages de bestiaux ce matin sur les marchés locaux ont été de 216 bêtes à cornes, 111 moutons, 1,036 porcs et 245 veaux. Les bêtes à cornes de boucherie ont été en bonne demande et on a payé jusqu'à $7.00 pour les bonnes vaches; les vaches communes se sont vendues de $5.00 à $6.25 et les animaux de conserve et de boucherie, de $3.00 à $4.50.

Les bons veaux se sont rapidement vendus de $11.50 à $12.00 avec une vente à $13.300; les veaux communs ont rapporté de $10.50 à $11.00. Les agneaux communs ont rapporté de $10.00 à $10.25.

Les porcs étaient sans changement, de $9.25 à $9.40; mais sur l'un des marchés où les offres étaient plus rares on les a vendus jusqu'à $9.75; les truies étaient cotées de $7.75 à $8.25.

TORONTO, 10. — Arrivages de bêtes à cornes, 1,387. Cotes: bouvillons lourds, de $10.00 à $12.00; bouvillons de boucherie, bons, de $10.00 à $11.50; moyens, de $9.00 à $10.00; communs, de $8.00 à $9.00. Génisses de boucherie, bonnes, de $10.00 à $11.00; moyennes, de $9.00 à $10.00; communes, de $8.00 à $9.00. Vaches de boucherie, bonnes, de $7.00 à $8.50; moyennes, de $5.50 à $6.50; de conserve et de boucherie, de $3.00 à $5.00. Taureaux de boucherie, bons, de $7.00 à $8.00; moyens, de $6.00 à $6.75; bolognes, de $5.00 à $5.75. Animaux en nourrissage, bons, de $7.50 à $8.00; moyens, de $7.00 à $7.50. Animaux non classifiés, bons, de $7.00 à $7.50; moyens, de $6.50 à $7.00.

Arrivages de veaux, 304. Cotes: bons, de $14.00 à $16.00; moyens et lourds, de $8.00 à $13.00 veaux d'herbage, de $6.00 à $7.00; vaches laitières de choix, de $100.00 à $110.00; amouillantes de choix, de $110.00 à $125.00.

Arrivages de porcs, 1,302. Cotes: bacon de choix, $9.15; lisses-épais, $8.65; légers, $7.65; lourds, de $7.15 à $8.30; truies, de $5.15 à $6.15.

Arivages de moutons, 470. Cotes: bons moutons légers, de $6.00 à $7.00; lourds et mâles, de $5.00 à $5.75; communs, de $3.00 à $4.50; bons agneaux femelles, $14.00; mâles, $11.00; moyens, de $13.50; communs, de $11.00 à $12.00.

INSCRIPTION A LA PETITE BOURSE

On a inscrit ce matin à la petite Bourse de Montréal (Curb), 279.515 parts communes sans valeur au pair de la McColl-Frontenac Oil Company, Limited.

BOURSE DE PARIS

PARIS. — Les prix ont été fermes à la Bourse aujourd'hui. Rentes trois pour cent, 64 francs; le change sur Londres, 124 francs et 2 centimes; emprunt 5 pour cent, 83 francs et 50 centimes; le dollar américain a été coté à 25 francs et 44 centimes.

LE BLE A WINNIPEG

WINNIPEG, 10. —On cotait à l'ouverture:

BLE—Mai, de 1.36 à 1.35 7-8; juillet, de 1.35 3-8 à 1.35 1-2; octobre, de 1.37 7-8 à 1.37 5-8.

AVOINE—Mai, de 64 à 63 7-8; juillet à 62 5-8; octobre à 56 1-8.

ORGE—Mai, sans changement à 86 7-8.

LIN—Mai, de 1.90 à 1.90 1-2.

EN INSPECTION

Passés en inspection 2,355 wagons de blé dont 836 wagons sous contrat, comparativement à 1,194 wagons de blé au cours de la même journée de 1927. Il y avait aussi 101 wagons d'avoine, 115 wagons d'orge, 12 wagons de lin et 41 wagons de seigle, à comparer avec un total de 194 wagons de gros grains au cours de la journée correspondante de l'an dernier.

LE MINERAI

MONTREAL, 10.—Les arrivages de minerai à Trail Smelter de la Consolidated Mining and Smelting Company of Canada, Limited, du 22 au 31 décembre, 1927, et du 1er janvier, 1927, jusqu'à date, sont comme il suit, en tonnes:

Mines de la Cie	13,894	438,722
Autres mines	1,809	140,929
Totaux	15,705	579,651

PIEDS ENDOLORIS ET ENFLÉS

On vous remboursera votre argent si l'huile Emerald de Moone ne vous débarrasse pas de toute sensibilité, d'enflure et de malaises en 24 heures.

Deux ou trois applications de l'Huile Emerald de Moone chasseront en quinze minutes la douleur et la sensibilité. Quelques autres applications à des intervalles réguliers auront raison de l'enflure.

Et ce qui plus est, la mauvaise odeur ne se présentera plus. C'est une splendide formule, cette combinaison d'huiles essentielles avec du camphre et d'autres antiseptiques. Des milliers de bouteilles en sont vendues annuellement pour la réduction des varicoses ou des veines enflées.

Les pharmacies Denman, Limitée, et toutes les autres bonnes pharmacies garantissent que la première bouteille de l'Huile Emerald de Monne mettra fin à vos incommodités ou ils vous rembourseront votre argent.

FLUCTUATIONS DE LA MATINEE

Cotes fournies par GEOFFRION & CIE, agents de change, 101, rue Notre-Dame-O., Montréal. 18, rue Elgin, Ottawa.

BOURSE DE NEW-YORK

10 janv., 1928, 12.30 h. p. m.

VALEURS	HAUT	BAS
Aemr. Water Works	59¼	58¾
Atchison	191	190
American Can Co	72¾	71⅛
Allied Chemical	157½	155⅛
Am. & For. Power	23½	23¼
Am. Tel. & Tel.	179½	179
American Locomotive	112¾	112
American Smelting	178⅛	176¾
Anaconda Copper	56¾	55⅝
Baltimore & Ohio	116¾	116⅝
Bethlehem Steel	58	56⅞
Canadian Pacific	211	208
Chrysler Corpn	57¾	56⅝
Coca-Cola	133⅞	131
Continental Motor	10¾	10½
Cogoleum	27⅝	27⅛
Consolidated Gas	121¼	119½
Dodge Bros	21¼	20¼
Dupont	315	312
Famous Players	115⅞	113⅜
Fleischmann	70⅛	68¾
Freeport Texas	104	102¼
General Asphalt	90¾	88¼
General Electric	135⅜	132
General Motors	134	130⅛
Glidden Co.	21½	21¼
Granby Mining	41	40¾
Houston Oil	150	146
Howe Sound	43¼	43¼
Hudson Motors	81	77½
Hup. Motors	32¾	32¼
Kennecott Corp.	83¼	81½
International Harv.	240	239
Internat. Nickel	89⅜	87½
Internat. Paper	69½	68¼
Mack Trucks	102¾	102
Marland Oil	35½	35⅛
National Dist.	56⅜	55½
Packard Motors	59½	58¼
Pierce Arrow	14	14
Phillips Petroleum	41⅝	41⅛
Pullman	83¼	82¼
Radio Corpn	104¼	98½
Southern Dairies	26¾	26⅝
Southern Rails	144⅛	143⅝
Studebaker	58¾	57½
Remington Ran	23⅝	23½
Texas Gulf	77	76
Timk. Roller Bearing	129⅞	127¼
U. S. Cast Iron Pipe	208	208
U. S. Ind. Alcohol	106¾	105½
United Carbide	142	140
U. S. Steel	150	146½
Westinghouse	94¼	91¾
White Motors	38¼	37¾
Willys-Motor	18⅞	18
Woolworth Co.	185½	182⅛

L'argent est à 4½ pour cent.

Le franc est coté à 3.93¼; le milreis à 12.06.

Les ventes jusqu'à 11 heures 707,600; jusqu'à midi, 1,276,900 parts.

BOURSE DE MONTREAL

Cotes fournies par GEOFFRION & CIE, agents de change, 101, rue Notre-Dame-O., Montréal. 18, rue Elgin, Ottawa.

10 janv., 1928, 12.30 h. p. m.

VALEURS	HAUT	BAS
Abitibi	142½	142
Albert. Pac. G.	36	36
Asbestos	34½	34½
Asbestos priv.	93½	93½
Brazilian	217	215½
Brompton	53	53
Canada. Bronze	72	69½
Can. Brewing	36¼	36
Can. Car & Found.	48½	48
Canada Steam. Priv.	89½	89½
Dominion Bridge	74	72¾
Dominion Textile	130¼	130¼
Famous Players priv.	140½	136½
Hollinger	18.00	18.00
Industrial Alcohol	37¼	37
Int. Nickel	89¾	88¾
Lake Ont. Brews.	24	24
Laurentide Power	118½	117½
Massey-Harris	41½	40¾
Montreal Power	90	89
Nat. Breweries	114¼	113
Mex. L. H. & P.	95	95
Power Corp.	72	71¼
Price Brothers	80	80
Quebec Power	88	87¼
Shawinigan	90	89
Spanish River	140	140
Spanish River Priv.	146	146
Steel Co. of Can.	184¼	184
St. Maur. V. Corp.	74⅛	74
Twin City	50	50
Winnipeg Electric	99¾	99¼
Wayagamack	107½	107

Sur le curb de Montréal

Cotes fournies par GEOFFRION & CIE, agents de change, 101, rue Notre-Dame-O., Montréal. 18, rue Elgin, Ottawa.

10 janv., 1928, 12.30 h. p. m.

VALEURS DIVERSES	HAUT	BAS
B. A. Oil	39½	39
Northern Bak.	46	
Brit. Col. Dev.	144	144
Can. Celanese	77	77
Can. Celanese priv.	100¼	99½
Can. Cement	32	31⅛
Can. Cement priv.	99	98
Com. Alcohol	33¼	33
Can. Malt	36½	36
Carling	39	39
Frontenac	33½	33½
Dom. Engineer.	64	60
Dryden	35	35
Eastern Dairies	53	53
Foreign P. Sec.	45	45
Dom. Stores	108	108
Imp. Oil	60	59¾
Imp. Tobacco	9¾	9½
Internat. Petr.	37⅞	37¼
Internat. Utilties "A"	49½	49¾
Intern. Utilties "B"	10	10
Internat. Power	43	42¼
Inter. Power priv.	97½	97
Manitoba P.	85	85
Nat. Steel Car	43½	42
National Dist.	20	20
Page Hersey	90	89½
St. Lawrence P.	100	100
St. Maurice P.	172	172
Seagram	25½	25½
Walker Hiram	69	68
MINES		
Aston Mining	1.38	1.38
Coast Copper	47	44
Harvie Mining	80	80
Laval	22	21
Noranda	22.75	22.50
Stadacona	20	20
Teck Hughes	10.50	10.40

A LA BOURSE DE MONTREAL

LA DEMANDE S'INTERESSE A UN GRAND NOMBRE DE VALEURS. — NICKEL ET BRIDGE SONT LES DEUX VEDETTES.

MONTREAL, 10 (Bourse à l'ouverture) — Un bon nombre de valeurs ont paru sur le tableau de la Bourse locale à l'ouverture de la session ce matin. Les tendances étaient irrégulières. International Nickel a été encore une fois la valeur la plus active et a ouvert sans changement à 89½. Dominion Bridge était second au point de vue de l'activité, mais il était plus fort, avec un gain de deux points à 73½.

Brazilian Traction et Laurentide ont ouvert passablement faibles: le premier perdant un point à 216 alors que Laurentide a perdu un point 1-4 à 117 1-2; les autres changement n'ont été que fractionnels.

DIVIDENDES DECLARES

New-York, 10.—(Par Greenshields & Company). — Atchison a déclaré le dividende régulier de 75 sous.

Brockway Motor Truck Corporation a déclaré le dividende régulier et trimestriel de $5.00 et le dividende extra de $2.50, payable le 1er février aux actionnaires enregistrés le 14 janvier.

CAHSE BANK

NEW-YORK, 10.—Les actionnaires en réunion annuelle cette après-midi ont décidé que les actions de la Chase National Bank soient retirée de la Bourse de New-York. Ces actionnaires appartiennent tous à la Chase Securities Corporation.

LE MARCHE DES MINES

Commentant le marché des mines, Arthur E. Moysey and Company, Courtiers en valeurs minières, 14 rue Metcalfe, Ottawa, dit:

Il n'y a pas eu de faits saillants sur le marché des mines au cours de la matinée. La liste en général était à la baisse mais les changements dans les prix n'ont pas été importns. Mining Corporation se vendant ex-dividende de 4.50 à 4.25; Nipissing a été calme à 5.45; Castle à 75 1-2 et Keeley à 65.

Howey a été active de 1.78 à 65, fermant à 1.70; Sudbury Basin a été calme, de 14.25 à 14.00;; Argonaut s'est vendue à 30; Amity, de 42 à 40; Barry Hollinger, de 1.16 à 1.12; Central Manitoba, de 1.90 à 1.92; Jackson Manion de 82 à 81; Marriott à 45; Kootenay à 30 1-2.

Total des ventes: 917,393 parts.

L'argent en lingot a été coté à 57 5-8.

LE CHANGE

NEW-YORK, 10.—(Midi). — Les changes étrangers sont soutenus: taux de la demande, en sous: Angleterre, $4.86 15-16; France 3.92 7-8; Italie, 5.28 1-2; Allemagne, 233.80; le dollar canadien fait escompte de 11-64 d'un pour cent.

PETITES DEPECHES

LE BATTAGE EN ALBERTA.

LETHBRIDGE, Alberta, 10.—On a repris hier le battage dans la région de Cardston. On estime que plus de trente pour cent de la récolte de blé du sud de l'Alberta reste encore à battre.

WILLIAM MURRELL.

LOS ANGELES, 10. — Cecil Miller, arrêté ici dimanche soir sur soupçon de vol d'auto a été identifié ici hier comme étant William G. Murrell, qu'on recherche, dit la police, pour accusation de meurtre à Melbourne, Ont., où mourut, le 11 avril 1921, George Usher. Au dire de la police, le prisonnier admet qu'il est Murrell et a fui la justice depuis qu'il s'est échappé de prison, en septembre 1921, mais il nie avoir été mêlé au meurtre du commis de banque. Il est détenu en attendant des nouvelles de la police de Londres.

LLOYD GEORGE RENTRE.

SANTOS, Brésil, 10. — l'ex-premier ministre Lloyd George d'Angleterre, qui a fait une visite en Amérique du Sud, est parti hier soir pour l'Angleterre.

PROJET DE SECURITE.

LONDRES 10. — Une dépêche de Genève à la Westminster Gazette dit que le gouvernement anglais a informé le secrétariat de la Société des Nations qu'il présentera sous peu un projet complet de sécurité tel que le conçoivent les Anglais.

L'AVION PREND FEU.

MANAGUA, Nicaragua, 10. — Un aéroplane de la marine des Etats-Unis a pris feu hier non loin des quartiers des hommes du général rebelle Sandino. La machine était piloté par le lieutenant V. M. Guyman. Le moteur fut désemparé au-dessus de la crête de Sapotilial, théâtre du plus récent combat entre marins et rebelles. L'aviateur réussit à atterrir sans se faire blesser, non plus que son compagnon.

TUE ACCIDENTELLEMENT.

STONEWALL, Man., 10. — J. Graff, dix ans, s'est fait tuer hier dans le sous-sol de l'école publique locale, par une balle de carabine, tirée par un de ses camarades. Il fut atteint à la gorge. Les cadets de l'école faisaient des exercices au sous-sol. Le jeune Graff se cacha en arrière des escaliers, de sorte qu'il ne pouvait être vu des autres.

LES AUTOS DES "OFFICIELS".

CHUTES NIAGARA, 10.—Les autorités douanières des Etats-Unis ont ordonné de faire des perquisitions dans tous les automobiles appartenant à des officiers de douanes et d'immigration du Canada qui passent la frontière. Une amende fut imposée à B. L. Hewitt, douanier spécial du service de prévention, qui, dit-on, paya vingt dollars pour passer en contrebande quatre bouteilles de liqueur. C'est pour cette raison que des mesures furent prises par les Etats-Unis.

MINEUR TUE.

TIMMINS, Ont., 10.—R. Grandal s'est fait tuer hier après-midi à la mine Hollinger, à une profondeur de 1,700 pieds. Le compagnon du défunt était allé à la station pour vider le contenu des camions. Il fut surpris à son retour de ne pas voir Grandal, mais il l'aperçut plus tard entre un camion et des pièces de bois. On ne peut déterminer exactement la cause de l'accident; mais une enquête sera tenue. Le défunt serait un Norvégien.

Traitez Extérieurement les Rhumes des Enfants

Les mères modernes préfèrent le Vicks parce qu'il ne dérange pas les estomacs délicats—lorsque la gorge et la poitrine en sont frictionnées, il agit immédiatement de deux façons:

(1) Ses vapeurs salutaires, dégagées par la chaleur du corps, sont inhalées tout droit dans les voies respiratoires.

(2) Il soulage les douleurs comme un cataplasme.

VICKS VAPORUB

Quand vous avez quelque chose à vendre c'est vite connu et vite fait si vous recourez à l'intermédiaire des PETITES ANNONCES DU "DROIT". *ESSAYEZ AUJOURD'HUI*

TARIF DES ANNONCES CLASSIFIEES

1—Evénements, fiançailles, mariages, naissances, décès, services anniversaires, In memoriam, remerciements, offrandes de fleurs, assemblées, nomenclatures—COMPTANT (maximum 60 mots)
lère insertion . . . . . 75 sous
Insertions subséquentes . 50 sous
Chaque mot additionnel . 01 sou

2—A louer, à vendre, emplois demandés, serviteurs demandés, cartes professionnelles, cartes d'affaires, etc., 6 mots à la ligne.
COMPTANT
1 insertion, minimum ...... 22 sous
3 insertions, la ligne .... 30 sous
6 insertions, la ligne .... 54 sous
1 insertion, minimum ...... 44 sous
3 insertions, la ligne .... 60 sous
6 insertions, la ligne 1.08
Escompte de 25% pour paiement dans les 10 jours.

3—AVIS—Annonces légales et tout autre avis en caractère six points, les annonces du gouvernement et des municipalités exceptées, la ligne agate, 15 sous.

REGLEMENTS

1—Pour calculer le prix de toute annonce classée, il faut compter 6 mots à la ligne, les initiales, les abréviations, les signes ($ c. % & X etc.) les mots composés et les groupes de cinq chiffres ou moins comme autant de mots; les chiffres suivis de lettres (1ère) comme des mots entiers. Quand il faut se servir d'une case, compter 4 mots.

2—Lorsque le client exige que les réponses à sa case lui soient adressées il faut ajouter 10 sous pour frais de poste.

3—Pas de commande "Jusqu'à nouvel ordre". Il faut traiter les annonces commandées pour plusieurs insertions à intervalles comme des annonces nouvelles pour chacune des insertions.

5—Pas de commandes pour moins de deux lignes.

5—Les annonces classées sont payables comptant. Cependant les annonces de clients dont le nom est inscrit dans l'almanach de la ville ou l'index du téléphone seront acceptées pourvu que la commande soit donnée avant 10 h. a. m.

6—La copie des annonces de naissance, de fiançailles, de mariage et de décès, doit être signée d'un nom responsable.

7—Les clients qui renouvellent par téléphone une annonce classée pour laquelle ils ont déjà payé comptant ont droit au tarif comptant s'ils paient dans les 10 jours.

2 Remerciements

CARON—La famille Caron remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de Mme Thomas Caron, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites au assistance aux funérailles. 491B-2-6

DESLAURIERS—M. Victor Deslauriers ainsi que la famille Osias Sarazin remercient toutes les personnes qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de Mme Victor Deslauriers, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux, visites ou assistance aux funérailles. 490B-2-6

MAJOR—M. Arthur Major et sa famille remercient sincèrement tous les parents et amis qui leur ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de son frère Alphonse, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux ou assistance aux funérailles. 2337-2-6

PEPIN—La famille Pépin remercie toutes les personnes qui lui ont témoigné de la sympathie à l'occasion de la mort de M. Joseph Pépin, soit par offrandes de messes, bouquets spirituels, tributs floraux ou assistance aux funérailles. 489B-2-6

5 Naissances

MARTEL—M. et Mme Emile Martel (née Berthe Pilon), ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'une fille, née le 3 janvier à l'hôpital du Sacré-Coeur de Hull. 584A-5-6

PAQUETTE—M. et Mme Eugène Paquette, de la rue Rideau, ont le plaisir de faire part à leurs parents et amis de la naissance d'un fils le 7 janvier, baptisé sous les noms de Joseph, Paul, Royal. Parrain et marraine, M. et Mme Paul Guay, grands-parents de l'enfant. Porteuse, Mme Joseph Sarazin. La mère et l'enfant se portent bien. 2332-5-6

6 Décès

CADIEUX—Samedi le 7 janvier, 1928, est décédé à l'hôpital Général de Maniwaki, M. Zéphir Cadieux, gardien de pont du Pacifique Canadien, à l'âge de 31 ans. Funérailles de la résidence de son père, M. Jos. Cadieux, contremaitre du Pacifique Canadien, Farley, Qué., à l'église St-Raphaël, Burbidge, Qué., le 11 janvier à 10 heures du matin. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2330-6-6

DUFOUR—M. Georges Dufour décédé le 9 janvier 1928 à l'âge de 68 ans. Funérailles jeudi le 12 janvier à 8 h. a. m. à l'église St-Jean-Baptiste. Départ du cortège funèbre 96 rue Arthur, à 7.45 h. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. 2336-6-6

13 Perdu-Trouvé

SOMME D'ARGENT perdue entre Pakenham et Station d'Ottawa et rue Dalhousia via Rideau. Retourner au bureau du "Droit". Récompense. 2335-13-5

14 On demande

STENOGRAPHE bilingue. S'adresser Séguin et St-Jacques, avocats, Edifice Banque Nationale. 2322-14-7

AGENTS-SOLLICITEURS. Bonne commission. S'adresser à M. Oscar Groulx, 202 rue Principale, Hull. 581A-14-7

15 Servantes demandées

SERVANTE générale. S'adresser 629 rue MacLaren. 2320-15-6

SERVANTE immédiatement. Bons gages. S'adresser 107 Notre-Dame, Hull. 2338-15-6

SERVANTE générale. S'adresser 14 rue Water. 2333-15-6

SERVANTE générale, pas d'enfants, pas de lavage. S'adresser 198 Cobourg. 1218-15-7

SERVANTE pour avoir soin de cinq enfants, Tél. Rid. 978W. 2331-15-7

18 Positions demandées

VEUVE demande emploi comme servante pour campagne ou ville. Bons gages demandés. S'adresser 47 Blvd St-Joseph, Wrightville. 1217- -8

19 Instituteurs demandés

INSTITUTRICE demandée pour école du village Val-Rita, moyenne d'élèves 25. Expérience 5 ans et plus, salaire $75.00 par mois. Application le plus tôt possible. S'adresser à M. l'abbé J. D. Deschenaux, sec.-trés., Val-Rita. 2318-19-6

22 Maisons à louer

MAISON, 8 appartements, 55 Montcalm, $30 par mois, Tél. Sh. 2675J. 480B-22-6

24 Chambres à louer

CHAMBRE ET PENSION, Tél. Sh. 473. -24-6

DEUX CHAMBRES à louer, sans enfant, ménage fourni, $15 par mois. S'adresser 6 Railway, Ottawa. 1211-24-6

25 A vendre

AUBAINE en Piano Automatique, Gulbranson, comme neuf, $465. Regulier $700. Banquette et rouleaux compris. Faciles conditions. Orme Limited, 175 Sparks. 2324-25-10

AUBAINES en pianos, Lindsay $195.00, Ritt $210.00, Williams $245.00, Lindsay $275.00, Karn $295.000, tous remis en bon état. Conditions spéciales, C. W. Lindsay, Limited, 189 rue Sparks. 2327-25-9

$455.00. Aubaine en un Piano Automatique légèrement usagé, comme neuf. Conditions C. W. Lindsay, Limited, 189 Sparks. 2328-25-9

BOIS MOU, la corde $6.00, au voyage coupé, $2.50. D. Verdon, 180 Chemin Marier, Rid. 6438 1214-25-11

"CUTTER" Blanc pour bébé, bon marché. S'adresser 87 rue Water, Rid. 4901. 1210-25-7

398.50 Nouveau Phonic Lindsay, comportant dix disques double face. Meilleure aubaine au Canada, payable $5.00 comptant, $5 par mois. C. W. Lindsay, Limited, 189 Sparks. 2329-25-9

PHONOGRAPHES, modèles de table; chêne et acajou. A partir de $15. Aubaine spéciale. Orme Limited, 175 Sparks. 2326-25-10

398.50 Nouveau Phonic Lindsay, comportant dix disques double face. Meilleure aubaine au Canada, payable $5.00 comptant, $5 par mois. C. W. Lindsay, Limited, 189 Sparks. 2239-25-9

$405 achètent un piano Heintzman & Co., modèle Louis, acajou poli, comme neuf. Régulier $750. Appréciable aubaine. Orme Limited, 175 Sparks. 2325-25-10

VOITURES d'hiver et d'été. Comptoir, couteau à viande. S'adresser 272 Montcalm, Hull. 486B-25-6

30a Dactylographes

DACTYLOGRAPHES, machines à additionner, toutes les marques à louer, à échanger et à réparer. J. M. Hill 45 rue Queen, Tél. Queen 982 30a

38 Autos et accessoires

PAUL ROCHON—Vulcanisateur. Machines modernes. Service de carter (crank case) gratis. 65, rue Victoria, Hull. Sh. 6603. Huiles, chaînes, etc. 38

Ostéopathie

SPARLING BEACH. 256 Bank, (près de Cooper) téléphoner le soir, Q 6182, dimanche Q. 6870 91

48 Combustible

BOIS 4 pieds, $6.50 et $7.00 la corde; demi-corde $3.50 et $3.25; coupé, le voyage, $3.00; slab de bois franc $11.00, coupé, $4.50. Rid. 346W. G. Vanasse. 48

O'REILLY & BELANGER LTEE. Bureau, 38½ Sparks, Ottawa, Q. 860-861. 48

68 Coiffeurs

ONDULATION MARCEL enseignée en 12 leçons privées pour $7.00. Mme Tassé, Queen 3107W. 2334-68-8

78 Architectes

BRODEUR & PILON, 18 rue Rideau, Queen 3686; 2 Châteauguay, Hull, Sh. 2950 78

81 Spécialistes

Dr R. CHEVRIER, 168 Daly, R. 796, de l'Hôpital Général. Consultations à 4 h. Chirurgie abdominale. Gynécologiste.

Dr DE HAITRE, hôpitaux de Paris, hôpital de la rue Water. Chirurgie, femmes, Reins, Vessie. Tél. R. 83. 81

DR. A. DROUIN, spécialiste des Hôpitaux de Paris et Lyon, yeux, oreilles, nez et gorge, attaché à l'Hôpital Général d'Ottawa. Consultations: 11-12, 2-5, 7-8 p. m. 95 rue Rideau. Tél. R. 4789 81

Dr J.-B. LAMY. Gynécologiste à l'Hôpital Général. Chirurgie, maladie des femmes. 211 Stewart. Tél. Rid. 1818. 81

79 Avocats

AUGUSTE LEMIEUX, C. R., avocat, Ontario et Québec. 18, rue Rideau, Ottawa (Edifice Banque Nationale). Tél. Queen 240 79

PHILIPPE DUBOIS, B. A., avocat, notaire. Edifice Plaza, 45 rue Rideau. Tél. Rid. 4020. 79
81-285

Voulez-vous...
LOUER---votre maison, votre bureau
VENDRE---votre ménage, votre commerce
ECHANGER---votre propriété, votre auto
OBTENIR---un emploi, un employé
AUGMENTER---votre clientèle, vos affaires
TROUVER---un article perdu
Une annonce classifiée dans le "Droit" fera tout cela et plus. Demandez-en le prix.
Tél: R. 514

SPORT

LES MENEURS NE CÈDERONT PAS LA PLACE

LE CANADIEN ET LES RANGERS ONT DE BONNES CHANCES DE FINIR EN TETE DE LA PROCESSION DANS LA NATIONALE.

Il est assez difficile, à cette période-ci de la campagne, de faire un choix des champions de la Nationale, mais si quelqu'un nous imposait la tâche de nommer les détaillants dans chaque zône, nous n'hésiterions pas à choisir le Canadien, l'Ottawa, les Maroons ou les Leafs, dans le groupe canadien; les Rangers, Boston et Détroit, dans la zône américaine.

Notre choix est assez facile à expliquer: tout d'abord, le Canadien a une telle avance que ses concurrents ne pourront jamais lui enlever la première place, à moins d'un événement miraculeux; ensuite, Ottawa, Montréal et Toronto ont une marge suffisante sur les Américains pour les tenir en respect.

Ottawa ne compte pas beaucoup de points, mais il en concède encore moins et c'est là la clef de son succès. Leafs et Maroons se font une belle lutte en troisième place.

REVEIL DES PIRATES

Dans l'autre zone, les trois clubs que nous choisissons ont fait leurs preuves à plus d'une reprise, tant sur leur glace qu'à l'étranger.

Chicago n'est pas impressionnant et s'il finit hors du caveau, il pourra se compter heureux.

Quant aux Corsaires, personne ne peut leur concéder une chance de participer au détail, à cause de leur longue série de pertes.

Mais, ces Pirates-là ont des droits à la consédération des critiques sérieux; leur magnifique tenue dans de récents engagements; leurs victoires inattendues sur des clubs solides, leurs joutes nulles avec les meneurs, tout cela ne peut être ignoré.

Pittsburgh ne prendra probablement pas part au détail, mais il créera des ennuis aux ambitieux jusqu'à la fin du concours.

CANADO-AMERICAINE

Québec . . . . 1; Springfield . . 0

NORD ONTARIO

Sudbury . . . . 4; Sault 3
Timmins . . . . 6; Iroquois . . 3

Souffrit horriblement du rhumatisme

"Presque tous les jours, spécialement en temps humide, je souffris terriblement de douleurs lancinantes et de tiraillements dans mes jambes et mes bras. Rien ne me donna du soulagement et parfois j'étais porté au désespoir. Quand j'essayai l'Huile St. Jacob, je n'en avais nulle confiance. La première application, toutefois, me soulagea et je jouis maintenant d'un confort très appréciable."

La bonne vieille huile "St. Jacob" soulage de la douleur provenant du Rhumaatisme, de la Sciatique, de la Névrite, du Lumbago et de la Névralgie. Cette huile pénétrante, adoucissante, pénètre à travers les pores et chasse la douleur. Et elle ne brûle pas la peau. Procurez-vous une petite bouteille d'essai de l'Huile St-Jacob, en toute pharmacie, et essayez-la pour douleur, entorse ou enflure.

LA CÉDULE DE LA LIGUE S.-CHARLES

LA SAISON PREND FIN LE 2 MARS. — LE DETAIL COMMENCE LE 5 DU MOIS.

Voici la cédule de la ligue indépendante Saint-Charles, pour le reste de la saison:

JANVIER
11—Carson vs Stars
St-Charles vs Ottawa-Est
18—Stars vs Royal
Ottawa-Est vs Carson
20—St-Charles vs Stars
Carson vs Royal
25—Royal vs St-Charles
Stars vs Ottawa-Est
27—Ottawa-Est vs Royal
St-Charles vs Carson.
FEVRIER
1—Stars vs Carson
Ottawa-Est vs St-Charles.
3—Royal vs Stars
Carson vs Ottawa-Est
8—Royal vs Carson
Stars vs St-Charles.
10—St-Charles vs Royal.
Ottawa-Est vs Stars
15—Royal vs Ottawa-Est
Carson vs St-Charles
17—Carson vs Stars
St-Charles vs Ottawa-Est
22—Stars vs Royal
Ottawa-Est vs Carson
24—St-Charles vs Stars
Carson vs Royal
29—Royal vs St-Charles
Stars vs Ottawa-Est
MARS
2—Ottawa-Est vs Royal
St-Charles vs Carson.
Finale — Les 5, 7 et 9 mars.

Association Américaine

St-Paul . . . . . 2; Winnipeg . . 1

LIGUE DE QUEBEC

U. de Montréal . 2; Montréal . . 2
McGill . . . . . 3; Victoria . . . 1

DANS L'O. H. A.

Varsity . . . . . 2; Kitchener . . 0

A votre foyer

A votre foyer tout sera parfait si vous savez économiser. Les petites annonces dans le "Droit" coûtent peu et rapportent du 100%, si vous savez vous en servir.

LES COURSES À LA N.-ORLÉANS

TWINKLING GAGNE LE HANDICAP D'UN MILLE DANS LE SUD.

N.-ORLEANS, 10 janv.—Voici les résultats des courses de lundi au parc de l'Exposition:

Première Course
1. Roy Gibson, Pool, $6.10, 3.96, 3.20; 2. The Okah, Ambrose, $3.74, 2.82; 3. Sambo G., Garner, $8.90.
Deuxième Course
1. Cuddle, Pool, $6.52, 3.66, 2.50; 2. Indra, Leonard, $3.66, 2.58; 3. Okay, Allen, $3.88.
Troisième Course
1. Bookie, Robinson, $10.92, 4.36, 2.76; 2. Beauregard, Craver, $3.86, 2.52; 3. Sport Hallahan, Workman, $2.32.
Quatrième Course
1. Balboa, Bowden, $16.46, 8.16, 3.50; 2. Fly Hawk, Horn, $4.02, 2.64; 3. Tip Top, Arnold, $3.34.
Cinquième Course
1. Twinkling, Benham, $32.04, 9.74, xx; 2. La Diva, Leonard, $5.74, xx; 3. Peekaboo, Smith, xx.
Sixième Course
1. Hilary, Leonard, $12.28, 4.84, 3.20; 2. Overfire, Leyland, $5.94, 2.90; 3. Revolver, Stretton, $2.38.
Septième Course
1. Wild Aster, Harvey, $34.18, 15.70, 7.14; 2. Sargasso, G. Arnold, $5.40, 3.20; 3. Delhi Boy, Simon, $3.80.

L'ARBRE DE LA SCIENCE

Choses diverses du domaine sportif qu'il est bon de connaître.

Quoique Bobby Jones, champion de golf amateur ne soit pas lui-même catholique, sa femme et ses deux enfants sont catholiques. Sa femme était, avant son mariage, Mlle Mary Clara Maloney.

* * *

Paul Waner, champion frappeur de ligue Nationale en 1927, a maintenu une moyenne officielle de .380 au bâton. Il frappa 237 coups saufs et 17 triples-sacs.

* * *

Il y a une vingtaine d'années, les marchands d'autos d'Ottawa organisaient des courses au champ de tir de Rockcliffe. Parmi les chauffeurs les plus en vogue du temps, on remarquait Doc Mousseau, Fred Dunning, Sid Dunning et Ned Landry.

* * *

Edouard Boulay, sportsmen à la retraite, fut plusieurs années durant un des dirigeants du sport amateur dans la localité. A la balle aux bases, au hoquet, rien n'était complet sans Edouard. Il fut sept années durant secrétaire de la ligue Interprovinciale, secrétaire du Royal Canadien, secrétaire de la ligue Capitale.

* * *

Jess Willard, ancien champion poids-lourd du monde, est courtier en immeubles à Hollywood, Californie. Il pèse maintenant 265 livres et peut donner au besoin un formidable coup de poing.

* * *

Charlie Langlois, brillant athlète qui porte maintenant les couleurs du Canadien, est âgé de 33 ans. Il est bon pour quelques années encore.

LES JOCKEYS MOINS LIBRES

LES COMMISSAIRES DES FAIR GROUNDS SEVERES A L'ENDROIT DES PILOTES.

S'il faut s'en rapporter aux rumeurs qui circulent, les commissaires de la réunion dse Fair Grounds seront des plus sévères cette année. Ils ont été fort prudens dans l'émission des permis et plusieurs jockeys de marque sont inactifs.

Le jockeys Geving a obtenu un permis conditionnel. On lui a déclaré qu'à la première tentative de rudesse, il sera banni du turf. Plusieurs plaintes ont été portées contre lui.

Des jockeys qui n'ont pas obtenu de permis, on mentionne V. Peterson, qui a eu des difficultés à Jefferson Park, Jake Heupel, Mark Fator, Tommy Murray et Frank Coltiletti. On fut beaucoup surpris d'entendre dire que Coltiletti n'avait pas eu de permis. Il avait même été engagé pour conduire Justice F., dans le Handicap du Jour de l'An, la classique de $5,000 disputée lundi après-midi.

PARTIE NULLE

CHESTERVILLE, 10 janv.—Chesterville et Smith's Falls ont fait partie nulle de 2—2, dans une joute du groupe Rideau, lundi soir. Joe Robertson, d'Ottawa, arbitrait.

LIGUE DE L'OUEST

Saskatoon . . . . 7; Régina . . 0

UNE MOSAÏQUE DE GRANDE VALEUR À LA METROPOLITAN

ELLE VIENT D'ETRE INSTALLEE PAR DES ARTISTES EUROPEENS. — LA "MERE DE L'ASSURANCE-VIE".

L'installation récente par des artistes européens d'une décoration en mosaïque dans le vestibule d'entrée de l'édifice du bureau-chef canadien de la Metropolitan, provoque chaque jour l'admiration de nombreux visiteurs. Ce chef-d'oeuvre de l'art — dont le genre remonte aux âges ptolémiques et romains — est mis en lumière au moyen de feux électriques savamment dissimulés.

Présentées sous la forme d'une allégorie, les scènes nous représentent la "Mère de l'Assurance-Vie" — la "Mère" Metropolitan — comme la Protcetrice des assurés et des employés, et la Combattante Agressive contre la maladie et les calamités.

A droite en entrant, dans la première lunette, on remarque tout d'abord la "Mère" Metropolitan protégeant les faibles et les sans-défense. Dans la seconde lunette, on voit la "Mère" combattant contre le serpent à sept têtes des maladies.

Dans le centre "Elle" apparait dans un navire apportant des secours et des vivres aux survivants d'une inondation. Une jeune femme, une mère et un enfant viennent chercher des vivres. (Une allusion au tremblement de terre de San Francisco et à l'inondation de Louisville).

Puis on voit la "Mère" assise sur un nuage d'où elle distribue de l'argent à ceux qui reconstruisent leurs demeures.

La scène suivante représente des maison et des fabriques en flammes; deux survivants pleurent près des ruines.

"Vêtir les pauvres", tel est le sujet de la scène suivante; puis on voit une infirmière de la Metropolitan au chevêt d'une malade. Plus loin est la "Mère" apparaissant à l'humanité; à côté est un groupe d'infirmieres qui combattent les maladies.

La scène suivante est celle d'une infirmière donnant des soins à un ouvrier blessé.

Sur les quatre banderolles émergeant de la scène du Serpent des Maladies, on voit une "Réunion au Champ de Course" une "Société Médicale", puis — de l'autre côté — "La Solidarité des Employés" et le "Génie de la Metropoltian en rapport aux Rentes de Vieillesse".

Ce travail en mosaïque est probablement unique en songenre à Ottawa et vaut la peine d'être vu et admiré. La Compagnie invite donc le public à aller voir ce travail artistique qui n'a pas d'égal sur le continent Américain.

LES DÉTAILLANTS DEMANDENT PLUS DE PROTECTION

LES MAISONS DE COMMERCE PAR POSTE SONT UN HANDICAP.

L'Association des marchands détaillants est allée rencontrer le gouvernement, hier après-midi, et la séance a duré tout l'après-midi. Les ministres ont posé à la délégation un grand nombre de questions et ont fait plusieurs commentaires. L'association a affirmé que le gouvernement devait protéger les marchands détaillants contre la concurrence des maisons à commerce postal qui ne payaient pas de taxes locales et qui jouissaient de certains avantages dans le transport des colis par la poste.

L'hon. Véniot, ministre des postes, a dit que plusieurs marchands détaillants avaient approuvé les changements apportés dans le tarif postal depuis quelques années. On admet les circulaires pour un demi-sou. Il rétorqua à ceux qui demandaient des prix plus élevés pour le transport des catalogues: "On vous a accordé un pied et vous voulez prendre une verge."

L'hon. Forke, ministre de l'immigration a fait rire les gens quand il fit cette remarque que les catalogues étaient très utiles dans l'ouest en apprenant l'anglais aux étrangers.

L'hon. Malcolm, ministre du commerce a été d'avis que les bonnes routes nuisaient autant au commerce local que les réductions dans le tarif postal. L'association demande équivalemment aux postes canadiennes de prélever des taxes sur les colis postaux au profit des municipalités, ce qu'elles ne peuvent faire. "Entreprise très difficile, et pratiquement impossible, disait l'hon. Malcolm."

La délégation a été plus heureuse quand elle a demandé de mieux arranger les lois condamnant la publicité menteuse.

Le premier ministre King a donné à la délégation l'assurance que ses requêtes recevraient la plus grande attention du gouvernement, et a remercié l'association pour le bon accueil qu'elle a fait dans le passé aux lois qui l'intéressaient.

Maladie de l'Estomac

Elle subit 10 années de tortures, le Tanlac la délivra.

Peu de gens ont la chance d'échapper à quelque attaque fortuite d'indigestion accompagnée de nausées et de maux de tête. Que doit-ce être que de subir pendant dix longues années une douleur lancinante à l'estomac et d'être astreint au régime des rôties sèches! Tel fut le cas de Mme Mary Bond, 23 rue Main, Eastview, Ont. Dès l'instant où un aliment quelconque pénétrait dans son estomac, écrit-elle, j'éprouvais des douleurs si terribles que je pouvais à peine remuer. Le lait frais lui-même m'était contraire et je n'osais manger d'aucune viande. Malgré les soins médicaux et les remèdes de toutes sortes auxquels je recourus, je ne pus rien trouver pour me soulager jusqu'au jour où une pensionnaire me recommanda le Tanlac. J'en ai, depuis, pris cinq bouteilles et je suis enchantée du bien qu'il m'a fait. Je me sens infiniment mieux, j'ai bon appétit, tout ce que je mange me va et je n'ai jamais plus de douleurs ni d'indigestion. Vous ne pouvez vous figurer quel plaisir j'éprouvai à manger un beau gros bifsteck sans ressentir le moindre malaise subséquent, après avoir vécu presque un an aux rôties sèches."

Si vous souffrez de maux d'estomac, ne tardez pas: procurez-vous tout de suite du Tanlac chez votre pharmacien. Si vous n'en n'obtenez pas de soulagement, on vous remboursera votre argent.

Le Tanlac rend l'appétit, vous aide à digérer vos aliments, à gagner des forces et du poids. Fait de racines, d'écorces et d'herbe, c'est le remède de la nature pour les malades.

FEUILLETON DU "DROIT"

LES DEMONS ASSERVIS

Par Michel-Ange Jabouley

No 22.

. . .Alors, il bénit le souvenir sauveur qui venait luire tout à coup au plus noir de sa détresse, il s'assura que c'était la voix de son père, seule voix capable de se faire entendre à sa conscience subjuguée, qui lui apportait la consolation de sa survivance. Son père, lui semblait-il, par-delà la tombe même, affirmait ses droits sur lui. Vers ce protecteur invisible qui lui semblait armé pour l'arracher au démon du doute, René jeta un appel de détresse. Et il l'adjura, seul être qu'il osât prier, après cette crise, dans le monde des puissances surnaturelles, il l'adjura de l'assister et de le sauver.

LA CHUTE PROVIDENTIELLE

C'est en se croyant indigné de prier le lendemain matin, que René rouvrit sa blessure. . .

Et maintenant, recommançant une autre semaine monotone, il allait à son bureau. Il allait, plein de son démon intérieur, non plus en affolé comme la veille, mais sans vigueur et sans pensée, indifférent aux choses, et comme blasé par sa souffrance même. Il était à une de ces heures redoutables, où n'ayant plus confiance en soi et se méfiant du monde, on est prêt indifféremment à accomplir une bonne oeuvre, si elle ne doit coûter aucun effort, ou à s'abandonner, suivant l'impulsion ou l'occasion, au cours de ses moins nobles penchants. . .

Il traversait la rue de Rome, quand tout à coup, il eut une défaillance. Un tramway arrivait à toute vitesse. Il voulut courir, chancela et s'abattit sur les rails. A la vue de monstre qui allait le broyer, il poussa un cri de terreur. . . mais deux bras robustes venaient de l'empoiguer. L'instant d'un bond rapide, et il roulait, avec son sauveur, sur le trottoir. Ebranlé par le choc, bouleversé, il sentit en lui comme un léchirement et une toux violente le secoua. Il se ressaisit cependant, et vit des gens se presser, pour le féliciter, auprès du jeune homme qui l'avait sorti des rails. Lui aussi voulut le remercier. Et aussitôt il sentit que cet inconnu n'était point étranger à son âme et à sa vie. Il avait déjà rencontré ce visage de noblesse et de bonté. Ce n'était pas la première fois qu'il remarquait la chaude lumière de ces yeux, ni qu'il entendait cette voix qui semblait confuse en se moment mais qui vibrait étrangement parfois sur des lèvres presque enfantines. Vivement, il le remercia en lui prenant les deux mains, et lui demanda son nom.

— Je n'ai rien fait qui ne soit très naturel, répondit en souriant le jeune homme, et vous n'avez pas à me remercier.

— Oh! Monsieur, j'aurait tant de plaisir à savoir votre nom.

— Si vous y tenez tant que cela: Henri Sermand.

— Henri Sermand. . . Monrevel réfléchit un moment, puis soudain, il se rappela: Henri Sermand, c'était celui-là même qui jouait le rôle de Jeanne d'Arc dans cette pièce superbe dont il avait gardé plusieurs l'impression réconfortante. . . Il le lui dit aussitôt et se mit à le féliciter.

Sermand esquiva les éloges. . . Mais ils ne parlèrent pas de se quitter. Ensemble, ils s'acheminèrent vers leurs bureaux, échangeant leurs sentiments d'admiration pour Jeanne d'Arc. Sur cela déjà leurs pensées s'accordaient. Parlant des misères de l'époque, ils s'unirent aussi dans l'espoir d'un relèvement prochain. Henri disait sa confiance en l'influence salutaire du souvenir et de la vie de Jeanne. Elle annonçait un jour de triomphe où l'on verrait apparaitre avec l'ardeur héroïqce de jadis la vigoureuse foi de nos pères. . Rendus familiers par ces échange d'idées, ils parlèrent de leurs occupations dans la vie. René fit connaître le milieu où il travaillait et apprit que Sermand occupait une situation d'avenir dans une banque importante, présidait l'école des Conférences de la Jeunesse Catholique et le groupe des Amis de Jeanne d'Arc.

Quand vint le moment de se séparer, déjà ils se sentaient amis. Aussi ne se quittèrent-ils pas sans se prometttre de se revoir, et Sermand qui semblait deviner le besoin qu'avait René de son amitié, lui fixa un rendez-vous.

Monrevel arriva presque joyeux à son bureau. Il sentait lui venir une force imprévue. L'affreuse sensation de solitude s'atténuait: contre sa faiblesse et sa désespérance, contre ses ennemis, il prévoyait un allié, sur l'ombre de son âme, le regard lumineux de Sermand restait comme fixé. A la porte, il heurta le stupide Delfrant qui lui cria:

— Bonjour, la lune!

Puis gouailleur:

" Hier soir, j'ai vu un type qui se balladait boulevard Longchamp. Il était effaré comme s'il allait à un rendez-vous et m'a bousculé sans me voir. Vous connaissez ce type, Monrevel?

Il rata son effet. Seul, René esquissa un sourire que le souvenir de son délire de la veille rendit plein d'amertume. Malval grommela et tourna le dos.

Il était bizarre, depuis quelque temps, ce Malval! Muet, semblant suivre une rêverie farouche, on eut dit qu'il tentait de se rapprocher de Monrevel et de Crillet. On devinait dans l'accablement de toute sa personne comme une peine mystérieuse. Cela intriguait Delfrant, qui regrettait les potins clandestins de jadis, et faisait travailler sa langue:

— Il fait donc lundi tous les jours, le renard habillé. Canaille de sort, quelle "gueule de bois"!

Il cessa de plaisanter. Népont entrait. On savait sa fille malade, et, à la contraction de ses traits, ils comprirent tous que l'état de l'enfant s'était aggravé. A la pensée que cet être aimable, que par une grâce prodigieuse il avait éveillé à la foi, se trouvait peut-être aux prises avec la mort, l'angoisse étreignit René. Mais son père! Népont, lui, était frappé au plus vif de son âme et de sa chair. France, sa seule pure tendresse, l'affection qui l'avait pris entier et qui l'avait consolé, reposé, après les luttes et les revers où son orgueil et ses passions entrainèrent sa jeunesse, son enfant s'en allait. Une aggravation de sa mélancolie coutumière fut le premier symptôme. Son regard devint fixe, comme attiré dans le vide par quelque fascination invisible. En proie à d'interminables rêveries, il sembla que son cerveau s'épuisait sous l'effort de sa pensée. Puis son visage se creusa, son corps s'amaigrit, s'affaissa, une lueur de fièvre ne quitta plus ses yeux. Elle dépérissait. Et ni les meilleurs médecins, ni les plus énergiques remèdes, ni le changement d'air ne venaient à bout de ce mal étrange. Sa mère s'affolait, et Népont luimême comprenait avec terreur que s'il n'arrivait pas à découvrir la cause secrète de cette mystérieuse langueur, sa fille était perdue.

—Perdue? Il répétait sans y croire le mot horrible et l'effroyable vision qu'il évoquait torturait son coeur, y soulevait les sanglots: "Non, à cet âge, ce n'est pas possible, contre la nature et contre ma tendresse. Une souffrance morale, ça se guérit, et je dois pouvoir la guérir! Je lui arracherai son secret, il le faut. Et alors, aucun sacrifice ne me coûtera. Oui, je la sauverai, je le reverrai me sourire. . . L'amour d'un père. . .

Renseigné par de Blanzac, et assailli d'anxiétés diverses, René devinait le drame intérieur où la pauvre petite France se consumait. Elle mourait de faim, sevrée de la nourriture divine qu'il lui avait révélée. Lentement, et tristement résignée, pressantant l'inutilité de toute demande comme de toute plainte, elle s'en allait de ce monde pour chercher, dans l'autre, la vie de son âme.

Ne lui appartenait-il pas de la sauver? Il ne pouvait plus lui écrire, l'institutrice qui servait d'intermédiaire à Tuffard, ayant été congédiée. Parlerait-il à son père? Mais elle lui aurait parlé, elle, si elle avait espéré le fléchir. Non, avant de tenter une telle démarche il devait la voir, et il ne le pourrait que lorsqu'il irait habiter "La Notre-Dame". Que de journées à passer encore dans cette anxiété, assiégé par la crainte d'un malheur. . . . Ah! s'il savait seulement prier comme jadis!

Ces vingt jours qui les séparaient de leur installation au Roucas Blanc étaient aussi des jours d'impatience pour Pierre d'Ancône. Il devait ronger son frein, vivre d'imagination et de projets que la réalité se chargerait peut-être de méditer. Alors, incapable d'inaction, il consacrait ses loisirs à la Tradition Française, mais il comprenait mieux la place, toute temporelle, bien qu'importante, que devrait prendre la politique dans son activité.

* *

Henri Sermand, promoteur à Marseille du mouvement d'hommage patriotique à Jeanne d'Arc, avait vu des jours moins beaux pour son ardeur. Le présidtnt d'une section de J. C. particulièrement orienté vers l'étude des questions sociales, le disciple d'Ozanam qui montait dans les mansardes des indigents et portait en même temps que les secours de la charité, ceur de l'espérance chrétienne, le conférencier vibrant qui communiquait sa conviction aux âmes incrédules, le croyant sur qui René appuyait sa faiblesse, n'avait pas été épargné du doute crucifiant. Mais il ne l'avait pas subi. Il se résigna à l'épreuve de se retrouver chaque jour aux prises avec les assauts sans cesse répétés de l'ennemi. A force de patience, d'étude, de volonté, s'entourant d'amis chez lesquels il renouvelait son énergie et son ardeur, il tint bon. De telle sorte que chaque échec devint pour lui une leçon, chaque obstacle un stimulant, et que victorieux finalement, il tira de ces luttes suscitées pour sa perte, l'expérience et la force qui font les conquérants.

Il avait cinq ans de plus que René. Il ne tarda pas à l'aimer véritablement, et eût tôt fait d'identifier chez lui cette crise morale qu'il saluait comme une vieille connaisasnce désormais peu redoutée. Résolu à venir en aide à son jeune ami, il y mit cependant des formes. Avec autant de soins que Népont en avait pris pour verser le poison dans cette âme, Sermand lui infiltrait l'antidote. Ils se voyaient souvent, s'invitaient mutuellement chez eux, se rencontraient en allant à leurs bureaux, ou à la permanence des Amis de Jeanne d'Arc. Chaque fois, il amenait l'entretien sur une question religieuse ou sociale, il provoquait une occasion d'affirmer ou de motiver ses convistions. Imperceptiblement, sa ferme croyance et sa puissante logique imprégnaient l'âme de René et refoulaient l'emprise des sophismes de Népont.

Pas plus qu'il n'avait avoué formellement son doute à Sermand, René ne lui racontait l'histoire de France Népont. Une sorte d'étrange pudeur le retenait. Sa pensée cependant était plus que jamais, et douloureusement, préoccupée de la petite victime. C'est dans ces dispositions qu'un matin, Tuffard vint de nouveau lui donner l'alerte

—Un mot, lui dit-il en le prenant à part, la petite va de plus en plus mal.

—René se désespéra:

—Plus mal. . . Elle ne va pas mourir. . . Et moi qui ne puis rien . . .

—Si, répliqua Tuffard, vous pouvez. . . C'est du désir de Dieu qu'elle meurt. Il faut satisfaire ce désir. . . . Il faut obtenir de son père qu'il lui fasse donner le baptême.

—Mais jamais. . . jamais il ne consentira.

—Ne dites pas cela. . . Il acceptera. . . oui. . . pour sauver son enfant. Et c'est pourquoi, hum! je me réjouis aujourd'hui de la voir amenée au bord de la tombe, eh! oui. . .

Et comme René faisait un geste d'indignation, il s'expliqua, insinuant et dur:

—Comprenez bien ma pensée. . Je sais que nous avons le pouvoir de la sauver. . . . Et si j'ai encouragé vos relations avec France, si j'ai facilité cette correspondance qui a succité en elle le désir immense de la foi, c'est avec l'espoir que ce jour viendrait, pour son père, de choisir entre la vie de sa fille et l'abdication de sa haine. Voilà.

La flamme d'une joie mauvaise étincela dans le regard verdâtre du vieil homme.

—Monsieur Tuffard, s'écria René, vous êtes effrayant.

—Je veux la justice. . . et le salut d'une âme. . . ouais! Voici maintenant le premier pas à faire. . . .Il faut que Népont sache, et qu'il sache tout.

La perspective d'avoir à parler bientôt à Népont épouvanta René.

—Oh! je voudrais de toute mon âme, s'écria-t-il, sauver France. . . mais oserais-je dire à son père? . .

—Non, en effet. . . et vous ferez bien: dans sa fureur, Dieu sait ce qu'il ferait contre un être faible comme vous. Aussi bien je m'en chargerai. . . .

—Vous?

Il y avait de la surprise et de la gratitude dans cette exclamation de Monrevel. De fait, en ce moment, Tuffard le considérait avec une sympathie qui ne pouvait être feinte et qui donnait à son visage une expression de bonhomie inaccoutumée.

—Oui, cela vous étonne?. . . En effet, Népont m'a fait beaucoup de mal. . . . mais ce mal, je le rendrai en bien à son enfant. . . C'est ma manière à moi de me venger. . . Je ne vois que ça, hum! je ne vois qu'une âme à sauvr.

(A suivre)

Faits · Ottawa

Le nouveau conseil du village de Rockcliffe a tenu sa première réunion de l'année hier et les différents comités ont été nommés.

M. M. Powell s'occupera de la loi; M. A. B. [illegible], des chemins et du drainage; M. A. D. Watson, des finances; le commandant Edwards, du feu, de l'eau et de la lumière; et le docteur Wodehouse s'occupera de l'administration générale.

Un statut a été adopté approuvant le transfert des obligations et des fonds d'amortissement de Rockcliffe, du canton de Gloucesmter au village de Rockcliffe.

* * *

Le Board of Trade de Westboro a tenu sa réunion annuelle, hier soir dans les bureaux de M. W. E. Haughton, sous la présidence de M. M. N. Cummings. Les élections ont donné les résultats suivants: M. N. Cummings, président; Charles A. Port, 1er vice-président; J. E. Cole, 2ième vice-président; W. E. Haughton, secrétaire; W. G. Beddoe, trésorier; A. Barns, A. W. Lewis F. C. Cummings et R. T. Green, conseillers; Fred Anderson, T. R. Halpenny et B. Bodnoff, comité de publicité; A. L. Heath, Paul Saunders, A. Whiteborn et C. A. Ross, comité d'organisation. Un rapport des activités de la'nnée Un rapport des activités de l'année Beddoe, trésorier, M. M. N. Cummings, président et M. P. R. Halpenny, secrétaire. Il y eut discussion au sujet du banquet annuel du Board; mais cette question n'a pas été définitivement réglée.

* * *

A une réunion présidée par le colonel C. Starres, hier soir, la Société Protectrice des Animaux a décidé d'envoyer une lettre au magistrat Hopewell pour demander que les chiens recueillis par la ville soient mieux traités. La lettre demandera également que le gardien de l'enclos, où la ville garde ces chiens, soit requis de faire des rapports quotidiens au docteur Lemuel Mulligan, inspecteur en chef de la société; lui rendre compte de l'heure où ces animaux sont soignés; il pourra ainsi contrôler l'alimentation.

* * *

Les pompiers ont répondu à 10 h. 09 hier soir à une fausse alarme sonnée de l'avertisseur 39, angle Somerset et Nicolas.

* * *

La lueur d'une fournaise surchauffée a alarmé des citoyens qui passaient près d'un immeuble occupé par la Cie Colonial Hide, 31 rue York. Les pompiers appelés sur les lieux d'urgence, à 9 h. 25 hier soir, constatèrent que leurs services n'étaient pas nécessaires.

* * *

Deux automobiles ont été endommagés dans une collision sur la rue Kent vers 5 heures hier soir. M. Armand Clairoux, 109 rue Lees, roulait en auto vers le sud sur la rue Kent, lorsqu'il fut frappé par un autre automobile conduit par M. Marengère, de Orléans, Ont., vers le nord sur la rue Kent. Personne ne fut blessé dans la collision.

* * *

L'automobile Chrysler du colonel R. F. Parkinson, 194 avenue Carling a été volé hier soir en face du Club Laurentian sur la rue Albert et retrouvé à 1 heure et 10 ce matin par le constable David Mulvie, à l'angle des rues Somerset et Empress. L'automobile est évalué à $1,300.

* * *

Peter Smuck, 226 rue Preston, accusé de voies de fait sur sa femme, Mme Mary Smuck, 552 rue Bay, a été libéré en sursis par son honneur le magistrat Charles Hopewell en correctionnelle ce matin. L'accusé a avoué sa culpabilité. Le magistrat a fait promettre à Smuck de se tenir éloigné de sa femme puisqu'il ne peut pas vivre en paix avec elle. Les époux Smuck ont comparu plusieurs fois depuis quelques temps pour querelles de ménage.

* * *

Xavier Philippe et James White ont été condamnés à $10. d'amende chacun plus les frais ou 5 jours de prison par son honneur le magistrat Hopewell en cour de police ce matin pour ivrognerie dans un endroit public le 9 janvier. Les 2 accusés ont été arrêtés hier.

* * *

La cause de Stephen Molnar, accusé de vagabondage, a été remise au 16 janvier par son honneur le magistrat Charles Hopewell en cour de police ce matin. L'accusé a nié sa culpabilité. Molnar a été arrêté hier par le constable Alfred Cowan, du service de la sûreté d'Ottawa.

* * *

Un feu de cheminée s'est déclaré à midi et 8 aujourd'hui à la demeure de M. F. Currier, 14 rue St-Joseph. Les pompiers du poste no 5 se sont rendus sur les lieux, mais il n'y eut pas de dommages.

* * *

Les pompiers des postes 7 et 11 se sont rendus à 3 heures et 30 ce matin aux moulins Kemp Edwards sur la rue Bayswater, où ils avaient été appelés. Ils trouvèrent quelques morceaux de bois qui avaient pris feu sur un réchaud électrique dans les bureaux de la compagnie. L'alarme a été sonnée par un passant. L'appareil électrique en question est une boite munie d'une installation électrique, qui servait à faire sécher le bois pour le mette à l'épreuve. Il n'y eut pas de dommages.

UNE DELEGATION DES BOARDS OF TRADE

Une délégation de l'Association des Boards of Trade arrivera dans la Capitale lundi prochain, le 16 janvier, pour conférer avec le premier ministre Mackenzie King et les membres de son cabinet au sujet de certaines résolutions adoptées à la dernière convention de l'organisation tenue à Kitchener le 14 et 15 novembredernier.

Au nombre de ces résolutions il en est une qui sera présenté par le Board of Trade d'Ottawa. Elle se lit comme suit: "Il est résolu que l'Association des Boards of Trade et des Chambres de Commerce d'Ontario demande à l'hon. ministre des Postes et au ministre des Finances d'étudier l'opportunité de rétablir le timbre à un sou sur les lettres ordinaires."

CONDAMNE A $200 POUR IVROGNERIE

Martin Murphy, sans adresse, a été condamné à $200 d'amende plus les frais ou 2 mois de prison par son honneur le magistrat Charles Hopewell en cour de police ce matin, pour avoir été trouvé en état d'ivresse dans un endroit public pour la deuxième fois. L'accusé a nié sa culpabilité mais a été trouvé coupable. Murphy a été condamné pour ivresse en cour de police d'Ottawa le 31 octobre dernier. Il a été de nouveau arrêté le 7 janvier par le constable Stephen Downey.

L'HÔPITAL CIVIQUE A UN SURPLUS DE $4,402 EN 1927

LE NOMBRE DES PATIENTS A AUGMENTE DE 523 L'AN DERNIER. REDUCTION DANS LE NOMBRE DE PERSONNES TRAITEES GRATUITEMENT.

Le nombre de ses patients ayant augmenté de 523, l'hôpital civique accuse pour l'année 1927 un surplus financier de $4,402.90. Le déficit de la première année que l'on disait être de $77,995.30, était réellement de $73,582.40. Le docteur D. M. Robertson, surintendant, a fait rapport au comité de l'hôpital hier soir, que les recettes totales pour l'année 1927, comprenant l'octroi du gouvernement, sont de $466,476.67 et les dépenses, de $450,069.07.

Il y a eu réduction dans le nombre des personnes soignées gratuitement. Ces cas ont été considérés avec plus d'attention, et il n'y a pas eu beaucoup d'abus dans ce sens. Pendant l'année qui se termine le 31 décembre dernier, l'hôpital Civique a reçu 2,781 patients privés soit une augmentation de 307 sur l'année 1926; 3,260 patients semi-privés, soit une augmentation de 503 sur l'année précédente; 743 patients payés par les biens publics, soit une diminution de 70; 1783 patients gratuits, soit une diminution de 182; 18 patients qui n'ont pas payé, soit une augmentation de un; 177 employés, soit une diminution de 36; en tout, un total de 8,752 patients, soit une augmentation de 523 sur l'année précédente.

Le séjour total en 1927 a été de 147,719, à comparer avec 141,265 en 1926. La moyenne des patients par jour a été de 404.71 en 1927; elle était de 397.03 en 1926. Pendant le mois de décembre dernier, 653 patients ont été admis à l'hôpital; ce chiffre est exactement le même qu'au mois de décembre 1926. Le 1er décembre dernier, il y avait 396 patients à l'hôpital, soit une augmentation de un sur le chiffre, à la même époque en 1926. Le 1er janvier de cette année, il y en avait 373, soit une diminution de 26 sur le chiffre du 1er janvier 1926.

Le nombre des patients privés pendant le mois de décembre s'élève à 180, soit une diminution de 14 sur le même mois en 1926; il y a eu durant le mois de décembre dernier, 270 patients semi-privés, soit une augmentation de 67 avec l'année précédente; 56 patients payés par le bien public, soit une diminution de 16; 131 patients gratuits, soit une diminution de 29, 16 employés, soit une diminution de 7. Le séjour total pour le mois de décembre 1927 a été de 12,356, soit une diminution de 50 sur le mois de décembre 1926.

Le docteur D. M. Robertson et M. W. L. Best ont été nommés pour faire partie d'une délégation qui se rendra le 11 janvier auprès de l'hon. Lincoln Goldie, pour obtenir une augmentation des octrois pour les hôpitaux. Cette délégation est organisée par l'association des hôpitaux d'Ontario. Le gouvernement d'Ontario accorde dans le moment, un octroi de 50 cents par jour pour 120 jours pour les patients pauvres ou les patients des salles publiques, qui paient moins de $1.50 par jour. La délégation demandera l'augmentation du nombre de jours, la perception par les hôpitaux de 75 cents par jour pour tous les patients, soignés au prix maximum de $2. par jour.

Mme Fidler, employée comme servante s'est fracturé un poignet en se rendant à l'ouvrage à l'hôpital Civique; elle réclamait la somme de $1,500 en dédommagements. Le bureau de l'hôpital a décidé de ne pas exaucer cette demande. Il y a eu une longue discussion là-dessus, et MM. John Bain, Harold Fisher et W. L. Best ont été nommé sur un comité pour étudier l'établissement d'une assurance contre les accidents de ce genre. MM. D. M. Finnie, Harold Fisher, le commissaire Tulley et le docteur Robertson ont été nommés sur le comité pour préparer les estimés pour l'année 1928.

Les archives du vieil hôpital protestant, conservées par M. Cecil Bethune, seront transportées dans la voûte de l'hôpital Civique. M. Fisher parla en faveur d'éviter tout le bruit possible dans les corridors et dans les chambres. MM. D. M. Finnie, H. Fisher et A. J. Major ont été choisis pour étudier la question de l'école d'entraînement pour les garde-malades.

Au commencement de la réunion du bureau de l'hôpital Civique, M. D. M. Finnie a été réélu, à l'unanimité, président du bureau. Etaient présents: le maire Ellis, le commissaire Tulley, l'échevin Bélanger, MM. H. Fisher, A. J. Major, W. L. Best, J. J. Lyons, John Bain; le docteur T. H. Liggett nouveau président du conseil; Norman H. Lett, secrétaire et le docteur D. M. Robertson, surintendant.

Délai inévitable dans la classification

W. J. O'Callaghan, président de l'Association du Service civil d'Ottawa, a déclaré hier soir à une assemblée de l'Association que la Commission du Service Civil se hâte de compléter la classification des commis seniors. M. O'Callaghan dit qu'en raison des circonstances, le délai dans la classification est inévitable.

TROIS VISITEURS TRES DISTINGUES

Le premier ministre a souligné aujourd'hui quelques visites prochaines importantes, entre autres celle du président Cosgrave, du Libre-Etat d'Irlande, pour le commencement de février, de l'hon. Amery, secrétaire d'Etat pour les Dominions, pour le 29 janvier et les quatre jours suivants et Frank B. Kellogg, des Etats-Unis, pour les 6, 7, 8 et 9 février.

LA SALLE SAINT-JEAN-BAPTISTE CAMBRIOLEE

Des cambrioleurs ont pénétré avec effraction au cours de la nuit dernière dans la salle St-Jean-Baptiste, et ont volé la somme de $16.00 en argent et des cigares et cigarettes pour une valeur de $11.00. M. Adrien Pépin, gardien de la salle, a découvert le vol en se rendant à son travail ce matin.

Les voleurs se sont introduits dans la salle en forçant une porte de devant. La police a commencé des recherches en rapport avec ce vol dont elle croit pouvoir attrapper les auteurs sous peu.

UN MILLION DE DOLLARS PAR SEMAINE POUR LA BOISSON

TORONTO, Ont., 10.—(S.P.A.) Une dépêche spéciale d'Ottawa au "Globe", dit:

"Le Canada dépense un million de dollars par semaine pour des breuvages alcooliques. La production domestique de whiskey, de gin, de bière et d'autres liqueurs fortes s'élève à $40,000,000 par année. Nous avons importé pendant les douze derniers mois pour une valeu rde $40,000,000 et nous avons exporté aux Etats-Unis et aux autres pays pour une valeur de $26,000,000. Ce qui laisse au Canada pour étancher sa soif une valeur de $54,000,000 de liqueur sans compter les boissons faites à la maison et de fabrication clandestine, qui font tant de concurrence aux magasins du gouvernement.

"Les importations canadiennes de boissons alcooliques ont augmenté au taux de plus de un million de dollars par mois en 1927 par comparaison avec 1926. Dans le mois de novembre seulement, nous avons fait venir au pays $5,478,268 de brandy, de gin, de whiskey et de vins. Au cours des derniers douze mois, nos importations ont dépassé les $40,000,000 par comparaison avec une valeur moindre que $28,000,000 durant l'année précédente. Tous les mois de 1927, les commandes de liqueurs de l'étranger ont été plus fortes, spécialement celles du Royaume-Uni.

Condamnés pour vagabondage et mendicité

Frederick Curtiss et Benjamin Atwood ont été condamnés à 2 mois de prison chacun pour vagabondage et mendicité, par Son Honneur le magistrat Charles Hopewell en correctionnelle ce matin. La cause de Edward McGowan, accusé également de vagabondage, et de mendicité a été remise au 13 janvier. Les trois accusés ont été arrêtés hier par le constable Thomas Knight. L'officier provincial George Falls marchait sur la rue Wellington et fut accosté par trois individus qui lui demandèrent de l'argent. Pour toute réponse, l'officier Falls fit venir le constable qui opéra l'arrestation. McGowan a avoué avoir été avec Curtis et Atwood, mais il a nié être coupable de l'accusation qui pèse contre lui.

Le magistrat réprimanda sévèrement Curtiss et Atwood qui ont comparu souvent en cour pour vagabondage. "Quand vous voulez vous conduire comme il faut ,dit le magistrat, vous pouvez facilement vous gagner pension et logement, mais vous n'êtes pas saatisfaits, vous mendiez par les rues de la ville pour pouvoir vous gorger de boissons enivrantes."

LA "VIEILLE" MEPRISE

Une fillette a pris l'avertisseur d'incendies, No 441 à l'angle des rues Rideau et Waller, pour une boîte à lettres, à 11 heures et 30 ce matin. Les pompiers du poste No 3 se sont rendus en toute hâte sur les lieux et ont appris qu'une fillette s'était enfuie après avoir reconnu son erreur.

M. COLEMAN ATTENDU CE SOIR A OTTAWA

M. Coleman, vice-président du C.P.R. est attendu aujourd'hui dans la Capitale. Il arrivera probablement ce soir de l'Assiniboine à bord d'un convoi spécial de l'Assiniboine.

CAUSE REMISE

La cause de M. Nidovitch, 127 rue Catherine, accusé d'avoir vendu de la boisson dans la province d'Ontario les 3 et 4 janvier, a été remise au 24 janvier par Son Honneur le magistrat Charles Hopewell en cour de police ce matin. L'accusé a nié sa culpabilité. Me Ritchie occupe pour la poursuite et Me Doctor pour la défense.

D'après les témoignages entendus en correctionnelle ce matin Nidovitch aurait vendu 3 bouteilles d'alcool moyennant la somme de $5.00 chacune, les 3 et 4 décembre. Les preuves pour la poursuite ont été présentées ce matin et la défense sera entendue le 23 janvier.

UNE LETTRE DE Mgr LANGLOIS À L'HON. MARCIL

L'EVEQUE DE VALLEYFIELD FELICITE LE DEPUTE DE BONAVENTURE POUR SA COURAGEUSE ATTITUDE EN FACE DU CONSUL MEXICAIN BARRON.

L'hon. Charles Marcil, député de Bonaventure, a reçu un grand nombre de lettres de félicitations, pour la belle attitude qu'il a prise en face du consul Barron du Mexique, à Toronto. Il lui en est venu de toutes les parties du Canada et plusieurs des Etats-Unis.

La presse a déjà publié une lettre d'approbation de Sa Grandeur Mgr Ross, de Gaspé. Une autre lettre épiscopale, la première en date, puisqu'elle précède de trois jours celle de Mgr Ross, vient de parvenir à l'hon. M. Marcil de Sa Grandeur Mgr J.-Alfred Langlois, évêque de Valleyfield.

Voici cette lettre:

Evêché de Valleyfield

Valleyfield, 17 déc., 1927.

L'Hon. Charles Marcil,
Député de Bonaventure,
Ottawa, Ont.

Monsieur le député,

J'ai lu avec une grande admiration mêlée de la plus vive gratitude les nobles et courageuses paroles que vous avez prononcées au sujet des relations de notre pays avec le triste gouvernement du Mexique.

Vous avez fait là un geste qui vous honore Le pays tout entier le reconnaîtra et tous les Catholiques du monde voudront s'honorer eux-mêmes en vous disant un **cordial merci.**

C'est ce que je veux faire moi-même, sans retard, vous priant de me croire,

Monsieur le député,

Votre bien respectueux et reconnaissant,

(Sig.) J.-Alfred Langlois,
Evêque de Valleyfield.

UNE DÉCLARATION DU P. MINISTRE

Le premier ministre King au cours d'une entrevue ce matin, relativement à l'échange d'ambassadeurs entre la France et le Canada a déclaré ce qui suit: La France et le Canada étudiaient déjà depuis quelque temps l'opportunité d'échanger des ambassadeurs. La question fut même étudiée officiellement récemment. L'hon. Raoul Dandurand, représentant du gouvernement canadien, après avoir été présenté officiellement au ministre des affaires étrangères de France, par le secrétaire d'état des affaires étrangères et l'ambassadeur britannique à Paris, a discuté de la chose avec M. Briand. On constata au cours de la conversation que les deux gouvernements étaient en accord parfait sur la question. Le gouvernement canadien en raison de la tradition historique que lie les deux pays, et de l'importance toujours grandissante des intérêts politiques et commerciaux du Canada en France et en Europe, a compris la nécessité d'étendre les prérogatives dont jouissait jusqu'ici le commissaire général du Canada à Paris, en leur substituant une ambassade. D'autre part, le gouvernement français en a décidé pareillement et a consenti à établir une légation française au Canada.

On demandera sous peu au parlement canadien les crédits nécessaires à l'établissement de la légation canadienne, et on lui recommandera ensuite la nomination d'un ministre canadien.

M. King dit en outre que dans le passé les activités du haut-commissaire Roy, n'ont été que plutôt limitées en raison du fait qu'il n'était pas ministre accrédité.

LE C.N.R. DEVRA PAYER 60 p.c. DU COUT DU PONT

En vertu d'une décision de la Commission des chemins de fer publiée aujourd'hui, les chemins de fer nationaux du Canada auront à payer 60 pour cent pour la construction d'un nouveau pont au-dessus de ses voies ferrées sur la rue Main à Toronto; la ville de Toronto est appelée à payer 30 pour cent du coût de ce pont et la Commission du Transport de Toronto 10 pour cent.

En 1920, le Grand Trunk avait reçu l'ordre de payer toutes les dépenses inhérentes à l'entreprise. En rendant sa décision aujourd'hui, le commissaire en chef McKeown explique que la reconstruction actuelle du premier pont érigé en 1884 fut nécessité par l'augmentation du trafic sur la rue et non du trafic sur les chemins de fer. Il est donc injuste suivant lui de placer le coût complet du projet sur le C. N. R.

La décision présente règle un différend qui existe depuis le mois de juillet 1920 entre la ville de Toronto et le C. N. R.

UNE ENQUETE

Le Ministère du Revenu National est à étudier le cas de B. L. Hewitt, un officier spécial du service préventif des douanes. On allègue que l'officier aurait payé une amende de $20 aux autorités américaines à Niagara Falls pour contrebande de quatre bouteilles de liqueurs avec lesquelles il aurait traversé la rivière. L'officier est suspendu et il y aura enquête détaillée.

NOMINATIONS DE DEUX JUGES

Le premier ministre a annoncé aujourd'hui deux nominations de juges: John O. Kerr, de Chatham, pour le comté de Kent, et L. V. O'Connor, de Lindsay, pour Northumberland-Durham.

M. C. CHARRON INSPECTEUR?

On mentionne le nom de M. Charlemagne Charron, professeur à la Haute Ecole de Rockland, pour le poste d'inspecteur des écoles bilingues dans le nord d'Ontario en remplacement de M. Robert Gauthier.

M. Gauthier est devenu récemment inspecteur pour les comtés de Kent et d'Essex.

REUNION DE L'EXECUTIF DE LA FEDERATION

A sa nouvelle résidence, 54 Range Road, Mme P. E. Marchand, recevait lundi soir les membres du comité exécutif de la Fédération des Femmes Canadiennes Françaises, pour l'assemblée du mois de janvier.

La correspondance consistait surtout en cartes et lettres répondant aux cartes de souhaits envoyées par la Fédération à l'occasion de la nouvelle année. On a constaté que vingt Evêques ont répondu, avec quelques mots d'appréciation et de bénédiction.

La trésorière-générale fait rapport que les finances sont dans un état satisfaisant.

Toutes les sections ont fait un travail admirazle pour secourir les pauvres et les institutions de charité, à Noël et au Jour de l'An; on ne sait vraiment quelle section a fait le plus ou le mieux.

La Fédération regrette infiniment le départ de M. Cloutier pour Trois-Rivières, son infatigable dévouement était vivement apprécié. Mais on se réjouit de la promotion qui lui est accordée et la Secrétaire est priée de lui exprimer les regrets, les félicitations et les bons souhaits de la Fédération.

Mme P. E. Parent, qui représente la Fédération au comité consultatif de l'association des "Big Sisters", est félicitée pour le travail si intelligent et fructueux qu'elle a accompli et il est proposé par Mlle Y. Baudry, secondé par Sam Genest, qu'un montant lui soit voté, afin de lui faciliter le secours qu'elle donne aux jeunes filles dans le besoin, d'une manière ou d'une autre.

La Fédération est très affectée par le sort d'une jeune homme de 17 ans, employé trop tôt, qui avait une responsabilité trop grande et trop de tentations vu le si minime salaire qu'il recevait.

On décida de tenir une assemblée générale au commencement de février, dont la date et l'endroit où elle aura lieu seront annoncés plus tard.

Après l'assemblée, Mlle A. R. Aubry, la Trésorière-Générale, lut une courte étude sur le "Children's Bureau", faisant connaître le but de cette réunion d'associations de bienfaisance au bénéfice des enfants et le succès obtenu déjà. La Fédération qui a fourni $100 au "Children's Bureau" pour l'Orphelinat Saint-Joseph, remercie cordialement les personnes charitables qui ont coopéré au prélèvement de cemontant. Cette courte causerie, qui a pour titre "Une Heureuse Innovation", sera publiée demain dans le "Droit".

Ils demanderaient une réduction de la taxe d'accise sur breuvages

Les représentants des brasseries du Canada se sont réunis privément à Ottawa hier. Ils ont refusé de faire une déclaration après la réunion mais on laisse entendre qu'ils ont fixé les détails d'une entrevue avec le gouvernement. Ils ont l'intention, dit-on, de demander une réduction de la taxe d'accise fédérale sur les breuvages à drèche de manière à pouvoir fixer eux-mêmes les prix pour les consommateurs.

H. A. MacLean, de Victoria, est nommé président

M. H. A. MacLean, de Victoria, C.A. a été nommé président du tribunal de conciliation chargé d'étudier les griefs des mineurs de la Canadian Collieries Corporation (Dunsmuir's Ltd.) de Vancouver. Les autres membres du tribunal sont Joseph Hitchen, de Nanaimo et W. Fleet Robertson, de Victoria.

Le différend a surgi du fait que les mineurs ont demandé la restauration de la gratification de 60 sous abolie en mai 1925. Jusqu'à cette époque ils touchaient une gratification de 90 sous par jour, qui fut cependant réduite à 30 sous.

L'honorable Peter Heenan, ministre du Travail est parti de bonne heure ce matin pour Kirkland Lake, où il passera quelques jours à étudier les gisements aurifaires de la région. Il sera de retour à Ottawa jeudi matin.

SIX PERSONNES TUEES

BUDAPEST, Hongrie, 10.—Six personnes ont été tuées aujourd'hui alors qu'un train de marchandises dérailla parmi les centaines de voyageurs qui attendaient leur train.

LAROCQUE
REGISTERED
LEADS IN VALUES
Vêtements pour toute la Famille.
RIDEAU, DALHOUSIE AND GEORGE STS.

LE CONSEIL SE REUNIT DE NOUVEAU CE SOIR

Le Conseil National pour la Canalisation du St-Laurent reprendra ses conférences ici ce soir. On s'attend à ce que tous les membres du Conseil soient de retour en ville cet après-midi.

LE VERDICT

La Commission des chemins de fer tient une conférence à Trois-Rivières, P.Q. Par suite, il a été impossible d'obtenir de commentaires ici au sujet du verdict d'un jury du coroner sur la mort de Wm. Burnett, tué dans une collision de chemins de fer sur la voie d'évitement de Dockrill le 27 novembre. Le jury a déclaré que l'accident a été causé par le fait que les règlements posés par la Cie Canadian Pacific pour diriger les hommes en charge du convoi n'ont pas été observés.

MORT ACCIDENTELLE

Un verdict de mort accidentelle, dans le cas de Mme Luigi Longo, frappée et tuée par un tramway sur la rue Bank, le jour de l'An, a été rendu hier soir par un jury réuni sous la présidence du coroner J. E. Craig.

Plusieurs témoins ont déclaré avoir entendu la cloche et le serrement des freins au moment où le garde-moteur, George Carson, 79 avenue Clarendon, a fait tout en son pouvoir pour éviter l'accident. D'après les témoignages entendus hier soir, Mme Longo marchait entre les deux voies ferrées sur la rue Bank, avant de s'aventurer sur le chemin du tramway.

Le jury a délibéré pendant une minute seulement.

LEGATION A TOKIO?

Le département des affaires étrangères a démenti une rumeur aujourd'hui àl'effet que le Canada projetait d'établir une légation à Tokio.

DERNIERE HEURE

TROUPES A BORD.
SINGAPORE, 10 (S. P. A.)—Parce que les pirates infestent les eaux chinoises, les vapeurs partant de Singapore pour la Chine ont des troupes à bord. Le vapeur Kutsang est ainsi parti de Hong Kong avec 2,000 passagers chinois et dix canons de l'artillerie royale tout à fait armés.

MORT D'UN HOMME D'AFFAIRES.
KENTVILLE, N. E., 10 (S. P. C.)—A. L. Pelton, âgé de 60 ans, maire de Kentville et hommes d'affaires bien connu, est décédé ici à sa demeure aujourd'hui.

FETE NATIONALE.
HAVANE, 10.—En vertu d'un décret présidentiel le 16 janvier sera jour de fête nationale, à l'occasion de la réunion des représentants de 21 républiques de l'Amérique Latine, pour la conférence panaméricaine.

PLUSIEURS PERSONNES BLESSEES.
TOKIO, 10 (S. P. A.)—Plusieurs personnes ont été grièvement blessées aujourd'hui dans une mêlée. Un groupe de conservateurs ont attaqué les quartiers généraux radicaux à Tokio en signe de protestation contre le fait que les radicaux ont préconisé la diminution de la période de service militaire.

On s'est servi de lances, de fusils et de sabres dans la mêlée que la police réussit à dominer après avoir fait l'arrestation d'une douzaine de radicaux.

ANNONCE SA DEMISSION.
MEXICO, 10 (S. P. A.)—L'El Universal cite aujourd'hui les paroles de certains amis intimes du secrétaire de l'Intérieur Tejada, qui occupe la seconde place dans le cabinet, après le président Calles, à l'effet qu'il aurait fait connaître son intention de démissionner au mois d'avril prochain.

Il dirigerait ensuite la campagne politique qui se fait en sa faveur pour lui obtenir le poste de gouverneur de l'Etat de Vera Cruz.

Les érables coulent dans le Maine

BANGOR, Maine, 10 (S. P. A.)—La sève coule dans les bois du Maine, presque aussi facilement qu'au mois de mars, d'après des rapports reçus ici des équipes dans le nord de l'Etat. Cet état, dit le rapport, n'a jamais existé à ce temps-ci de l'année en autant que peuvent se le rappeler les plus anciens bûcherons.

MAUX DE TETE
ETOURDISSEMENTS
FATIGUE DES YEUX

Tout cela vient d'un défaut mécanique de l'oeil. Les verres appropriés seuls peuvent remédier au mal.

A.-M. BELANGER, Opt. D.
Optométriste.
Spécialiste pour la vue.
561, rue Sussex. — Tél: Rid. 4606
(Une porte de la rue Rideau).

Ecoulement de Janvier
Robes Hoover et Uniformes "Croix Rouge"

Sous-types des qualités de $2.50 à $5.00. Mercredi . . $1.75

Une occasion dont vous devriez vous empresser de profiter. L'examen soigneux du confectionneur lui fit voir quelques légères défectuosités: mais leur qualité durable n'en est nullement affectée. Les Uniformes de Gardes-Malades "Croix Rouge" (splendides aussi comme robe de maison) ont de longues manches, et s'ouvre jusqu'au bas en avant, ou ils se présentent avec trois boutons détachables. Les Robes blanches Hoover ont des manches courtes. Dans une variété de modèles. Tailles 34 à 44. Empressez-vous de profiter de cette occasion. Ecoulement de janvier, mercredi, $1.75.

Murphy-Gamble — Au Deuxième Etage.

Murphy-Gamble Limited

Le Dr Lacasse serait appelé à la chambre haute

Les nominations des sénateurs de l'Ontario deviendront officielles ce soir, après la réunion du cabinet, cet après-midi. On mentionne le nom du Dr Lacasse, de Tecumseh, comme futur sénateur du nord de l'Ontario.

FLEAU DE RATS.
LONDRES, 10 (S. P. A.)—Un fléau de rats s'est abattue sur la ville de Londres, aujourd'hui, à la suite de l'inondation de samedi dernier. Chassés des quais, des entrepôts et des sous-sols dans les parties basses de la ville, les petits rats, les rats chétifs, les rats musculeux, les rats fauves, par famille de dix et douze sont en quête de nouvelles demeures.

UN SURSIS.
PARIS, 10 (S. P. A.)—La France va surseoir à l'interdiction actuelle de l'exportation du capital, d'après les termes d'un décret signé par le président Doumergue, à la demande du premier ministre Poincaré, ou cours d'une réunion du cabinet.

ON RETROUVE L'AVION.
CANOJARIE, 10 (S. P. A.)—Les cadavres mutilés de trois aviateurs et un paquet de métal tordu et de canevas trouvés sur une ferme dans une vallée aujourd'hui a raconté l'histoire du désastre, au cours duquel un immense aéroplane à passagers parti de Mineola pour Buffalo, samedi dernier, a tombé, avec tous ses occupants. Les victimes de l'accident sont: Raymond Henries, de Buffalo, pilote de l'aéroplane; George P. Benedict, de Peoria, Illinois, un passager; et le capitaine Edward M. Fauley, un aviateur d'Albany. Les débrits ont démontré que les aviateurs se sont perdus dans une brume épaisse qui enveloppait la vallée de Mohawk. La machine aurait frappé la terre pendant que le moteur fonctionnait. Les occupants de la cabine ont probablement été tués instantanément et l'aéroplane réduit en un paquet de fragments tordus.

PERISSENT ASPHYXIES.
KINGSVILLE, Ont., 9 (S. P. C.)—Albert et Hilbert Mervis, âgés respectivement de 7 et 5 ans ont péri asphyxiés dans un incendie qui a détruit leur demeure ici aujourd'hui. Les cadavres furent trouvés sous une table dans la chambre d'avant. On croit que les garçonnets jouaient avec des allumettes et mirent le feu au lit.

CONVENTION DE FERMIERS.
PORTAGE-LA-PRAIRIE, 10 (S. P. C.)—La vingt-cinquième convention anuelle des fermiers-unis du Manitoba s'est ouverte ici aujourd'hui. Des délégués de toutes les parties de la province y assistent. En même temps, la section des femmes tient sa dixième assemblée. Environ deux cents délégués s'étaient inscrits lorsque le président A. J. M. Poole ouvrit la séance. On en attend encore d'autres aujourd'hui. Les délégués présentent aujourd'hui leurs rapports préliminaires et font le choix des membres des divers comités.

LES SECOUSSES SE CONTINUENT

LONDRES, 10.—Une dépêche de Nakura, Afrique de l'est, au Daily Mail dit que les tremblements de terre qui se sont fait sentir vendredi dans la région se continuent. Plusieurs bâtiments de fermiers ont été détruits. Le centre des perturbations est, dit-on, dans le voisinage du lac Baringo.

ON RECHERCHE CET AEROPLANE

FONDA, N.Y., 10. — On est à faire des recherches d'un aéroplane perdu pendant deux jours. Plusieurs personnes prétendent avoir entendu distinctement le bruit d'un moteur d'aéroplane puis le bruit de la chute d'un corps. La machine portait trois hommes et était partie de Mineola pour Buffalo.

LOCHIEL

9 janvier, 1927.

M. et Mme J. W. McRae sont de retour d'Osgoode, où ils ont assisté aux funérailles de M. Kelly, père de Mme McRae.

M. et Mme Léo Lefebvre et leur famille visitaient des parents à Glen Robertson et Ste-Anne de Prescott, le jour de l'an.

Mlle Bertha Davidson est de retour dans sa famiye, après un séjour à Montréal.

M. et Mme Arcade Trottier, d'Ottawa, M. et Mme Salomon Labre, de Valleyfield, ont passé les fêtes chez leurs parents.

M. Godefroi Paiement passe quelque temps chez des parents à Valleyfield.

Vendredi le 30 janvier est décédé M. Joseph Quesnel, à l'âge de 80 ans. Il laisse pour pleurer sa perte; outre son épouse, six fils et deux filles. Ses funérailles eurent lieu, lundi. Nos sympathies à la famille.

COURRIERS DE PROVINCE

Toute correspondance (courrier de province) doit, pour droit de reproduction dans ce journal, être signée d'un nom responsable.

Série de Euchres

Hospice St-Charles

Les dames patronnesses et leurs amis commenceront demain, MERCREDI, une série de Euchres.

Ces euchres auront lieu à l'Hospice à tous les mercredis, à 2 h. 30 p.m.

RUSSELL - Jan. 16, 17, 18
Matinée Mercredi
COSMOPOLITAN GRAND OPERA Company of New York

Lundi: AIDA (Verdi)
Mardi: FAUST (Gounod)
Mercredi Matinée | CAVALLERIA & PAGLIACCI
Mercredi soir: CARMEN

LOCATION JEUDI PROCHAIN
Mat. . . $1.00 à $2.00 | Et la
Soirs . . $1.50 à $3.00 | taxe

CAMPBELL MOTOR SALES
130, rue Albert
Queen 74 Queen 7879

Tudor Ford 1927
n'a servi que quelques mois, état de premier ordre. Coté pour prompte vente. $156.00 comptant, le solde par mensualités.

Touring Ford
bon état de fonctionnement. $40.00

Routière Ford
modèle de 1926, parait et fonctionne comme un neuf, une aubaine à $113.00 comptant, le solde par mensualités.

Coupé Ford
modèle récent, en bon état de fonctionnement. Spécial à $100.00.

SOYEZ PROPRIETAIRE --- au prix qu'il vous en coûte pour être locataire!
Renseignez-vous sur ce plan nouveau, à
76, rue Maisonneuve, Hull Sh. 2795

CONFERENCE par le R. P. LOUIS LALANDE S. J Sous le distingué patronage de Mgr CHARBONNEAU
Présentation: M. S. MARION, D. es L. Au Monument National --- Jeudi, le 19 Janvier --- Sièges réservés: 75c, 50c, 35c Remerciements: M. A. BELANGER, M.P.
BILLETS EN VENTE chez MM. LOUIS GAULIN, bijoutier, rue Dalhousie — DESMARAIS & ROBITAILLE, rue Rideau — Aux PHARMACIES BRISSON, rue Somerset et rue Dalhousie — J. A. COUTURE, bijoutier, Hull.